

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

ECOLE NATIONALE DES SCIENCES AGRONOMIQUES (ENSA)

El- Harrach (Alger)

المدرسة الوطنية للعلوم الفلاحية

الحراش- الجزائر

Mémoire

Présenté Pour L'obtention Du Diplôme De Magister

En Sciences Agronomiques

Spécialité : Economie Rurale

Option: Développement Agricole

THEME

EVALUATION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE CREATION D'ENTREPRISES AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

Par: Mr ROUANI LOTFI SAMIR

Jury

Président: M. CHEHAT F. Professeur agrégé

Directeur de thèse: M. BEDRANI S. Professeur agrégé

Examinatrice : M^{elle}. BRABEZ F. Maître de conférences classe A

ANNEE UNIVERSITAIRE: 2011/2012

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, mes plus sincères remerciements vont à mes parents qui m'ont toujours encouragé dans la poursuite de mes études, ainsi que pour leur aide leur compression et leur soutien, de plus je remercie mes frères et sœurs pour leurs généreux conseils.

Au terme de ce travail, j'exprime ma reconnaissance la plus sincère au Directeur de la thèse Monsieur **S. BEDRANI** pour avoir accepté d'encadrer ce travail et pour ses conseils.

Je remercie vivement Monsieur **F. CHEHAT** pour m'avoir fait l'honneur de présider mon jury et a pris la peine d'évaluer ce travail.

Je remercie également Melle F. BRABEZ qui a accepté de faire partie du jury de soutenance de ce travail.

Je désire également à remercier tous les enseignants et le personnel du département d'économie et DPRG de INA.

Mes plus vifs remerciements vont également à tout le personnel de la Société SALEM, CNMA, DSA, MADR et les Bureaux d'études jeunes promoteurs.

ABREVIATIONS

INA : Institut National Agronomique

MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

PNDAR : Plan National de Développement Agricole et Rural

FNRDA : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole

DSA : Direction des Services Agricoles

SA : Subdivision Agricole

CTW : Comité Technique de Wilaya

CAW : Chambre de l'Agriculture de Wilaya

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

SALEM : Société Algérienne de Leasing Mobilier

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural

EAC : Exploitation Agricole Collective

EAI : Exploitation Agricole Individuelle

BNEDER : Bureau National Etudes pour le Développement Rural

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Les différentes formes juridiques des entreprises	7
Tableau N°02 : Evolution des créations d'entreprise en France entre 1996-2005	21
Tableau N°03 : Répartition des créneaux et le taux de réalisation des projets par créneau 2002.	35
Tableau N°04: Les coûts moyens des créneaux par catégorie et la part de financement (2002)	36
Tableau N°05 : Evolution de la demande et les subventions entre 2002 et 2004	38
Tableau N°06 : Répartition des créneaux réalisés en 2004.	39
Tableau N°07: Répartition des créneaux sur le territoire national par rapport à la SAU	40
Tableau N°08: Répartition des créneaux par rapport au nombre d'exploitations par région	41
Tableau N°09 : Taux de recouvrement créneaux bureau d'étude sur la région centre (2006)	42
Tableau N°10: Taux du recouvrement créneau collecte du lait sur la région centre (2006)	43
Tableau N°11: Taux du recouvrement élevage dinde sur la région centre 2006	45
Tableau N°12 : Taux du recouvrement fabrication aliment de bétail sur la région centre 2006	45
Tableau N°13 : Taux du recouvrement créneaux motoculture sur la région centre 2006	46
Tableau N°14: Répartition de l'échantillon selon les wilayas	49
Tableau N°15: Comparaison entre le nombre des bureaux d'études la SAU et le nombre des exploitations	50
Tableau N°16 : Répartition de l'échantillon selon la qualification	51
Tableau N°17 : Répartition de l'échantillon des abandons / sexe / wilaya	52
Tableau N° 18: Répartition selon la qualification et par spécialité	53
Tableau N°19 : Répartition de l'échantillon selon la variable « situation familiale »	54
Tableau N°20 : Répartition de l'échantillon selon la variable «Age»	54
Tableau N°21 : Fréquence des réponses pour l'information	55
Tableau N°22 : Nombre et qualification des emplois créent en plein temps	56
Tableau N°23 : Nombre et qualification des emplois en occasionnel	57
Tableau N° 24: Le plan de charge entre 2002-2005	58
Tableau N°25 : Fréquence des réponses pour l'origine des études réalisé	59
Tableau N°26 : Fréquence des réponses pour le favoritisme dans l'attribution des études de projets	60
Tableau N°27 : Fréquence des réponses pour le suivi des réalisations dans le cadre FNRDA	60
Tableau N°28: Fréquence des réponses pour la rémunération en contre partie des services au profit /CRMA	61
Tableau N°29 : Fréquence des réponses pour le nombre des clients qui non payeurs	62
Tableau N°30 : Fréquence des réponses pour l'état des études (dossiers) non récompensé	62
Tableau N°31: Répartition de l'échantillon selon la variable «revenu»	63
Tableau N° 32: Les services offerts par les bureaux d'études	64
Tableau N°33 : Fréquence des réponses (les charges mensuelles)	65
Tableau N°34 : Fréquence des réponses pour l'évaluation des charges mensuelle	65
Tableau N°35 : Estimation des charges mensuelles réel	66
Tableau N°36 : Fréquence des réponses (formation)	67
Tableau N°37 : Fréquence des réponses pour les informations sur la région des bureaux d'études	68
Tableau N°38 : Fréquence des réponses (formation du MADR)	69
Tableau N°39 : Fréquence des réponses pour l'appréciation de formation du MADR	69
Tableau N°40 : Fréquence des réponses pour des problèmes avec les équipements	70
Tableau N°41 : Fréquence des réponses pour l'estimation de la relation BE avec la DSA	71
Tableau N°42 : Répartition des réponses concerne la relation avec la DSA par wilaya.	72
Tableau N°43: Fréquence des réponses pour l'estimation de l'avenir des Bureaux d'études	73
Tableau N°44: Fréquence des réponses pour l'estimation de l'avenir de l'agriculture dans la région B E	74
Tableau N°45 : Fréquence des réponses pour le départ à l'étranger	75
Tableau N°46 : Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la situation familiale.	75
Tableau N°47 : Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la catégorie du revenu.	76
Tableau N°48 : Fréquence des causes pour le départ à l'étranger	77

Liste des Graphes

Graphe N°01: Répartition des engagements des projets par créneau 2002.	35
Graphe N°02: Les coûts moyens des créneaux par catégorie et la part de financement (2002)	37
Graphe N°03: Evolution de la demande et les subventions entre 2002 et 2004	38
Graphe N°04: Répartition des créneaux réalisés 2002- 2004	39
Graphe N°05: Répartition des créneaux sur le territoire national par rapport à la SAU	40
Graphe N°06: Répartition des créneaux sur le territoire national par rapport à la SAU	41
Graphe N°07: Taux de recouvrement créneaux bureau d'étude sur la région centre (2006)	42
Graphe N°08: Pourcentage des bureaux d'étude qui ont remboursé sur la région centre (2006)	43
Graphe N°09: Taux de recouvrement créneaux collecte du lait sur la région centre (2006)	44
Graphe N°10: Pourcentage des collecteurs du lait qui ont remboursé sur la région centre (2006)	44
Graphe N°11: Taux du recouvrement créneaux motoculture sur la région centre 2006	46
Graphe N°12: Pourcentage des motoculteurs qui ont remboursé sur la région centre (2006)	47
Graphe N°13: Répartition des bureaux d'études en activité par wilaya	49
Graphe N°14: Comparaison entre le nombre des bureaux d'études la SAU et le nombre des exploitations	50
Graphe N°15: Répartition de l'échantillon selon la qualification	51
Graphe N°16: Evolution en pourcentage des abondons par Sexe/ Wilaya	52
Graphe N°17: Répartition selon la qualification et par spécialité	53
Graphe N°18 : Répartition de l'échantillon selon la variable « situation familiale »	54
Graphe N°19 : Répartition de l'échantillon selon la variable « age e »	54
Graphe N°20 : Fréquence des réponses pour l'information	55
Graphe N°21 : Nombre et qualification des emplois créent en plein temps	56
Graphe N°22 : Nombre et qualification des emplois en occasionnel	57
Graphe N°23 : Le plan de charge entre 2002-2005	58
Graphe N°24 : Fréquence des réponses pour l'origine des études réaliser	59
Graphe N°25 : Fréquence des réponses pour l'origine des études réaliser	60
Graphe N°26 : Fréquence des réponses pour le suivi des réalisations dans le cadre FNRDA	60
Graphe N°27: Fréquence des réponses pour la rémunération en contre partie des services au profit CRMA	61
Graphe N°28 : Fréquence des réponses pour le nombre des clients qui non payeurs	62
Graphe N°29 : Fréquence des réponses pour l'état des études (dossiers) non récompensé	63
Graphe N°30: Répartition de l'échantillon selon la variable «revenu»	63
Graphe N°31: Services offerts en pourcentage	64
Graphe N°32 : Fréquence des réponses (les charges mensuelles)	65
Graphe N°33 : Fréquence des réponses pour l'évaluation des charges mensuelle	66
Graphe N°34 : Estimation des charges mensuelles réel	66
Graphe N°35 : Fréquence des réponses (formation)	67
Graphe N°36 : Fréquence des réponses pour les informations sur la région des bureaux d'études	68
Graphe N°37 : Fréquence des réponses (formation du MADR)	69
Graphe N°38 : Fréquence des réponses pour l'appréciation de formation du MADR	69
Graphe N°39 : Fréquence des réponses pour des problèmes avec les équipements	70
Graphe N°40 : Fréquence des réponses pour l'estimation de la relation BE avec la DSA	71
Graphe N°41 : Répartition des réponses concerne la relation avec la DSA par wilaya.	72
Graphe N°42: Fréquence des réponses pour l'estimation de l'avenir des Bureaux d'études	73
Graphe N°43: Fréquence des réponses pour l'estimation de l'avenir de l'agriculture dans la région des BE	74
Graphe N°44 : Fréquence des réponses pour le départ à l'étranger	75
Graphe N°45 : Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la situation familiale.	76
Graphe N°46 : Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la catégorie du revenu	76
Graphe N°47 : Fréquence des causes pour le départ a l'étranger	77

SOMMAIRE

REMERCIEMENT

ABREVIATION

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES GRAPHERS

PLAN DES MATIERES

INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE	1
CHAPITRE 1 : LE PROCESSUS DE CREATION DESTRUCTION DES ENTREPRISES	4
I - Qu'est ce qu'une entreprise	4
I-1- Définition de l'entreprise	5
I-2- Les différentes formes juridiques des entreprises :	6
I-3- L'entreprise et son environnement	8
A)-Les marchés de l'entreprise	8
B)-L'environnement général de l'entreprise	9
C)-L'environnement spécifique	9
II- La création d'une entreprise	10
III- Principales causes d'échec des entreprises	12
IV - Le contexte actuel de la gestion des entreprises :	14
4-1 Un environnement complexe et turbulent :	14
4-2/ Une pression sur les coûts :	14
4-3 Une pression pour des résultats a court terme (grand entreprise)	14
V- Les politiques d'encouragement à la création d'entreprises :	15
V 1 Dans les pays développés :	15
V 1 1- les aides de l'Union européenne :	15
V 1 2 Les possibilités de financement diverses	16
V 1 3- Programmes et dispositifs	16
V 1 3-1 Financement indirect	16
A) Fonds européen d'investissement (FEI)	16
B) Banque européenne d'investissement (BEI)	17
C) Fonds structurels	17
D) Mécanisme UE/BERD	18
V 1 3-2 Financement direct	18
V 1 3-3 Futur financement	18
V 1 4- Reprendre une entreprise	18
V 2 Les dispositifs publics d'aides à la création d'entreprise en France	19
V 2 1 Les différents dispositifs d'aides a la Création d'entreprise	19
V 2 -1- 1 Les aides de l'Etat française	19
V 2 -1- 2 Les aides des collectivités locales	21
a) LES CONCOURS..	21
b) LES PRÊTS.	21
V 3 Dans les pays en développement	22
V 3-1 Politique d'aide à la création d'entreprise cas de l'Algérie	22
V 3 2 APERCU HISTORIQUE SUR LA POLITIQUE DE L'EMPLOI DES JEUNES EN ALGERIE	22
V 3- 2 1- Programme d'Emploi des Jeunes	22
V 3 -2 -2. Dispositif d'Insertion Professionnelle	22
V 3 -2 -3. Dispositif de l'ANSEJ	23
A) Les Missions Du Dispositif	24
B) Les Changements Apportés Par Le dispositif ANSEJ	25
C) Les modalités de financement d'adhésion et de cotisation	25

SOMMAIRE

D) Les Conditions D'éligibilité Au Dispositif ANSEJ	26
E) Les Aides Accordées Aux Jeunes Promoteurs	26
F) La Bonification Des Taux D'intérêt	27
G) La Durée De Remboursement Du Crédit Bancaire	27
H) La période de différé	27
I) Les avantages fiscaux accordés	27
CHAPITRE II	
LES OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	29
I - Les objectifs du Plan National de Développement Agricole (PNDA)	29
I-1 Créer de l'emploi pour les jeunes diplômés	30
I-1-1-Les conditions d'éligibilités	30
I-2- Procédure d'accès au dispositif	31
I 2-1 Premières étapes : Cellules d'écoute et d'orientation	31
I 2-2 Deuxièmes étapes : La Chambre d'agriculture de wilaya:	31
I-2-3 Troisième étape : La Subdivision agricole :	31
I-2-4 Quatrième étape : Le comité technique de wilaya :	32
I-2-5 Cinquième Etape : La Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA)	32
I-2-6 Condition de financement	32
I-2-7 Le crédit bail	32
I 3- PRESENTATION DES CRENEAUX D'INVESTISSEMENTS	33
I-3-1 DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE	33
I- 3-2 VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES	33
I-3-3 COMMERCIALISATION - STOCKAGE - CONDITIONNEMENT – EXPORTATION	33
3-4 DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION AGRICOLE	33
I 3-5 ENCADREMENT DES ACTIONS	33
CONCLSION PREMIERE PARTIE	34
CHAPITRE III : LE CONSTAT EN MATIERE DE CREATION D'ENTREPRISE	35
DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE	
I Beaucoup de créneaux prévus n'ont pas vu de création d'entreprises	35
1- Niveau de création d'entreprises	35
1-1 Répartition des créneaux enregistrés au niveau de la société Algérienne de leasing mobilier	35
1-2- le taux de réalisation des entreprises créées 2002-2004	38
1-3- Répartition des créneaux réalisés en 2004.	39
2-1 La répartition des créneaux sur le territoire national par rapport à la Superficie Agricole Utile	40
2- 2 La répartition des créneaux sur le territoire national par rapport au nombre d'exploitations	41
II- Taux du recouvrement des créneaux réalisé	42
II-1 Taux du recouvrement créneaux bureau d'étude sur la région centre	42
II-2 Taux du recouvrement créneaux collecte de lait sur la région centre	43
II-3 Taux du recouvrement créneaux élevage dinde sur la région centre	45
II-4 Taux du recouvrement créneaux fabrication aliment de bétail sur la région centre	45
II-5 Taux du recouvrement créneaux motoculture sur la région centre	46
III Taux de mortalité élevée des bureaux d'études créées :	48
III-1 L'ENQUETE	48

SOMMAIRE

1- Structure de l'échantillon :	49
A/ Par wilaya	49
B) Comparaison entre les wilayas	50
C) Répartition de l'échantillon selon la qualification	51
D) Répartition de l'échantillon des abandons	52
E) Répartition selon la qualification et par spécialité	53
F) Répartition de l'échantillon selon la situation familiale	54
G) Répartition de l'échantillon selon la variable âge :	54
III-2- Les moyens d'information sur le dispositif :	55
III-3 Les causes du choix de créés un bureau d'étude	56
IV Faibles créations d'emploi par les bureaux d'études	56
IV-1 En plein temps	56
IV-2 En occasionnel	57
CHAPITRE IV : LES CAUSES DE LA MORTALITE DES ENTREPRISES CREEES	58
EXEMPLE DES BUREAUX D'ETUDES	
1 - L'insuffisance des plans de charge	58
1-1 UNE DEMANDE LIMITEES EN ETUDES ET CONSEILS	58
1-1-1 Fréquence des études réaliser	58
1-1-2 Source des études :	59
1-1- 3 Le favoritisme dans l'attribution des études :	60
1-1- 4: Les suivis des réalisations FNRDA	60
1-2 Clients non payeurs	62
A) Fréquence des clients non payeurs	62
B) L'état des études ou dossiers non récompensé	62
II- Une rentabilité trop faible	63
III- Évaluation des Les charges mensuelles	65
III-1 Les charges mensuelles :	65
III-2 Les dépenses mensuelles des bureaux d'études :	65
IV- Niveau de formation des responsables des BE	67
V- Évaluation de la formation du ministère	69
VI- Efficacité des équipements :	70
VII- Relation entre les bureaux d'étude DSA	71
VIII L'avenir de l'agriculture et des bureaux d'études selon les promoteurs :	73
VIII -1 L'avenir des bureaux d'études	73
VIII -2 L'avenir de l'agriculture selon les promoteurs	74
VIII -3 l'envie des promoteurs de partir à l'étranger	74
VIII -3-1 Départ a l'étranger :	74
VIII -3-2 Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la situation familiale.	75
VIII -3-3 Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la catégorie du revenu.	76
VIII -3-4 Les raisons du départ :	77
IX- INTERPRETATION DES RESULTAS	78
CONCLUSION DEUXIEME PARTIE	80
CONCLUSION GENERALE	81

INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE

A la lumière des enjeux de la mondialisation de l'économie et de la globalisation, l'Algérie est appelée à mobiliser plus que jamais son énergie, et à déployer ses efforts dans le sens d'une mise en place de nouvelles réformes qui visent à avoir une économie de marché lui permettant de s'insérer plus efficacement dans ce nouveau contexte en rapide évolution.

Les réformes économiques, mises en œuvre à partir des années 90, semblent être insuffisantes ou inefficaces avec le modèle de développement choisi par l'Algérie, ce dernier a mis l'accent sur la priorité de l'industrialisation c'est à dire que la puissance économique provient de l'industrie et non, de l'agriculture. Mais l'idée de l'industrialisation considérée comme facteur moteur est la condition pour résoudre à terme le problème de développement, a eu pour conséquence une négligence de l'agriculture, de ce fait on assiste au recours de plus en plus important aux importations des produits alimentaires, d'où le déficit alimentaire absorbe, depuis 1988 en moyenne une part importante des ressources en devise, soit 1/4 des recettes des exportations.

Selon Bedrani, cette dépendance alimentaire de l'Algérie est due à un problème de ressources mais surtout un problème de gestion : "Le développement algérien paraît sur le développement rapide d'un complexe industriel moderne et compétitif. Le secteur agricole pourtant jugé stratégique a été soumis à la nationalisation tout en restant le "parent pauvre" de tous les plans de développement. La chute de la production nationale a été inversement proportionnelle à la croissance de la demande nourrie par une démographie forte et des subventions à la consommation"¹.

L'agriculture n'arrive plus à subvenir aux besoins grandissants de notre population; ce constat qui ne date pas d'aujourd'hui a tendance à s'amplifier, du fait de la croissance démographique d'une part et la rétrogradation continue des potentialités agricoles, d'une autre part. Cette croissance démographique a influencé l'emploi en Algérie qui a connu un recul, étant donné que le nombre d'emplois créés n'est pas proportionnel au taux d'accroissement démographique. Ce phénomène de chômage s'étend aux diplômés de l'enseignement supérieur, notamment ceux de l'agriculture, Cette dernière a donc besoin de bras productifs mais aussi de ressources financières et de la réorganisation du secteur agricole tout en intégrant l'ingénieur agronome.

Depuis le début des années 2000, l'Etat dans le cadre de la relance économique le plan national de développement agricole (PNDA) qui pour objectif de soutenir l'investissement dans le secteur et permettre la création de l'emploi. Dans le cadre un fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA) est institué pour permettre la relance du secteur agricole, et notamment le soutien aux jeunes diplômés du secteur sans emploi. Ce programme vise la création d'entreprises de services et de travaux pour les jeunes diplômés qui bénéficient de divers avantages, octroyés par le soutien de l'Etat.

¹ Sources : Bedrani S., 1995. *L'intervention de l'Etat dans l'agriculture en Algérie. Options Méditerranéennes*, n°14, 1995 ; Bessaoud O., Tounsi M., 1995. *Les stratégies agricoles et agroalimentaires de l'Algérie. Options Méditerranéennes*, n°14, 1995.

Le dispositif créé au profit des jeunes diplômés devra permettre de :

- ▶ Contribuer à l'amélioration de la production nationale et la productivité des exploitations agricoles, par un soutien aux entreprises en amont mais aussi en aval, et devra par conséquent permettre l'avancée vers une sécurité alimentaire.
- ▶ Faciliter l'insertion de certains cadres universitaires ou autres ayant subi une formation agricole afin de résorber une partie du chômage dans le monde rural.

Cette action lancée semble difficilement réussir sur le terrain ; beaucoup de jeunes bénéficiaires ont abandonné leurs activités malgré le soutien dont ils bénéficient, ce qui montre que malgré les besoins réels des exploitations en matière de services et de travaux, le recours aux entreprises de jeunes n'est pas systématique.

Il y a des difficultés et des lacunes qui bloquent le développement de ce dispositif, la question principale de notre travail est la suivante :

Est-ce que le dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole mis en place pour le financement des projets destiné aux jeunes investisseurs a atteint ces objectifs ? Si ce n'est pas le cas pourquoi ? Et comment l'améliorer ?

Ce dispositif est-il efficace sur le plan création d'emploi, de revenu et d'absorption du chômage ? A quel point l'intégration des cadres universitaires dans le secteur agricole et le monde rural est défendue afin d'améliorer la productivité des exploitations agricoles et la production nationale ?

Quel est le montant du financement des jeunes investisseurs par la SALEM ? Quel est le nombre des bénéficiaires de ces crédits par rapport à la demande globale ? La répartition des créneaux par wilaya fait l'objet d'une étude établie ou c'est une attribution aléatoire ? Et sur quelle base la direction des services agricoles ou la SALEM décide que tel ou tel projet est rentable ? Comment expliquer cette situation ?

Les jeunes ingénieurs investisseurs bénéficiaires des bureaux d'études sont-ils efficaces du point de vue revenu, création d'emplois et rentabilité ? Pourquoi un nombre important parmi ces ingénieurs ont abandonné alors qu'il existe un plan de charge et des conventions signées en partenariat avec la CRMA ? Leur plan des charges est-il suffisant afin de couvrir les charges mensuelles ? Si non comment améliorer leur situation ?

Aussi, pour nous orienter et tenter de le mener à bien, notre travail de recherche consistera à analyser les causes du manque de réussite de cette opération, pour le cas des bureaux d'études sur la MITIDJA (Alger, Blida Boumerdes et Tipaza), certaines hypothèses de travail ont été énoncées, à savoir :

▶ **Première hypothèse :**

Le plan de charge est insuffisant et la quasi-totalité des ingénieurs n'arrive pas à couvrir leurs charges quoique des conventions ont été signées avec les Caisses Régionales de Mutualité Agricole sur le recouvrement, les services faits et l'assurance.

▶ **Deuxième hypothèse**

Le principal facteur, qui bloque l'intégration des ingénieurs promoteurs de bureaux d'étude est l'absence d'un statut juridique spécifique.

▶ **Troisième hypothèse :**

Le marché est saturé et le nombre des bureaux d'études approuvés par les directions des services agricoles, la SALEM et la CRMA, n'a pas fait l'objet d'une étude bien établie.

Pour essayer de répondre aux questions posées précédemment et tenter de confirmer ou d'infirmier nos hypothèses de travail, nous avons choisi de retenir le cheminement suivant :

1- Investigation documentaire : dans un premier temps, nous procédons à l'étude d'un fond documentaire constitué d'ouvrages généraux portant notamment sur le dispositif de soutien aux jeunes investisseurs, le plan national du développement agricole, le crédit et le leasing. Parallèlement on se référera à des travaux de type universitaire (thèse d'ingénieur, magister, doctorat, et les différentes publications ayant trait à des travaux de recherche faisant référence à la création de l'emploi et au PNDA).

2- L'approche stratégique : qui consiste à présenter le dispositif dans le but de voir ses points forts et ses points faibles, ainsi que les opportunités et les contraintes à son développement. Voir la contribution de ses projets.

3- L'approche empirique : qui consiste à réaliser une enquête menée auprès des ingénieurs bénéficiaires des bureaux d'études par le biais du dispositif de soutien aux jeunes investisseurs dans les wilayas d'Alger, Blida, Boumerdès et Tipaza. Cette enquête nous permis d'établir un constat sur la situation des bureaux d'études, dans un souci de mieux connaître les réalités économiques auxquelles ils sont soumis, ainsi que leurs relations avec le milieu rural.

En définitive, notre travail de recherche (après l'analyse et l'interprétation des informations collectées) nous permettra d'aboutir à une conclusion générale où on tentera de voir si nous avons répondu correctement aux hypothèses émises. Pour cela on essayera de mettre en évidence les apports de notre travail de recherche et voir si, éventuellement, il y aurait de nouvelles autres hypothèses de travail pour continuer ce type d'étude qui mériterait d'être approfondi, voire actualisé.

LA PREMIERE PARTIE

“PARTIE THEORIQUE”

CHAPITRE 1 : LE PROCESSUS DE CREATION DESTRUCTION DES ENTREPRISES

I - Qu'est ce qu'une entreprise

La définition d'une entreprise diffère d'une personne à une autre, d'un organisme à un autre. La notion d'entreprise représente-t-elle la même chose pour le salarié et le propriétaire, pour le juriste et le manager gestionnaire, pour l'Etat et l'économiste ?

Qu'est ce qu'une entreprise pour le propriétaire ?

- Un patrimoine ?
- Un investissement ?
- Une source de richesses ?
- Un risque ?
- Un bien collectif ?

Qu'est ce qu'une entreprise Pour le salarié ?

- Une contrainte quotidienne ?
- Un lieu d'épanouissement ?
- Un groupe d'amis ?
- Un chef et des sous chefs ?
- Une obligation pour sur vivre ?
- Une source de progrès ?

Qu'est ce qu'une entreprise pour le manager- gestionnaire?

- Des objectifs à atteindre ?
- Des hommes à gérer ?
- Des moyens à rationaliser ?
- Une efficacité à rechercher ?
- Des décisions à prendre ?
- Une source de stress ?

Qu'est ce qu'une entreprise pour l'Etat ?

- Des impôts qui rentrent ?
- Une pression, un lobby ?
- Des emplois ?
- Un moyen d'organiser la société et le territoire ?

Qu'est ce qu'une entreprise pour le juriste? :

- Le choix du statut ?
- Un ensemble de contrats ?
- Des législations à connaître ?
- Savoir aller jusqu'à la limite des règles et des droits ?

Qu'est ce qu'une entreprise pour l'économiste - gestionnaire ?

- Des hommes et des moyens ?
- Des interactions ?
- Des systèmes ?
- Un champ d'études et de recherches infini ?

I-1- Définition de l'entreprise :

En économie, l'entreprise est traditionnellement définie comme étant « une organisation économique, de forme juridique déterminée, réunissant des moyens humains, matériels, immatériels et financiers, pour produire des biens ou des services destinés à être vendus sur un marché pour réaliser un profit »(TOPDICO, Hachette éducation).

On constate alors que l'entreprise d'un point de vue générique se distingue par :

a) Son but : qui est l'essence même de son existence et qui est souvent confondu avec la nature du bien ou service qu'elle produit.

b) Les moyens qu'elle met en œuvre pour atteindre ce but : les objectifs de l'entreprise déterminent les moyens humains, matériels, immatériels et financiers qu'elle va engager pour produire.

c) La recherche du profit : une entreprise ne peut exister que si elle crée de la valeur ajoutée du fait même de sa fonction de transformation.

Mais limiter l'entreprise en tant que telle à sa simple expression économique, c'est faire l'impasse sur un certain nombre d'aspects qui rendent d'autant plus complexe la définition même de l'entreprise. Car celle-ci est aussi :

d) Une entité autonome : lors de sa création, l'entreprise acquiert une personnalité qui dépasse sa simple expression juridique. On attribue alors à l'entreprise une terminologie qui lui confère souvent des caractéristiques d'être vivant : une entreprise naît, grandit, meurt, agit avec morale (entreprise citoyenne...).

e) Une entité qui modifie son environnement : par son action, une entreprise agit et réagit à son environnement via notamment les externalités qu'elle produit (pollution...). Elle change donc constamment pour s'adapter aux évolutions de la sphère économique, sociale, juridique... dans laquelle elle évolue.

f) Une organisation sociale : qui est le reflet des individus qui la composent et qui poursuivent eux-mêmes des objectifs parfois différents de l'entreprise elle-même. L'entreprise est alors au cœur des conflits sociaux, le lieu de cristallisation de problèmes plus généraux de la société.

j) Un système complexe car ouvert : l'entreprise est constamment en relation avec un nombre important de partenaires vers lesquels (et à partir desquels) elle échange des biens, des services, des hommes, des informations.

Au delà de sa fonction première et essentielle qui est de produire un bien ou un service, l'entreprise doit être vue comme une organisation complexe, créée et animée par des hommes, ouverte sur son environnement et qui est en interaction perpétuelle avec lui. Sans aller jusqu'à lui donner un caractère humain, l'entreprise en tant qu'entité autonome doit alors s'analyser dans toute sa diversité. C'est ce que nous allons tenter de voir dans les chapitres suivants.

I-2- Les différentes formes juridiques des entreprises :

On doit distinguer l'entreprise de l'usine ou encore de l'établissement. L'entreprise est avant tout un statut juridique. L'établissement ou l'usine sont des lieux de production où l'on combine les facteurs de production.

La distinction entre une entreprise individuelle et une société, qui comporte-t-elle, plusieurs propriétaires. Parmi les sociétés, on distinguera les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux.

Les premières offrent l'avantage de pouvoir choisir les associés grâce à l'existence de parts sociales (il s'agit de titres de propriété non cessibles). Mais elles font obstacle au phénomène de concentration puisque l'entrée de nouveaux propriétaires y est contrariée. C'est plutôt les sociétés de capitaux qui s'y prêtent. En effet, le capital social est constitué d'actions (titre de propriété cessible). Cependant, cela présente le risque que n'importe qui peut devenir propriétaire y compris un concurrent.

Le tableau de la page suivante nous montre les différentes formes juridiques des entreprises :

Tableau 01 : Les Différentes formes juridique des entreprises

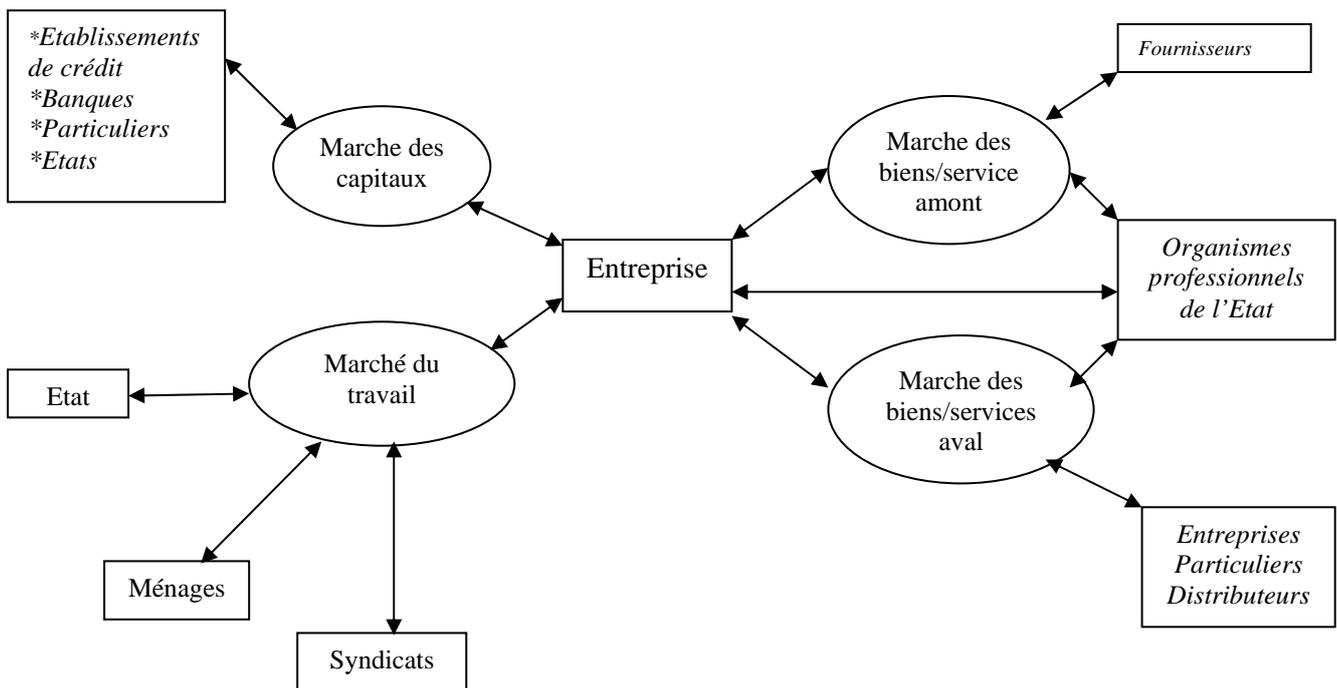
FORME JURIDIQUE	DEFINITION
ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE (EURL)	EURL est une entreprise constituée d'une seule personne, l'immatriculation au registre du commerce confère la personnalité morale à l'entreprise et la qualité de commerçant au gérant. le capital est fixé librement par l'associé dans les statuts de la société
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)	La SARL est une société de capitaux, elle doit être constituée par un minimum de deux associés et d'un maximum de cinquante(50). Si la société vient à comprendre plus de cinquante (50) associés, elle doit dans, le délai d'un an, être Transformée en société par actions. A défaut, elle est dissoute, à moins que, pendant le dit délai, le nombre des associés ne soit devenu égal ou inférieur à cinquante (50). Le capital social de la société à responsabilité limitée est fixé librement par les associés dans les statuts de la société.
SOCIETE EN NOM COLLECTIF (SNC)	La SNC est une société de personnes, elle est en général une entreprise familiale. Le nombre minimum d'associés est de deux (2) et il n'y a pas de minimum de capital social exigé, ce dernier est divisé en parts sociales. L'immatriculation au registre du commerce confère à l'entreprise la personnalité morale et à tous les associés la qualité de commerçants et tous les associés répondent indéfiniment et solidairement des dettes de la société. La gérance appartient à tous les associés, sauf stipulation contraire des statuts
SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE SCS	La SCS est une société hybride, de personnes pour les commandités et de capitaux pour les commanditaires. Le capital social est divisé en parts sociales et la société est gérée par un ou plusieurs gérants. L'immatriculation au registre du commerce confère à l'entreprise la personnalité morale et aux commandités la qualité de commerçants, les commandités répondent indéfiniment et solidairement des dettes de la société, les commanditaires ne répondent pas des dettes de la société qu'à concurrence de leurs apports
SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS SCPA	La SCPA est une société hybride, de personnes pour les commandités et de capitaux pour les commanditaires, elle est constituée entre un ou plusieurs commandités et des commanditaires, le nombre des associés commanditaires ne peut être inférieur à trois (3). Le minimum de capital social pour sa constitution est de cinq millions (5.000.000) de dinars en cas d'appel public à l'épargne et de un million (1.000.000) de dinars s'il n'est pas fait appel public à l'épargne. Elle peut être gérée par un ou plusieurs gérants. L'immatriculation au registre du commerce confère la personnalité morale à l'entreprise et la qualité de commerçants aux commandités, les commandités répondent indéfiniment et solidairement des dettes de la société, les commanditaires sont des actionnaires et ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports
GROUPEMENT	Le groupement est constitué entre deux ou plusieurs personnes morales pour une durée déterminée, il est constitué en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité et il ne donne pas lieu par lui-même à la réalisation et au partage de bénéfices et peut être constitué sans capital. Il est administré par une ou plusieurs personnes. L'immatriculation au registre du commerce confère au groupement la personnalité morale , les membres du groupement sont tenus des dettes de celui-ci sur leur patrimoine propre, ils seront solidairement, sauf convention contraire des tiers contractants

I-3- L'entreprise et son environnement

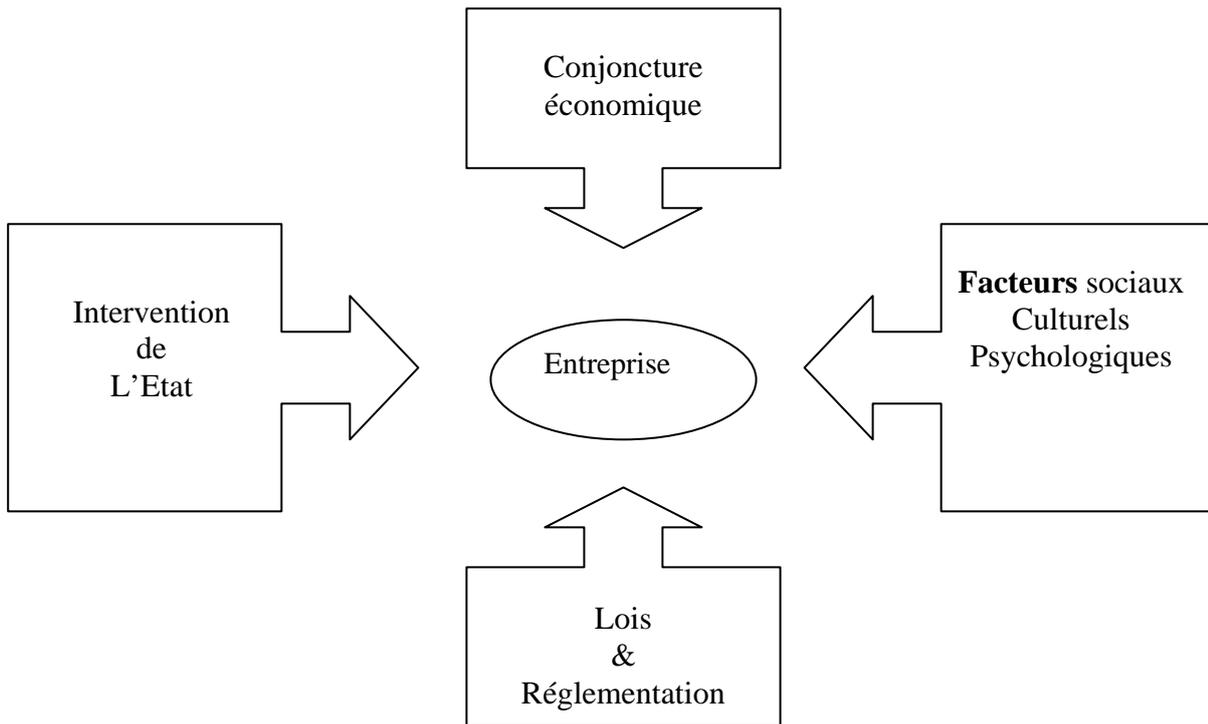
A Les marchés de l'entreprise

Le schéma suivant nous éclaire l'environnement de l'entreprise qui se retrouve au centre de quatre marchés : les marchés des biens et services amont et aval, le marché des capitaux et en dernier celui du travail. Ces quatre marchés sont influencés par plusieurs facteurs et organismes tels que l'Etat, les ménages, les syndicats, les banques, les fournisseurs, distributeurs ainsi que les organismes professionnels de l'Etat

Les marchés de l'entreprise

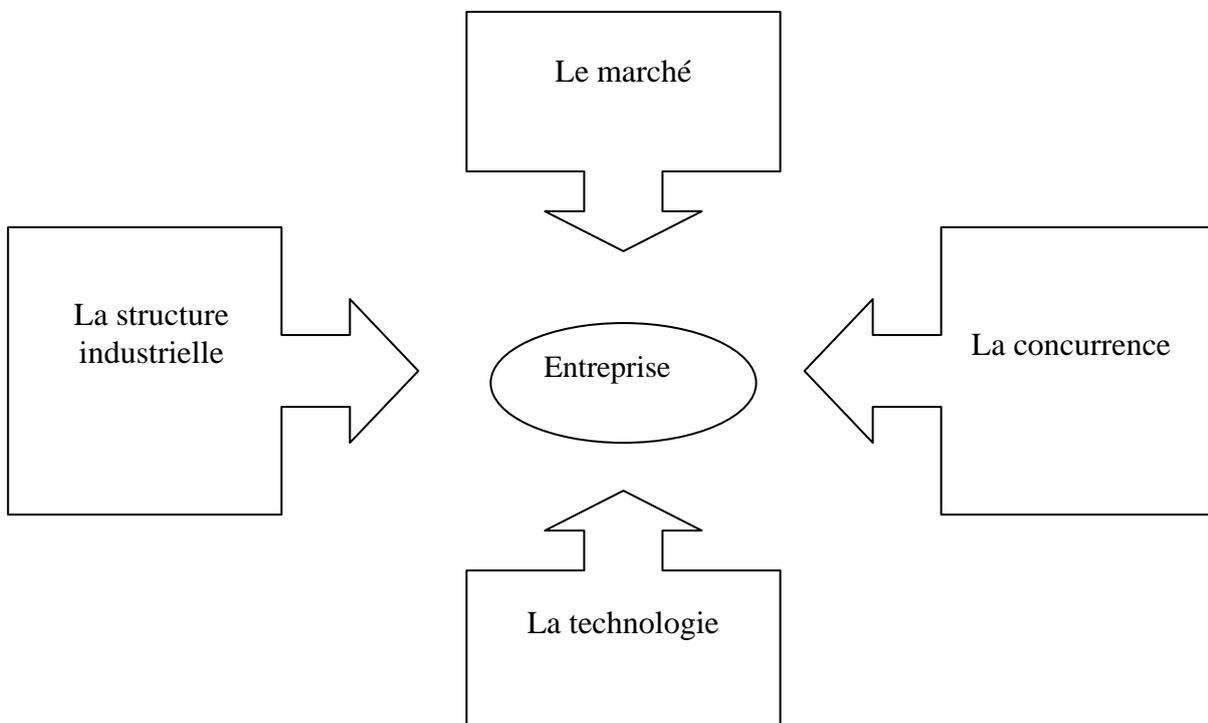


B/-L'environnement général de l'entreprise :



L'Environnement général : c'est l'ensemble des facteurs qui définissent le cadre d'action de l'entreprise. L'entreprise ne peut pas agir directement sur ces éléments

C/-L'environnement spécifique :



L'Environnement spécifique : ensemble des facteurs en lien direct avec l'activité de l'entreprise.

L'entreprise peut en général agir et influencer, voire contrôler ces éléments.

II- La création d'une entreprise :

Créer une petite entreprise n'est pas facile. Ce n'est pas à la portée de tout le monde. Tout d'abord, il faut prendre en considération les points suivants :

a)- Faire suffisamment de recherche sur le secteur dans lequel on veut se lancer et son marché. Beaucoup d'entreprises échouent en raison d'un manque de recherches préalables. Il faut s'assurer que l'idée peut marcher : Investiguer le marché, identifier les principaux acteurs.

b)- Il faut avoir suffisamment de capitaux pour lancer une société et assurer son fonctionnement, surtout éviter la sous-estimation du coût nécessaire au lancement tout en prévoyant toujours une marge de sécurité.

c)- Ne pas gaspiller de l'argent sur des équipements : Commencer aussi simplement que possible (pas de bureau trop luxueux, ...).

e)- il faut savoir si le besoin d'un ou des associés est nécessaire ?

Avant de prendre un associé, réfléchissez bien. Avez-vous choisi quelqu'un qui travaillera aussi dur que vous ?

f)- Connaitre les critères des personnes à embaucher : les risques sont augmentés quand votre entreprise est de petite taille. Il faut éviter si possible d'embaucher de la famille ou des amis.

j). Garder en tête le but, le global, la stratégie. Très souvent, les nouveaux entrepreneurs se retrouvent pris dans l'opérationnel, dans la gestion quotidienne de leur entreprise et ne regardent plus au global. Il faut avoir à la fois des buts à court et à long terme, et de revoir ses buts de manière périodique (tous les mois) pour s'assurer que l'on avance toujours dans la bonne direction.

h). Savoir ce que l'on veut faire de l'entreprise : la développer sur le long terme ? La vendre dans quelques années ? Ou, la fusionner avec une autre ?

Voici le point de vue d'un expert-comptable où il cite les 10 étapes incontournables pour la création d'entreprise :

Avant création :

- 1) Avoir confiance en soi, en son savoir-faire, dans son marché et dans sa capacité à s'y adapter.
- 2) Bien préparer son projet : il est important de connaître le métier, le marché ou la future activité.
- 3) Bien étudier la rentabilité du projet en effectuant un compte de résultat prévisionnel sur trois ans. Le chiffre d'affaires sera déterminé à partir de l'étude de marché préalablement établie. Les charges seront calculées à partir de devis (achats, travaux, investissements, etc....) et avec l'aide d'un expert-comptable.
- 4) Optimiser l'équilibre financier de son projet : il est indispensable d'établir un budget de trésorerie mensuel et un plan de financement afin de déterminer avec précision les besoins. Il faudra tenir compte des délais de règlement des clients, fournisseurs, des créances et dettes fiscales et sociales. C'est à ce stade que seront étudiées les aides possibles.
- 5) Choisir le régime juridique le mieux adapté à son activité et son mode de fonctionnement. De l'entreprise individuelle à la SA en passant par la SARL ou la SAS, il n'y a pas une seule solution et il est nécessaire d'étudier celle qui convient à sa situation personnelle.
- 6) Choisir le régime fiscal le plus avantageux en tenant compte de la situation géographique de l'entreprise et de la situation propre aux dirigeants.
- 7) Choisir le statut social le mieux adapté car le statut salarié n'est pas forcément le plus adéquat ni le plus économique.

B) Après la création

- 8) Mettre en place une bonne organisation administrative et comptable afin de gagner du temps.
- 9) Suivre la gestion et la trésorerie au quotidien afin d'éviter les dérapages possibles. L'établissement d'un tableau de bord mensuel par l'expert-comptable permettra d'être réactif et d'améliorer cette gestion au quotidien.
- 10) Respecter la législation fiscale, sociale et juridique. Celle-ci étant en perpétuel changement, il est important de se faire accompagner afin d'éviter tout désagrément, rappels et / ou pénalités.

En conclusion il faut savoir s'entourer de personnes compétentes, savoir déléguer car l'expérience montre qu'au cours de ces premières années d'activité, le chef d'entreprise a intérêt à focaliser toute son énergie sur le développement de son affaire notamment sur les relations commerciales, la production et la gestion des ressources humaines. N'oublions pas qu'un créateur accompagné a deux fois plus de chances de réussir.

III- Principales causes d'échec des entreprises

Le succès dans les affaires n'est jamais automatique. Il n'est pas strictement basé sur la chance. Il dépend principalement des capacités à anticiper et de l'organisation de l'entrepreneur. Et même alors, il n'y a aucune garantie. Commencer une petite entreprise est toujours risqué, et la chance de succès et de durabilité est mince.

Qu'est-ce que l'échec en affaires? Comment peut-on en reconnaître les signes avant-coureurs et prendre des mesures pour redresser la situation de l'entreprise? L'échec est la dernière étape du cycle de vie d'une organisation. En général, le déclin qui le précède se caractérise par un manque de pro activité illustré par une planification insuffisante, voire inexistante et l'inefficacité de la prise de décision. Voici ce que je considère comme les principales raisons du manque de performance (faible productivité, faibles profits) ou de l'échec (faillite, cessation d'activités) des entreprises

Voici les principales raisons de l'échec et causes fréquentes de défaillance des entreprises :

- Le manque d'expérience
- Sous-estimation des difficultés de la création d'entreprise
- L'insuffisance de capital (argent)
- Étude de marché insuffisante ou inadéquate :
 - Mauvais emplacement
 - Une vision biaisée des besoins et désirs des clients que vous ciblez
 - Trop compter sur une poignée de clients principaux.
- Mauvaise gestion des stocks,
- Mauvaise gestion des inventaires.
- Surinvestissement dans les immobilisations fixes
- Problèmes de crédits bancaires, ...
- Utilisation personnelle des fonds de l'entreprise

- Manque de connaissances et de planification financière
- Mauvaise gestion de trésorerie.
- Mauvaise gestion des dettes. À la fois ne pas payer vos créiteurs en temps et en heure et ne pas coordonner vos paiements avec vos entrées de trésorerie.
- Sur emprunter. Le niveau d'endettement de votre entreprise est alors trop élevé et vous n'êtes pas en mesure de réduire le montant de votre dette.

- Croissance inattendue (qui entraîne un problème de fonds de roulement, ...)
- Concurrence
- Faiblesses commerciales
- Absence de mécanismes de contrôle de la performance.
- Incapacité à innover.
- Manque de communication au sein de l'organisation.
- Incapacité à évaluer vos forces et faiblesses.

- Faire cavalier seul. Essayer de tout faire tout seul, sans chercher une aide extérieure. Cette aide extérieure peut tout simplement consister à embaucher de nouveaux employés ou à consulter des professionnels tels qu'un avocat, un comptable, un banquier ou un consultant en gestion d'entreprise.

I V - Le contexte actuel de la gestion des entreprises :

Gérer une entreprise c'est organiser au mieux les ressources dont on dispose afin d'en tirer satisfaction. Le gestionnaire de l'entreprise se retrouve face à plusieurs circonstances qui lui font pression telles que :

4-1 Un environnement complexe et turbulent :

- Un marché concurrentiel aval et amont avec plus de participants et moins connu (concurrents, fournisseurs, clients).
- Des clients moins attachés à une marque, et à la recherche de produits différenciés.
- Une demande plus difficile à anticiper.
- Des changements technologiques (dans les produits et dans la production) plus fréquents.
- Un raccourcissement du cycle de vie des produits.

4-2/ Une pression sur les coûts :

- Élimination des activités insuffisamment rentables
- Pressions sur les partenaires
- Rationalisation des processus.
- Variolisation des charges fixes.

4-3/ Une pression pour des résultats à court terme (grande entreprise)

- Une pression pour les résultats à court terme
- Une pression exercée sur et par les partenaires
 - Clients
 - Partenaires aval
 - Partenaires amont
 - Actionnaires
 - Salariés
 - Société collectivité

V-Les politiques d'encouragement à la création d'entreprises dans les pays développés :

Les différents types de services et de réseaux d'aide aux entreprises au niveau européen.

V 1- les aides de l'Union européenne :

La plupart des entreprises ont besoin d'assistance au cours des différents stades de leur développement. Il est maintenant prouvé qu'un environnement approprié, ainsi que des informations et des conseils adéquats, peuvent aider à lancer l'entreprise avec succès et à assurer sa survie. Les points de contact uniques pour les entreprises simplifient la recherche et l'environnement administratif. A cet égard, l'initiative **B2Europe** vise à améliorer le conseil personnalisé aux entreprises. Parmi les réseaux pour les entreprises les plus consultés, figurent :

- Euro Info Centres (EIC) : EIC sont l'un des principaux réseaux d'aide aux entreprises: ils comptent 300 points de contact en Europe qui informent, conseillent et aident les PME sur toutes les questions européennes. Comme ils sont proches des entreprises, les EIC aident également les petite et moyennes entreprises à accéder aux programmes communautaires. Ce réseau fournit le conseil et l'aide aux entreprises concernant l'ensemble des questions liées à l'UE. Les Euro Info Centres jouent un rôle actif en favorisant les programmes et les actions de la Commission européenne et en veillant à ce que les entreprises comprennent les politiques, la législation et les programmes relatifs à leurs activités ;
- Réseau européen des « Business angels » : réseau qui met en contact les jeunes entrepreneurs avec les investisseurs privés.
- ECAS : le European Citizen Action Service dispose d'une équipe de juristes expérimentés aptes à répondre à toutes les questions du public concernant la libre circulation ;
- SOLVIT : ce réseau de résolution des problèmes en ligne et gratuit traite les plaintes émanant à la fois des citoyens et des entreprises résultant de la mauvaise application de la législation du marché intérieur par les autorités publiques ;
- Les Centres Relais Innovation : les CRI sont des prestataires de services d'appui à l'innovation, qui s'efforcent de faciliter et promouvoir le transfert de technologies innovantes entre les PME européennes ;
- Centres européens d'entreprise et d'innovation : la mission du CEEI est de favoriser la création de nouvelles générations de petites entreprises innovantes et de développer et de moderniser celles qui existent déjà dans le cadre de l'aménagement du territoire industriel.

V 2 Les possibilités de financement diverses

Les entreprises disposent dans l'Union européenne d'une multitude de possibilités de financement. Le financement peut prendre la forme de subventions, de prêts, de garanties et de soutien d'investissements en capital-risque, se traduisant par une prise de participation ou un mécanisme assimilable. Par ailleurs, l'Union garantit désormais des systèmes de micro crédit. En assurant une viabilité de l'industrie du micro crédit, l'objectif est de faciliter l'accès des petites entreprises, particulièrement dans le secteur des services, à des financements de faible ampleur, souvent déterminants en phase de démarrage.

Nombre de financements accordés par l'Union européenne ne sont pas versés de manière directe, mais par l'intermédiaire des autorités nationales et régionales des États membres (banques, fonds de capital-risque...). L'Union assure ainsi une aide au financement de proximité. Le soutien financier des fonds structurels de l'Union européenne est, lui aussi, perçu de manière indirecte. La gestion détaillée des programmes cofinancés par ces fonds appartient aux États membres.

L'Union européenne octroie des aides financières directement aux entreprises en ce qui concerne la mise en œuvre de politiques communes dans les domaines tels que la recherche et le développement, l'éducation, la formation, l'environnement, la protection des consommateurs et l'information. Dès lors qu'elles rencontrent les critères établis par le programme concerné, les entreprises peuvent introduire une demande de participation au service concerné de la Commission. L'annonce des programmes se fait habituellement par un appel à propositions, une décision ou toute autre forme d'annonce officielle publiée au Journal officiel des Communautés européennes.

A travers l'ensemble de ses aides au financement, l'Union européenne cherche à stimuler le potentiel entrepreneurial de groupes particulièrement susceptibles de rencontrer des difficultés pour financer le démarrage d'une entreprise. L'Union encourage ainsi le potentiel entrepreneurial des femmes, des seniors, et des personnes appartenant à des minorités ethniques. De la même manière, elle accorde une attention particulière au potentiel entrepreneurial des salariés. Ces derniers possèdent en effet l'expérience d'un secteur ce qui représente un réel avantage pour y développer leur propre entreprise.

V 3- Programmes et dispositifs

L'Union européenne use de différents procédés pour apporter des aides financières aux entreprises européennes, en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME).

V 3-1 Financement indirect

Le plus souvent, les aides financières communautaires ne sont accessibles qu'indirectement, par le biais de divers intervenants et mécanismes.

a) Fonds européen d'investissement (FEI)

Le FEI n'offre ainsi pas de financement direct aux entreprises mais intervient par le biais d'intermédiaires financiers. Son objectif est d'inciter les institutions financières à augmenter leur capacité de prêt aux entreprises.

Les instruments de capital-risque du FEI permettent de favoriser le développement des PME, en particulier de celles nouvellement créées et qui innovent du point de vue technologique, par le biais de prises de participations dans des fonds de capital-risque.

Grâce à ses instruments de garantie, le FEI accorde des garanties aux organismes financiers qui couvrent les prêts accordés à des PME, ainsi qu'aux organismes spécialisés dans le micro crédit.

Le FEI gère par ailleurs, au nom de la Commission, les instruments financiers du Programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (2001-2005). Ce programme pluriannuel est l'instrument central pour l'aide au financement des entreprises européennes. Son objectif est d'améliorer l'environnement financier des entreprises, en particulier pour les PME. Les instruments financiers sont les suivants :

* Le guichet « aide au démarrage » du mécanisme européen pour les technologies soutient les entreprises en phase de démarrage en développant l'accès au capital risque dans toute la Communauté par des investissements dans des fonds de capital-risque spécialisés.

* L'action « capital d'amorçage » vise à promouvoir l'offre de capitaux pour la création d'entreprises nouvelles, en accordant des subventions pour le recrutement de gestionnaires ou d'analystes de fonds.

* Le mécanisme de garantie PME encourage les intermédiaires financiers à accroître et à maintenir les prêts qu'ils accordent aux PME. Le mécanisme repose sur un partage des risques avec des systèmes nationaux de garantie mutuelle ou tout autre établissement financier approprié. Il comprend des garanties de prêts, garanties pour les micro-crédits, garanties pour les prises de participation, garanties de prêts dans les technologies de l'information et de la communication (TIC).

b) Banque européenne d'investissement (BEI)

L'Initiative Innovation 2010 appuie la stratégie de Lisbonne qui vise à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde d'ici 2010. L'initiative soutient les investissements tout au long de la chaîne de transformation du savoir, autrement dit l'enseignement, la recherche-développement et la société de l'information.

Par ses prêts globaux, la BEI contribue à accroître le financement disponible pour les projets à petite échelle des PME.

c) Fonds structurels

Les fonds structurels visent à réduire les disparités dans le développement des régions et à promouvoir la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne. Les entreprises peuvent participer de manière décisive à la réalisation de cet objectif. Des mesures spécifiques ont donc été aménagées en leur faveur.

Les fonds structurels offrent une importante source de financement pour les entreprises, notamment pour les PME, grâce aux divers programmes thématiques, en particulier le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE). Pour introduire une demande de financement dans le cadre d'un de ces programmes de développement, les entreprises prennent contact avec les autorités régionales ou nationales ou les autres organisations désignées dans les États membres.

d) Mécanisme UE/BERD

Ce mécanisme de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement tend à encourager la croissance des PME dans les nouveaux États membres, entrés dans l'Union européenne le 1er mai 2004. Son action consiste à faciliter l'accès aux prêts et les opérations de prise de participation grâce à des intermédiaires financiers locaux.

V 3-2 Financement direct

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques communautaires communes, les entreprises européennes peuvent bénéficier d'une grande diversité d'aides financières directes.

Le sixième programme-cadre de recherche communautaire (2002-2006) est l'instrument financier majeur mis en place pour promouvoir la recherche en Europe. Les crédits sont accordés, par la Commission européenne, sur la base d'« appels à propositions » compétitifs, publiés régulièrement. L'Union européenne prépare le septième programme-cadre de recherche communautaire pour la période 2007-2013. Un soutien supplémentaire est par ailleurs offert aux entrepreneurs innovants dans le cadre de l'Initiative Gate2Growth (G2G). Cette dernière les met en contact avec des investisseurs et leur fournit des services d'aide.

Parmi les aides financières directement octroyées aux entreprises, il est aussi possible de citer, à titre d'exemple, celles liées à l'éducation et la formation (Socrate et Leonardo da Vinci), l'environnement, l'énergie, la protection des consommateurs, la santé et la sécurité, l'information ou encore des secteurs spécifiques (tourisme...).

V 3-3 Futur financement

La Commission européenne a proposé un programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation pour la période 2007-2013 principalement destiné aux PME. Ce programme intègre des programmes existants, comme le programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (2001-2006). Il comporte trois programmes spécifiques : le « Programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise », le « Programme d'appui stratégique en matière des technologies de l'information et des communications (TIC) » et le « Programme Énergie intelligente - Europe ». Le programme facilitera l'accès au financement (à travers un financement indirect) et aux investissements. Il encouragera ainsi la démonstration de technologies innovantes, en particulier des éco-technologies et de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et soutiendra la diffusion de ces technologies sur le marché. Le programme introduit également de nombreux éléments nouveaux, par exemple un instrument de capital risque pour les entreprises à forte croissance

V 4- Reprendre une entreprise

Les entreprises européennes évoluent sur un marché unique qui ne cesse de s'élargir. Pour y préserver leur compétitivité, certaines choisissent de s'associer, par le biais de fusions ou acquisitions, en vue d'acquérir une dimension européenne. Si ces concentrations peuvent présenter un impact positif sur le marché, elles peuvent également occasionner des distorsions de concurrence. Un tel risque justifie qu'elles soient soumises au contrôle de la Commission ou des États membres, selon leur dimension.

Le contrôle des concentrations de dimension communautaire relève de la responsabilité de la Commission européenne. La dimension communautaire s'apprécie selon des critères basés sur le chiffre d'affaires des entreprises concernées (seuils minima). Avant de devenir effective, la concentration de dimension communautaire doit être notifiée à la Commission, pour accord. Ce contrôle en une procédure unique, connue sous le nom de « guichet unique », facilite les procédures administratives et assure aux entreprises européennes un traitement égal. La Commission s'opposera à la concentration seulement si celle-ci entrave de manière significative la concurrence (situation de position dominante, effets anticoncurrentiels sur les marchés oligopolistiques...). Dans la grande majorité des cas, la Commission autorise néanmoins les concentrations, avec ou sans conditions.

L'Union européenne essaie, par ailleurs, d'encourager les fusions transfrontalières. Elle aménage, en ce sens, un environnement plus favorable à ce type d'opérations, en particulier sur le plan fiscal. La fusion d'entreprises européennes peut aussi permettre d'acquérir le statut de société européenne ou celui de société coopérative européenne. D'autre part, l'Union a instauré des règles communes en ce qui concerne les offres publiques d'acquisitions (OPA), en vue d'offrir aux entreprises européennes une plus grande sécurité juridique dans ce domaine.

VI Les dispositifs publics d'aides à la création d'entreprise en France

VI 1 Les différents dispositifs d'aides à la Création d'entreprise

Il existe plusieurs dispositifs d'aide à la création d'entreprises en France. Ils se déclinent en aides financières, sociales, fiscales ou conseils. Ils varient selon l'organisme qui les dispense, qu'il soit national, régional ou local. Il faut également distinguer les aides publiques et privées. Ces dernières proviennent d'associations, de grandes entreprises ou de fondations. Elles peuvent prendre de nombreuses formes : subventions, mise à disposition de locaux, pépinières d'entreprises, etc.

VI -1- 1 Les aides de l'Etat français

Il existe un certain nombre de dispositifs publics d'aides à la création d'entreprise. Ces dispositifs sont mis en place à l'initiative de l'Etat français ou des collectivités locales. Ils peuvent prendre différentes formes

L'Etat accorde des aides aux entreprises créées par des demandeurs d'emploi. C'est pour cette raison qu'il est souvent recommandé aux jeunes diplômés qui souhaitent monter leur société de s'inscrire à l'ANPE. Ils seront ainsi exonérés de charges sociales pendant un an grâce au dispositif ACCRE. Ils auront aussi droit à douze chèques-conseils. « Ces chèques-conseils permettent, avant et après la création de l'entreprise, d'obtenir un accompagnement de la part de spécialistes. Chaque chèque donne droit à une heure de conseil gratuit. L'entrepreneur peut ainsi consulter un avocat, un comptable ou se faire aider pour monter un business plan. » Pour partir du bon pied, les jeunes entrepreneurs peuvent aussi faire appel au Fonds régional d'aide au conseil (Frac) ou aux boutiques de gestion. Comme l'Adil, ces boutiques apportent une aide technique à la recherche de moyens financiers et suivent l'évolution de l'entreprise.

L'Etat contribue aussi à la création de projets innovants. Grâce à l'Anvar, l'agence française de l'innovation, il alloue une subvention permettant de financer les recherches pour le développement de ces projets. Environ 85% des entreprises technologiques créées en France depuis 12 ans ont bénéficié de l'aide de l'Anvar. L'Etat pourvoit aussi à la création de projets dans des domaines

particuliers, comme par exemple, l'agroalimentaire, grâce à la prime agricole. Elle accorde également des prêts à la création d'entreprise (PCE), des réductions d'impôts et des déductions des intérêts d'emprunts.

Les aides visent principalement :

A) à favoriser une meilleure répartition géographique des entreprises

Exemples :

- la prime d'aménagement du territoire, accordée par la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) aux entreprises s'implantant dans certaines zones d'aménagement du territoire sous conditions d'emplois et d'investissements,

- l'exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises nouvelles qui s'implantent dans certaines zones d'aménagement du territoire,

- l'exonération d'impôts locaux (pour la part revenant à l'Etat),

- l'exonération de cotisations sociales dans les zones de redynamisation urbaine.

B) à lutter contre le chômage et favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi

Exemples :

- l'exonération de charges sociales pendant un an (ou plus dans certains cas) pour les demandeurs d'emploi qui créent ou reprennent une entreprise (dispositif ACCRE),

- l'attribution de chèques-conseils,

- l'avance remboursable pour certains bénéficiaires de l'ACCRE (dispositif EDEN)...

C) A favoriser l'émergence et le financement des projets innovants

Exemples :

- la subvention d'OSEO anvar (Agence française de l'innovation) permettant de financer la réalisation d'études préalables ainsi que l'élaboration des projets de création,

- l'avance remboursable d'OSEO anvar pour le développement des projets d'innovation,

- l'aide au recrutement de personnel qualifié pour l'innovation...

D) À favoriser l'émergence de projets dans certains domaines d'activité spécifiques

Exemple :

- la Prime d'orientation agricole, pour le secteur agro-alimentaire,

E) à favoriser l'épargne de proximité et le financement des petites entreprises

Exemples :

- la réduction d'impôt pour souscription au capital des entreprises nouvelles,
- la déduction des intérêts d'emprunt,
- le Prêt à la création d'entreprise (PCE)

VI -1- 2 Les aides des collectivités locales

Parallèlement à ces dispositifs publics, de nombreuses initiatives privées ont été prises pour aider les créateurs à boucler financièrement leurs projets. Ces aides sont dispensées par des associations, fondations, clubs, grandes entreprises... Certaines s'adressent à un large public, d'autres ne concernent que certains types de projets bien déterminés ou sont soumises à des conditions restrictives.

Elles peuvent attribuer des subventions, des prêts ou donner des conditions favorables au démarrage d'une entreprise. Une nouvelle entreprise peut ainsi être exonérée de taxe professionnelle ou d'impôts fonciers, à condition, par exemple, qu'elle s'implante dans une zone particulière.

a) **LES CONCOURS.** De très nombreuses aides sont destinées directement aux créateurs d'entreprises. Plusieurs concours cherchent ainsi à aider les jeunes entrepreneurs. Ils sont organisés par des organismes publics, des fondations, des collectivités locales ou des entreprises. Parmi eux, Défi jeunes est le plus connu des étudiants et des jeunes diplômés. Il alloue une bourse qui encourage les projets des demandeurs d'emploi âgés de 15 à 28 ans (sauf la reprise d'entreprises). Le montant accordé varie entre 1 600 et 8 500 €. Les gagnants reçoivent aussi des chèques-conseils.

b) **LES PRÊTS.** Plusieurs types de prêts existent. Le prêt à la création d'entreprise (PCE, entre 2 000 et 7 000 €) est attribué aux entreprises en phase de création, n'ayant pas encore bénéficié d'un financement à moyen ou long terme. Les associations, les clubs de créateurs et les fondations accordent aussi des prêts d'honneur. Le jeune entrepreneur peut également se tourner vers les banques «classiques» grâce à des organismes de garantie de prêts et de cautionnement comme les banques du développement des PME.

Il existe tellement de dispositifs différents que certaines sociétés privées proposent aux créateurs d'entreprises de trouver toutes les aides qui peuvent leur être accordées en échange d'un certain pourcentage sur le montant final.

Tableau N°01 : Evolution des créations d'entreprise en France entre 1996-2005

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Création	171 628	166 850	166 190	169 674	176 754	177 015	178 008	199 399	223 995	225 070
Evolution par rapport à		-2,8	-0,4	2,1	4,2	0,1	0,6	12,0	12,3	0,5
Réactivations	57.604	57.853	55.776	56.085	53.666	51.987	52.065	54.934	54.004	50.720
Reprises	46.043	46.385	44.480	43.160	41.652	41.562	40.133	40.047	42.666	41210
TOTAL	275.275	271.088	266.446	268.919	272.072	270.564	270.206	293.840	320.265	317.000

Source : Insee - méthodologie APCE

Rappelons que le recensement des reprises est mal cerné, puisqu'il ne tient que partiellement compte des reprises d'entreprises par achat d'actions et de parts sociales.

Les réactivations correspondent aux entreprises déjà créées à titre individuel, radiées puis créées à nouveau par la même personne physique. En cas de nouvelle création en société, celle-ci figure parmi les créations pures.

VII Les dispositifs publics d'aides à la création d'entreprise dans les pays en développement

1 Politique d'aide à la création d'entreprise : cas de l'Algérie

Les pouvoirs publics algériens ont entrepris une série de mesures, dont le Programme d'Emploi des Jeunes (P.E.J) en 1988 et depuis l'ouverture économique dans les années 90, l'Algérie a affiché des discours d'encouragement et d'ouverture à l'entrepreneuriat à travers des réformes et des lois facilitant la création des entreprises tel que le Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes (D.I.P.S) en 1990 ainsi que le dispositif de la promotion de la création des micro-entreprises comme moyen d'insertion et de création d'emplois sous la direction de ANSEJ, CNAC et l'ANDI

A/- Aperçu historique sur la politique de l'emploi des jeunes en Algérie

Le chômage est un problème épineux que vivent beaucoup de pays et sur lequel se penchent les économistes pour y apporter des solutions.

En Algérie, toutes les politiques entreprises pendant les décennies de l'économie dirigée ont contribué, par des recrutements massifs – sans tenir compte de la demande réelle en matière d'emploi – à déguiser le chômage qui frappait de plein fouet la jeunesse et à créer des situations de sureffectifs au sein des entreprises.

Le passage d'une économie dirigée à une économie de marché a engendré une compression des effectifs au niveau des entreprises ; l'arrivée des réformes a dévoilé la face cachée d'une réalité amère qu'endure notre pays et aggrave en même temps, le phénomène du chômage affectant les jeunes. Face à ce phénomène, source d'explosion sociale, les pouvoirs publics ont entrepris une série de mesures en faveur des jeunes afin de pallier au problème du chômage.

1- Programme d'Emploi des Jeunes

Ce programme initié en 1987 et mis en application une année plus tard est élaboré pour les jeunes âgés entre 16 et 24 ans. Son objectif est d'alléger le problème du chômage par le biais de la formation professionnelle et l'apprentissage (offrir aux jeunes une qualification pouvant leur faciliter une insertion professionnelle dans divers domaines : bâtiment, industrie, agriculture...).

Le financement de ce programme a été assuré par le Fonds d'Aide à l'Emploi des Jeunes (FAEJ) dont l'ordonnateur principal a été le Ministère du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales.

Néanmoins, beaucoup de contraintes ont été rencontrées lors de la mise en application de ce programme. Il s'agit notamment :

- D'une centralisation des décisions au niveau du Ministère de l'Emploi,
- D'une programmation médiocre des actions à entreprendre et leur mise en œuvre,
- Retard énorme dans l'affectation des crédits,
- Une évaluation et un suivi difficiles des actions programmées.

Le (PEJ) n'ayant pu absorber toute la demande de travail, a donc échoué dans la mission qui lui été assignée. C'est ainsi qu'un autre programme a vu le jour, il s'agit du : Dispositif d'Insertion Professionnelle (DIPJ).

2. Dispositif d'Insertion Professionnelle

Créé en 1990, son objectif était d'alléger le poids du chômage.

Le (DIPJ) a pris en charge les travailleurs ayant perdu leur emploi. Pour atteindre ses objectifs, ce dispositif a mis en place certaines formules. Il s'agit notamment de :

- la création de coopératives,
- la création de petites et moyennes entreprises,
- la création d'emplois salariés par les collectivités locales,
- la formation professionnelle et l'apprentissage...

Le financement de ce dispositif est assuré par le Fonds d'Emploi des Jeunes (FAEJ). L'ordonnateur principal est le Ministre Délégué à l'Emploi; l'application de ce dispositif a rencontré des problèmes sur le terrain. C'est ainsi que sur le plan juridique, il n'y a pas de distinction entre les statuts de ces coopératives ; qu'elles soient privées, publiques ou mixtes.

Vu l'échec de ce programme, les pouvoirs publics ont procédé à la mise en place d'un autre dispositif de création d'emplois pour les jeunes permettant l'émergence de la micro entreprise qui est proposée aux jeunes comme une solution au problème du chômage. Ainsi, cette nouvelle culture d'entreprise prônée par le gouvernement à l'égard des jeunes sera promue et encouragée par un nouveau dispositif qui est l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).

3. Dispositif de l'ANSEJ

Le dispositif ANSEJ a été créé après l'échec du dispositif d'Insertion professionnelle de Jeunes, et cela en application des dispositions de l'article 16 de l'ordonnance n° 96-14 du 24 juin 1996. Il est créé sous la dénomination de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes *ANSEJ* ci-après désignée.

3.1. Les missions du dispositif

Le credo de L'ANSEJ est de créer des entreprises qui sont économiquement viables, en d'autres termes, des entreprises rentables. Dans ce cadre, l'agence a été chargée de :

- Conseiller et assister le promoteur dans les différentes phases du projet d'investissement, Informer l'investisseur sur les lois (de nature économique, technique, législative et réglementaire) relatives à l'exercice de son activité.
- D'assurer le suivi des micro entreprises pendant le montage financier et après le démarrage de l'activité.
- De gérer, conformément à la législation et la réglementation en vigueur, les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi.
- De notifier aux jeunes promoteurs dont les projets sont éligibles aux crédits des banques et établissements financiers, les différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus.
- D'assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et les assister, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements.
- D'encourager toute autre forme d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes, à travers notamment, des programmes de formation – emploi et de pré – embauche. A ce titre, l'agence est chargée notamment :
 - ✓ De mettre à la disposition des jeunes promoteurs toutes les informations de nature économique, technique, législative et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités.
 - ✓ De créer une banque de projets économiquement et socialement utiles.
 - ✓ De conseiller et d'assister les jeunes promoteurs dans le processus du montage financier et de mobilisation de crédits.
 - ✓ D'entretenir des relations continues avec les banques et les établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma de financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des projets .
 - ✓ De passer des conventions avec tout organisme entreprise ou institution administrative publique ayant pour objet de faire réaliser pour le compte de l'agence des programmes de formation- emploi et/ou de pré- embauche de jeunes auprès d'employeurs publics ou privés .

3.2 Les changements apportés par le dispositif ANSEJ

La grande nouveauté se manifeste dans l'introduction d'un niveau de fonds propres apportés par les jeunes promoteurs, variable entre 5 et 20% du coût total d'investissement. Le législateur a préféré écarter tous les risques de dérapage ou des circonstances indésirables constatées et vécues sous l'ancien dispositif, et pour la réalisation de ce but, un engagement financier des jeunes promoteurs est considéré comme une condition primordiale.

Un autre changement accordé par ce dispositif tient au fait que le concours de l'Etat prend la forme d'un prêt rémunéré à taux zéro, remboursable par le jeune après épuisement du plan d'amortissement du crédit bancaire (5 ans).

Le niveau d'engagement du trésor public passe de 30 % d'après le dispositif de 1990, pour se stabiliser entre 15 et 25 % du montant global de l'investissement. Le troisième partenaire dans le processus de promotion de la jeune entreprise est la banque. Cette dernière est considérée comme un ordonnateur lui-même.

Les banques, quoiqu'on dise sur leur situation actuelle sont beaucoup mieux outillées pour estimer la solvabilité d'un client et la rentabilité d'un projet. Pour donner plus d'assurance aux banquiers qui se sont retirés du financement des projets proposés pour des coopératives des jeunes depuis 1994, les pouvoirs publics ont érigé un fonds de caution mutuelle pour servir comme caisse de garantie aux prêts accordés aux jeunes promoteurs par les banques. Ce fonds sera alimenté par les retenues obligatoires opérées sur les capitaux mobilisés pour chaque projet (10%).

Autre nouveauté introduite par le dispositif de promotion de l'emploi de jeunes (décret 96/297), c'est l'abandon pur et simple du statut de la coopérative, totalement inadaptée au monde entrepreneurial, pour s'ouvrir sur l'ensemble des statuts et formes juridiques consacrées par le code de commerce (EURL, SARL, SNC, Entreprise Individuelle).

La micro – entreprise visée par le décret 97/296 bénéficie d'une double exonération fiscale (impôt sur les sociétés, et impôt sur le revenu global) pour les trois premières années de son exercice ou sur les six premiers exercices, si l'entreprise est située dans une zone à promouvoir.

Certaines formes juridiques rendent caduques toute possibilité de mutation des valeurs mobilières entre les associés et des tiers sans l'accord unanime des premiers.

3.3 Les modalités de financement d'adhésion et de cotisation

Le montant des cotisations de la micro – entreprise est calculé sur la base du montant du crédit bancaire et sa durée.

Le taux de cotisation pour chaque échéance est de 0,35% du principal qui reste à couvrir.

Le paiement de la première cotisation de la micro entreprise au fonds se fait après l'obtention de l'accord bancaire et avant la délivrance de l'agrément par l'ANSEJ.

Les échéances de paiement des cotisations correspondent aux échéances annuelles du crédit bancaire.

Mais actuellement et après avoir remarqué que la plupart des jeunes promoteurs ne versent que la première partie de cotisations, elle-ci est payée en une traite au lieu de l'être sur cinq ans.

3.4 Les conditions d'éligibilité au dispositif ANSEJ

Pour être éligible au dispositif « ANSEJ » et pour bénéficier de l'aide du fonds national de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ), les jeunes promoteurs doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Le jeune promoteur doit être âgé entre 19 et 35 ans, l'âge limité est de 40 ans lorsque l'investissement génère au moins trois (03) emplois permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans l'entreprise).

- Etre titulaire d'une qualification professionnelle et /ou posséder un savoir faire reconnu.

- Mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propres d'un niveau correspondant au seuil minimum requis.

- Le jeune promoteur ne doit pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande de création de micro –entreprise.

- Tout promoteur a droit une seule fois aux avantages liés au dispositif (soutien à l'emploi des jeunes).

- Le montant maximum de l'investissement est de 4.000.000 DA avant les modifications dans le cadre de la loi de finance 2004.

- L'apport personnel que doit mobiliser le jeune promoteur dans le cadre du dispositif (ANSEJ) dépend du montant de l'investissement, il est fixé selon les niveaux suivants :

Lorsque les projets initiés dans le cadre du dispositif ANSEJ sont réalisés dans des zones spécifiques, c'est –à dire des régions à promouvoir, les seuils minimaux des niveaux 2,3 et 4 deviennent respectivement 8%, 11% et 14%.

3.5 Les aides accordées aux jeunes promoteurs

Le jeune promoteur éligible au dispositif bénéficie d'une aide du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes. Cette aide varie en fonction du coût de l'investissement. Elle ne saurait dépasser :

- 25% du coût global du projet réalisé par le jeune promoteur lorsque le montant global de l'investissement est inférieur ou égal à 01 million de dinars.

- 20%du coût global du projet réalisé par le jeune promoteur lorsque le montant global de l'investissement est supérieur à 01 million de dinars et inférieur ou égal à 02 millions de dinars.

- 15% du coût global du projet réalisé par le jeune promoteur lorsque le montant global de l'investissement est supérieur à 02 millions de dinars et inférieur à 04 millions de dinars.

3.6 La bonification des taux d'intérêt

- Les crédits d'investissements initiés dans le cadre de l'ANSEJ bénéficient d'une bonification des taux d'intérêt, cela veut dire qu'une partie des intérêts bancaires sont pris en charge par le fonds national de soutien à l'emploi de jeunes.

- Lorsque les investissements sont réalisés dans les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et de la pêche, la bonification est fixée à 75% du taux débiteur appliqué par les établissements du crédit .Cela veut dire que l'ANSEJ par le biais du fonds national de soutien à

l'emploi des jeunes prend en charge 75% du taux d'intérêt appliqué.

- Lorsque les investissements sont appliqués dans les autres secteurs d'activités la bonification est fixé à 50% du taux débiteur appliqué par les établissements du crédit.

3.7 La durée de remboursement du crédit bancaire

La durée de remboursement du crédit bancaire est de trois à cinq ans; elle est fixée en fonction de la nature du projet et de sa rentabilité. L'étude du dossier détermine la capacité de remboursement du projet et la durée du crédit.

3.8 La période de différé

C'est une période de grâce qu'accorde la banque aux jeunes promoteurs durant laquelle ces derniers n'effectuent aucun remboursement, elle varie entre une et deux années, elle est déterminée par la nature et par le délai nécessaire au lancement du projet et sa montée en cadence pour générer les cash flow nécessaires au remboursement.

En effet, il existe des activités dont la rentabilité à court terme ne permet pas aux promoteurs d'honorer les remboursements, dans le cas d'un calendrier d'échéances normales, contrairement aux activités qui génèrent des bénéfices dès les premiers mois pour lesquels il ne se dégage par une nécessité de différer les échéances, vu la capacité des promoteurs à rembourser.

Lorsque la période de différé est fixée à plus d'une année, les intérêts intercalaires produits durant la période, sont capitalisés au crédit et répartis sur les échéances durant toute la durée du remboursement.

3.8 Les avantages fiscaux accordés

La micro entreprise créée dans le cadre du dispositif ANSEJ bénéficie des avantages fiscaux et parafiscaux suivants :

a) En phase de réalisation du projet

- franchise de la TVA pour l'acquisition de biens d'équipement entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- application du taux réduit de 5% en matière des droits de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- exemption des droits de mutation de 8% sur les acquisitions immobilières ;
- exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micros entreprises
- exonération de la taxe foncière sur les constructions et addition de constructions.

b) En phase d'exploitation de projet, pour une période de trois ans à partir du démarrage de l'activité ou six (06) ans pour les zones spécifiques

- Exonération totale de L' I. BS de l'IRG, du VF et de la TAP.
- Admission au bénéfice d'un taux réduit des cotisations patronales de 7% au titre des rémunérations versées aux salariés de la micro entreprise.

CHAPITRE II

LES OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

I - Les objectifs du Plan National de Développement Agricole (PNDA)

Pour assurer les rôles multiples de l'agriculture dans la sécurité alimentaire, le développement rural et la préservation des ressources naturelles, l'agriculture bénéficie depuis l'an 2000, d'un ambitieux Plan National de Développement Agricole (PNDA). Ce dernier est destiné à réaliser la mise à niveau nécessaire pour préparer le secteur aux échéances arrêtées de l'intégration de notre économie à la zone de libre échange (ZLE), et à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Dans la pratique, ce programme consiste à réaliser la reconversion de l'occupation des terres, à intensifier les principales productions et à développer les filières. La subvention de l'Etat couvre un part des investissements nécessaires, le bénéficiaire apporte le complément.

Le PNDA est financé par le fond national de régulation et de développement rural (FNRDA), qui prend en charge la subvention accordée par l'Etat, qui couvre une partie du montant nécessaire à l'investissement.

Les principaux objectifs de ce plan sont :

- L'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles
- L'amélioration durable de la sécurité alimentaire du pays
- L'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs
- La reconstruction de l'espace agricole et la réhabilitation des vocations naturelles des différentes régions du pays
- La promotion des productions à avantages comparatifs avérés pour leur exportation
- La promotion et l'encouragement de l'investissement agricole
- L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et son intégration dans l'économie mondiale
- La libération des initiatives privées au niveau des approvisionnements en intrants, de l'écoulement et du conditionnement de la production et de la dissémination du savoir et du savoir-faire.

A cet effet, cinq programmes de développement sont lancés à travers le territoire national :

- 1- Le programme de développement des productions agricoles de large consommation et celles à avantages comparatifs avérés.
- 2- Le programme d'adaptation des systèmes de cultures aux conditions des différents milieux naturels.

3- Le plan national de reboisement dont les objectifs ont été réorientés en faveur de boisements utiles et économiques.

4- Le programme de développement des zones de parcours et de protection de la steppe.

5- Le programme de mise en valeur des terres par la concession et celui de mise en valeur dans le sud qui seront redynamisés selon une approche nouvelle.

Le PNDA s'articule également autour d'une série d'actions dans différents domaines (promotion de l'agriculture biologique, préservation des ressources génétiques...) pour promouvoir un développement harmonieux et durable.

La mise en œuvre du PNDA dans ses différents programmes a révélé la nécessité de favoriser l'émergence d'un marché de l'offre agricole structuré autour de l'exploitation agricole.

Les activités promues par ce nouveau dispositif s'exercent en milieu rural, au sens large du terme, dans le cadre de petites unités de type artisanal et s'adressent prioritairement aux jeunes ayant une formation et/ou une qualification agricole inoccupée.

I-1 Créer de l'emploi pour les jeunes diplômés

Le dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole est conçu de façon participative avec l'ensemble des acteurs du PNDA et avec les jeunes promoteurs à travers des cellules conseil installées auprès des DSA, des chambres d'agriculture de wilaya, des subdivisions agricoles et des délégations agricoles communales, de façon à promouvoir des activités novatrices à fort potentiel de développement.

Ces activités doivent toutefois s'inscrire dans les prolongements en amont ou en aval de l'exploitation agricole. Elles doivent concourir à la satisfaction d'un besoin réel exprimé par l'exploitation agricole.

Outre les créneaux pré-identifiés à titre indicatif, les jeunes peuvent proposer des idées de projets de leur choix dont l'objet et la dimension sont compatibles avec le présent dispositif.

I-1-1-Les conditions d'éligibilité

Sont éligibles au soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole :

- Tout jeune promoteur qui peut justifier d'une formation dans l'activité choisie sanctionnée par un diplôme ou d'une qualification professionnelle prouvée. Il sera accordé la priorité aux jeunes chômeurs issus de la formation agricole.
- Le jeune investisseur doit disposer de la qualité d'agriculteur assimilé qui lui est reconnue par la chambre d'agriculture de wilaya.

Cette reconnaissance se traduit par la délivrance d'une carte provisoire "d'agriculteur assimilé" répertoriée sur un registre spécial. Cette carte lui permet de procéder à toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de son projet.

La carte définitive "d'agriculteur assimilé" lui sera délivrée une fois son projet approuvé par le comité technique de wilaya. Elle lui permettra d'exercer l'activité objet de son projet d'investissement.

I-2- Procédure d'accès au dispositif

I 2-1 Premières étapes : Cellules d'écoute et d'orientation

Les jeunes postulants s'adressent aux cellules d'écoute et d'orientation les plus proches de leur lieu de résidence, mises en place au niveau des délégations communales, des subdivisions agricoles, des directions des services agricoles et des chambres d'agriculture de wilaya. Celles-ci ont pour tâches :

- D'accueillir le postulant et de discuter son idée de projet, par rapport à son opportunité et à sa recevabilité au regard des créneaux susceptibles d'être investis
- Lui expliquer le dispositif d'encadrement et de soutien
- L'orienter pour la formalisation ou le montage de son projet.
- L'orienter vers la formation en management, en gestion et éventuellement vers la formation technique en rapport avec les activités de son projet.

A l'issue de l'entretien et de la pré-identification du créneau intéressant le postulant, un canevas d'établissement d'une fiche technico-économique lui est remis. Le postulant se chargera de le renseigner, avec l'aide d'un bureau-conseil ou d'un bureau d'études.

Les frais de l'étude technico-économique et les frais de formation seront pris en charge par le FNRDA. Une attestation de formation lui est délivrée à l'issue de la période de formation

I 2-2 Deuxièmes étapes : La Chambre d'agriculture de wilaya:

Le jeune postulant muni d'une attestation de formation et du dossier de projet s'adressera à la chambre d'agriculture de sa wilaya pour formuler la demande d'établissement de la carte "d'agriculteur assimilé".

Une carte provisoire "d'agriculteur assimilé" lui sera délivrée, après vérification des conditions d'éligibilité précitées.

I-2-3 Troisième étape : La Subdivision agricole :

Le jeune postulant détenteur de la carte provisoire "d'agriculteur assimilé" s'adresse à la subdivision agricole pour formuler sa demande de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation.

Le subdivisionnaire l'assistera dans l'élaboration du dossier y afférent qu'il transmettra dès sa finalisation, aux fins d'examen et d'approbation, au comité technique de wilaya.

Le dossier devra comprendre :

- La demande d'adhésion au soutien à l'investissement
- Le projet d'investissement
- La carte provisoire d'agriculteur assimilé
- Une attestation de diplôme ou de qualification

- Un certificat de résidence du demandeur

I-2-4 Quatrième étape : Le comité technique de wilaya :

Le comité technique de wilaya, élargi au représentant de la société de leasing SALEM, examine les dossiers présentés et se prononce sur la faisabilité des projets et leur éligibilité au financement.

La validation d'un dossier est sanctionnée par une décision d'acceptation et notifiée à l'intéressé dans les quinze jours qui suivent la réunion du comité technique. L'ajournement motivé d'un dossier est notifié à l'intéressé dans les mêmes délais. Cet ajournement peut faire l'objet d'un réexamen par le comité technique en présence de l'intéressé.

Le comité technique de wilaya doit tenir un registre particulier aux dossiers des jeunes investisseurs mentionnant notamment les dossiers examinés, ceux approuvés ainsi que les dossiers ajournés.

I-2-5 Cinquième Etape : La Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA)

Les dossiers acceptés par le comité technique de wilaya sont transmis à la Caisse Régionale de Mutualité Agricole auprès de laquelle est représentée la société de leasing SALEM pour le financement des équipements, des frais d'installation ou de location de bâtiments d'exploitation et les frais d'achat de matières premières nécessaires au démarrage des activités.

Après notification de l'acceptation du dossier de soutien, le jeune promoteur se présente à la CRMA locale pour l'ouverture d'un compte et la signature du contrat avec la société SALEM qui précise le montant du financement accordé.

I-2-6 Condition de financement

La particularité du dispositif de soutien de l'investissement d'appui à l'exploitation est de ne pas impliquer d'apport en fonds propres du jeune promoteur. Le montage financier est réalisé par FNRDA (50% du montant global de l'investissement sous forme de concours définitif) et par la société de leasing SALEM (50% sous forme de crédit-bail).

I-2-7 Le crédit bail

La Société de leasing SALEM met à la disposition du jeune promoteur les équipements contre paiement de loyers à échéances fixes.

Ces équipements restent la propriété de SALEM jusqu'à remboursement total du crédit-bail et seront soumis à une incessibilité pendant toute la période du remboursement.

Le remboursement jusqu'à hauteur de 50 % équivalant au soutien du FNRDA augmenté des frais financiers sera effectué sous forme de quittances à échéances calendaires établies et acceptées par le promoteur au moment de la signature du contrat. Les 50% restants seront remboursés par le bénéficiaire.

Pendant la durée du contrat, la société SALEM ne peut en aucun cas retirer au jeune promoteur le bénéfice des équipements d'exploitation si celui-ci s'acquitte régulièrement de ses loyers.

En cas de non-paiement par le jeune promoteur d'une échéance à son terme, la société SALEM est en droit de dénoncer le contrat et de reprendre les équipements.

I 3- PRESENTATION DES CRENEAUX D'INVESTISSEMENTS

I-3-1 DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE

- 1- 1 : Travaux de préparation et/ou d'aménagement des sols agricoles.
- 1- 2 : Travaux de préparation et/ou d'aménagement des sols forestiers.
- 1- 3 : Travaux de plantation des arbres.
- 1- 4 : Travaux de Motoculture.
- 1- 5 : Entretien des arbres (taille, greffe...).
- 1- 6 : Entretien et maintenance du matériel agricole.
- 1- 7 : Entretien et hygiène des infrastructures d'élevage.
- 1- 8 : Entretien des canaux d'assainissement.
- 1- 9 : Traitements phytosanitaires.
- 1- 10 : Culture des champignons.
- 1- 11 : Plastique (Mise en place de charpentes métalliques et en bois).
- 1- 12 : Elevage d'escargots.
- 1- 13 : Elevage de cailles, pintades, perdrix, faisans et autres.
- 1- 13-1 : Atelier de production.
- 1- 13-2 : Atelier de reproduction

I- 3-2 VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

- 2- 1 : Unités de transformation de la laine pour la fabrication de produits d'artisanat.
- 2- 2 : Transformation des céréalières :
 - 2- 2- 1 : Fabrication de Dioules.
 - 2- 2- 2 : Fabrication du couscous traditionnel.
 - 2- 2- 3 : Fabrication de Rechta.
- 2- 3 : Transformation du bois et liège.
- 2- 4 : Transformation de viandes rouges et blanches (pâté, merguez).
- 2- 5 : Transformation de produits laitiers à la ferme (fromage, l'ben...).
- 2- 6 : Transformation de produits végétaux.
 - 2- 6- 1 : Pommes de terre (purée, chips).
 - 2- 6- 2 : Fruits (confiture).
- 2- 7 : Transformation de sous-produits d'origine animale ou végétale.
 - 2- 7- 1 : Noyaux de palmier ou dattier.
- 2- 8 : Transformation artisanale de bois et de souches de bruyère.
- 2- 9 : Extraction d'essence à partir de fleurs à parfums.
- 2- 10 : Extraction de goudron végétal.
- 2- 11 : Extraction des huiles essentielles.
- 2- 12 : Fabrication d'outillages.
- 2- 13 : Fabrication de ruches.
- 2- 14 : Fabrication de compost.
- 2- 15 : Fabrication d'aliments du bétail (petites unités).
- 2- 16 : Fabrication artisanale de la pierre à lécher.

2- 17 : Fabrication de vinaigre et d'alcool.

2- 18 : Fabrication d'emballage pour le conditionnement des produits agricoles : cartons, caissettes (en bois et en plastique), petits pots (en verre et en plastique) et étiquettes.

I-3-3 COMMERCIALISATION - STOCKAGE - CONDITIONNEMENT – EXPORTATION

3-1 Collecte de lait (- 1.000 L).

3- 2 : Collecte de produits végétaux.

3- 2- 1 : Plantes médicinales

3- 2- 2 : Alfa.

3- 2- 3 : Dattes.

3- 2- 4 : Verveine.

3-3 : Triage, Nettoyage et Traitement des semences.

3-4 : Lavage, Calibrage et Emballage des fruits et légumes.

3-5 : Conditionnement du miel et des produits de la ruche.

3-6 : Conditionnement (artisanal) d'autres produits végétaux (tomate, olive, dattes et câpres).

3-7 : Conditionnement des escargots.

3-4 DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION AGRICOLE

4- 1 : Etudes et installation des systèmes d'irrigation.

4- 2 : Protection cathodique des réseaux d'irrigation.

I 3-5 ENCADREMENT DES ACTIONS

5 - 1 : Cellule d'études et de conseils aux agriculteurs.

5- 1- 1 : Etudes topographiques et établissement de plans.

5- 1- 2 : Etude d'aménagement rural.

5- 1 -3 : Constitution de dossiers administratifs.

5- 1- 4 : Documentation.

5- 2 : Cellules de diagnostic et de conseils aux agriculteurs.

5- 2- 1 : Analyse de sols.

5- 2- 2 : Analyse de produits végétaux et animaux.

5- 2- 3 : Documentation.

5-3 : Cellule de suivi et d'évaluation du dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Depuis le début des années 2000 l'Etat a instauré le plan national de développement agricole (PNDA) dans le cadre de la relance économique qui a pour objectif de favoriser l'investissement dans le secteur et permettre la création de l'emploi.

Dans ce même cadre un fonds national de régularisation et de développement agricole (FNRDA) a été institué pour permettre la redynamisation du secteur agricole, ce programme a pour objectif de recruter à travers des projets la création de petites unités de services (ou petites entreprises) pour les jeunes diplômés chômeurs afin de contribuer en partie à la résorption du chômage, mais aussi a prendre en charge les agriculteurs en les accompagnants dans leurs itinéraires et en intervenant dans les créneaux qui se présentent en amont et en aval de la production agricole.

Les pouvoirs publics étendent les soutiens accordés par le FNRDA aux jeunes désirant créer leur propre entreprise (ou unité de services) dans le domaine pour lequel ils présentent une qualification s'inscrivant dans le soutien à l'exploitation agricole.

Tout projet retenu bénéficie d'un apport initial de l'Etat de 50% (non remboursable). L'institution financière (Caisse Nationale de Mutualité Agricole CNMA) à travers sa filiale la « SALEM » apporte le financement complémentaire nécessaire au montage des projets.

Cette dernière met à la disposition des jeunes bénéficiaires, tous les équipements nécessaires à leurs projets sous forme de Crédit – bail (leasing) pour une durée allant de 3 à 7ans, moyennant le paiement d'un loyer périodique.

Le jeune promoteur devient propriétaire de ces équipements dès le paiement de la totalité des loyers. Vu la bonne structuration et organisation dans la création des entreprises en France il en résulte un accroissement du nombre d'entreprises créées, contrairement à la situation en Algérie.

La deuxième partie de notre recherche consistera à analyser les causes de l'échec de cette opération, pour le cas des bureaux d'études sur la Mitidja (Alger, Blida Boumerdes et Tipaza),

LA DEUXIEME PARTIE

“PARTIE PRATIQUE : L'ENQUETE ”

CHAPITRE III : LE CONSTAT EN MATIERE DE CREATION D'ENTREPRISE DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

Dans ce chapitre nous allons étudier le nombre des créneaux réalisés par rapport aux engagements et planifications des autorités, on se rendra compte que beaucoup d'entreprises prévues n'ont pas vu le jour :

I Beaucoup de créneaux prévus n'ont pas vu de création d'entreprises

1- Niveau de création d'entreprises

1-1 Répartition des créneaux enregistrés au niveau de la société Algérienne de leasing mobilier

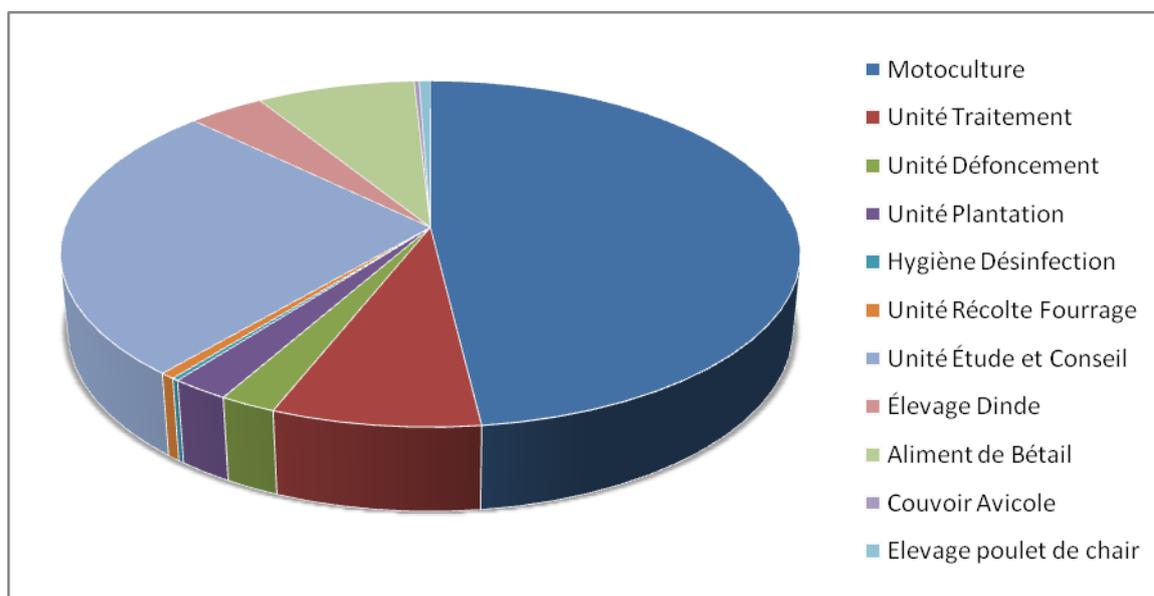
S.A.Le.M s'est engagée avec 1582 jeunes investisseurs sur 11 créneaux dont la répartition est la suivante:

Tableau n°03 : Répartition des créneaux et taux de réalisation des projets par créneau 2002.

Créneaux	Engagements	%	Réalisations	Taux de réalisations
Motoculture	761	48%	282	37%
Unité Traitement	125	8%	57	46%
Unité Défoncement	34	2%	6	18%
Unité Plantation	35	2%	11	31%
Hygiène Désinfection	4	0,3%	3	75%
Unité Récolte Fourrage	9	0,6%	0	0%
Unité Étude et Conseil	413	26%	413	100%
Élevage Dinde	61	4%	51	84%
Aliment de Bétail	127	8%	59	46%
Couvoir Avicole	4	0,3%	0	0%
Elevage poulet de chair	9	0,6%	0	0%
Total	1582	100%	882	56%

Sources : Données de La SALEM 2002

Graph N°01 : Répartition des engagements des projets par créneau 2002.



Depuis le lancement de ce programme, la société SALEM s'est engagée avec 1582 contrats en 2002 mais on enregistre un taux de réalisation de 56% seulement, cela est dû essentiellement à la difficulté financière, alors que le projet est nouveau, on se demande quelle est la répartition des créneaux subventionnés en 2002 et quels sont les arguments de cette répartition ?

Nous remarquons que le taux de réalisation diffère d'un créneau à un autre, nous avons 523 projets, soit 60% des créneaux subventionnés ne représentant que les créneaux de moins en moins coûteux financièrement, tel que bureaux d'études, aliment de bétail et élevage de dinde.

Le tableau n° 08 à la page suivante nous montre clairement que le prix unitaire des unités de travaux de sol (motoculture ou défoncement, plantation, traitement, récolte fourrage, unité d'hygiène et de désinfection) coûte entre 1600 000DA et 2860000DA en moyenne. Nous signalons que l'ensemble de ces créneaux qui représentent les travaux du sol dont la part de financement par rapport au montant global représente 92%, est une répartition non équitable au détriment des montants des autres créneaux qui ont besoin de financement.

Nous distinguons que la totalité des engagements d'unité d'étude et conseil (bureau d'étude) ont été établis à 100%(création de 413 bureaux), qui représentent presque la moitié des réalisations globales de l'année en question, soit 47%. Cette situation est claire puisque ce créneau représente le financement le moins coûteux, parmi tous les investissements engagés, où le montant d'une unité ne dépasse pas 165000DA, ce qui a permis d'accroître le nombre des réalisations avec 7% du budget global des créneaux subventionnés. Même situation pour les deux autres créneaux, l'élevage de dinde (un taux de réalisation de 84%) et l'aliment de bétail avec 46%.

Les 40% des réalisations qui restent représentent la motoculture, les unités de plantation et celles du défoncement avec un taux de réalisations faible variant entre 18 et 37% seulement.

Si on centralise les unités de Motoculture, Défoncement, Plantation, Traitement, récolte-fourrage et l'unité d'hygiène et désinfection en une seule catégorie de créneau sous la désignation motoculture, en remarquera la répartition suivante :

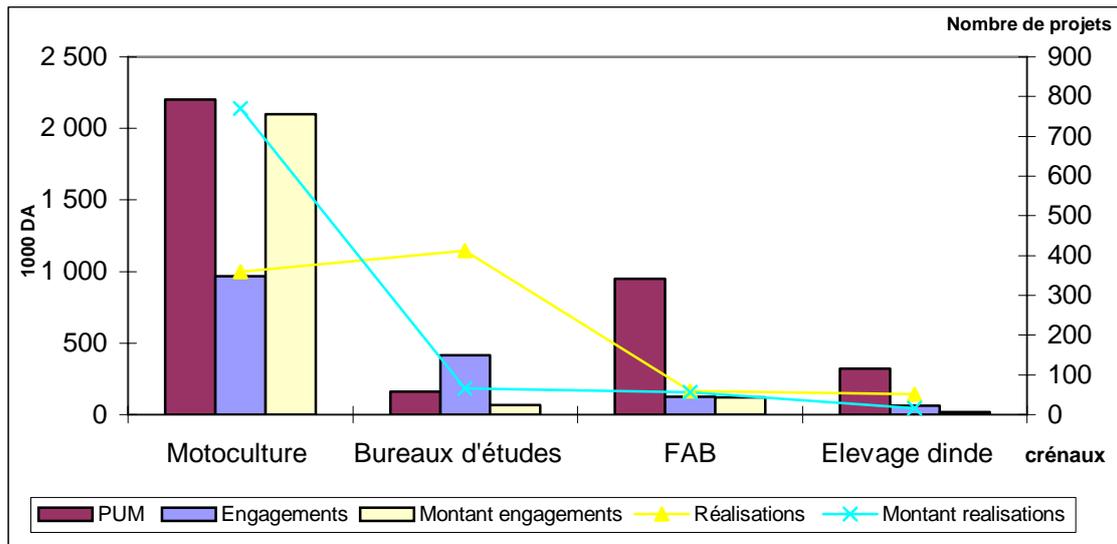
Tableau N°04: Les coûts moyens des créneaux par catégorie et la part de financement (2002)

Unité 1000DA

Créneaux	PUM	Engagements			Réalizations		
		Nombre	Montant	%	Nombre	Montant	%
Motoculture	2 200	968	2 097 656	91%	359	769 970	85%
Bureaux d'études	160	413	66 080	3%	413	66 080	7%
FAB	950	127	120 650	5%	59	56 050	6%
Elevage dinde	320	61	19 520	1%	51	16 320	2%
TOTAL	1 680	1582	2 322 180	100%	882	908 420	100%

Source : Société Algérienne de Leasing Mobilier

Graphe N°02 : Les coûts moyens des créneaux par catégorie et la part de financement (2002)



Alors que la part de financement des unités de travaux du sol (la motoculture) représente 85% du montant des réalisations, la portion des 413 bureaux d'études ne représente que 3% du montant global du financement, contre 6% pour la fabrication de l'aliment du bétail et enfin 2% pour l'élevage de dinde.

Les unités de travaux du sol puisent les 85% du montant global des subventions; le nombre d'engagements représente 968 (61% du total) soit le double de celui des propriétaires de bureaux d'étude 413 (26% du total). En contre partie, la moyenne du coût de ces unités de travaux des sols représente 2 200 000DA, environ 14 fois plus chères que le montant des kits informatiques pour les cellules de conseil soit 160 000DA.

De ce fait, le nouveau Directeur Général de la SALEM a décidé d'arrêter d'accorder des décisions aux jeunes investisseurs qui demandent des unités de travaux du sol et d'orienter le financement d'avantage vers des unités de services qui sont considérées nécessaires telles que les unités d'irrigation, la collecte du lait, les analyses du sol et les petits élevages.

Nous signalons par ailleurs que ces unités de conseil, sont obligées à faire un suivi et apporter des conseils aux agriculteurs, ce qui implique des déplacements sur terrain ; un moyen de transport est nécessaire, à savoir une voiture utilitaire, qui existait auparavant dans la fiche technique de cette unité avec un prix de 100000DA, et aussi un fax téléphone, un appareil photo, un photocopieur.....Etc. le montant de cette fiche technique est de 1 654 250DA :ce montant représente les 3/4 de la moyenne d'une unité de travaux du sol.

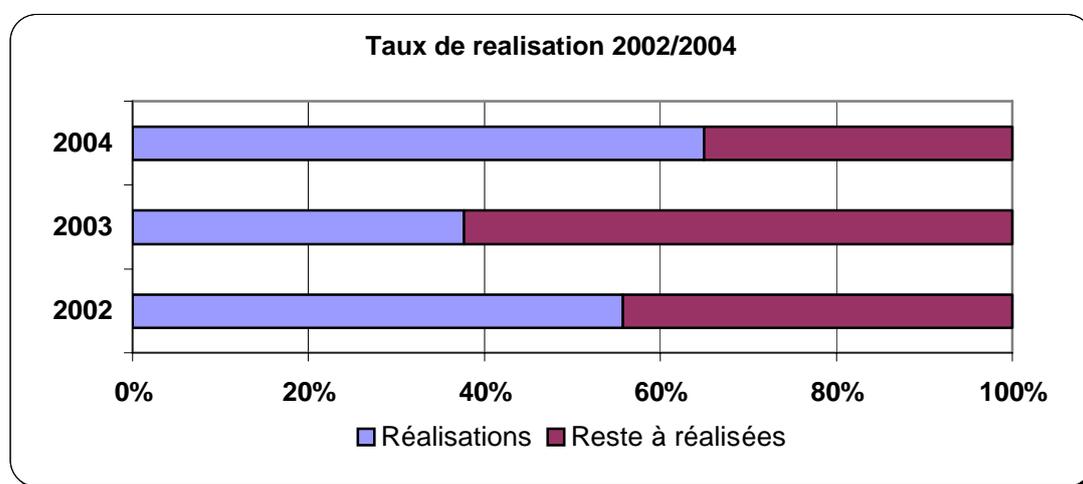
1-2- le taux de réalisation des entreprises créées 2002-2004

Tableau n°5 : Evolution de la demande et les subventions entre 2002 et 2004

Dossiers	2002	2003	2004
Engagements	1582	2321	2863
Réalisations	882	542	935
Reste à réaliser	700	897	504
Total des Réalisations	882	1424	2359
Taux de réalisation /an	56%	37.66%	65%
Taux de réalisation total	56%	61.35	82.4%
En instance	321	575	721
Dossiers enregistrés	1903	2896	3584

Sources Données de La SALEM

Graphe N°03 : Evolution de la demande et les subventions entre 2002 et 2004



Le taux de réalisation en 2003 est de l'ordre de 38%, il demeure faible puisque les subventions ont été bloquées après le changement du Directeur Général de la SALEM et la CRMA en fin 2002, vu le problème financier de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole.

Le nombre des dossiers enregistré à la SALEM en 2004 a atteint les 3584 dossiers, les engagements ont connu un accroissement de 2863 contrats au niveau National dont 2359 réalisés. Mais d'abord, il est à savoir qu'à côté des contrats réalisés, on trouve des dossiers en instance, autrement dit, les jeunes promoteurs ont eu seulement la décision qui parvient de la DSA ; donc ils devront attendre que la société complète le dossier pour savoir si le projet choisi est faisable et rentable.

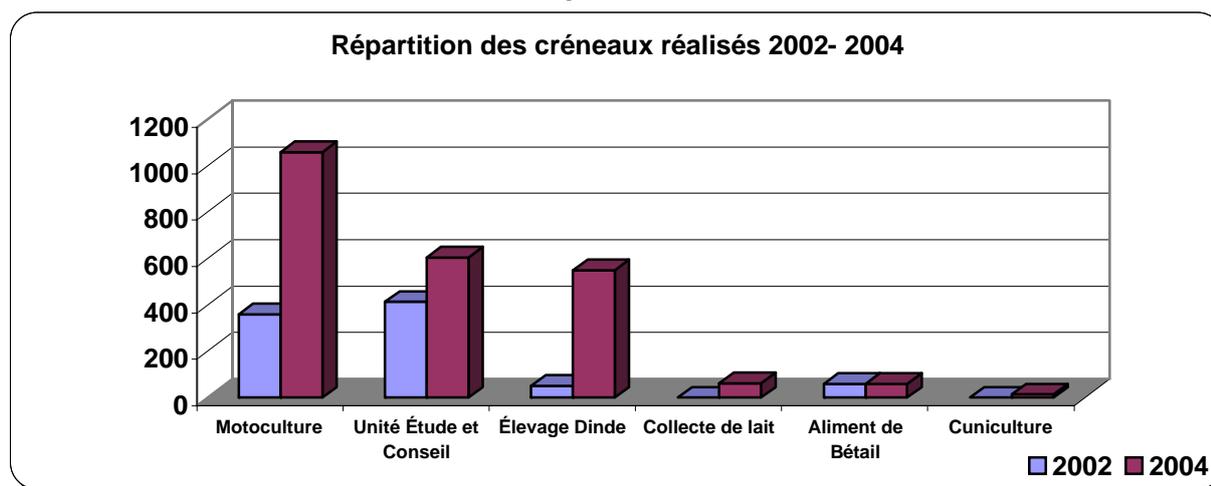
1-3- Répartition des créneaux réalisés en 2004.

Tableau n°6 : Répartition des créneaux réalisés en 2004.

Créneaux	2002	%	2004	%	Evolution
Motoculture	359	41%	1058	44.9%	699
Unité Étude et Conseil	413	47%	604	25.6%	191
Élevage Dinde	51	6%	550	23.3%	499
Collecte de lait	0	0%	62	2.6%	62
Aliment de Bétail	59	7%	59	2.5%	0
Cuniculture	0	0%	14	0.6%	14
Couvoir Avicole	0	0%	4	0.2%	4
Irrigation	0	0%	2	0.1%	2
UTC	0	0%	2	0.1%	2
CM	0	0%	2	0.1%	2
FOLV	0	0%	1	0.0%	1
Produits Diététiques	0	0%	1	0.0%	1
Total	882	100%	2359	100.0%	1477

Sources : Données de La SALEM

Graphe N°4



La lecture du tableau ci-dessus montre clairement la création de nouveaux créneaux : la collecte du lait et la cuniculture. Par contre, on enregistre un accroissement du nombre des subventions de l'élevage de dinde qui représente environ 24% du nombre des projets réalisés. Le nombre des investissements réalisés dans le créneau motoculture a atteint 699, par contre 191 bureaux d'études ont été créés. On se demande si cette évolution est dans le bon sens et pourquoi tel ou tel créneau est davantage subventionné.

Le tableau n° 11 nous indique que 41% (978 projets) des projets réalisés se centralise dans la région Est contre 24% pour le centre et 20% pour la région Ouest. En dernière position le Sud avec 14% ; Cette répartition est-elle étudiée ou, est-ce un hasard ? Et pourquoi la région Est elle avantagée par rapport aux deux autres régions en supposant que la demande des jeunes investisseurs est faible dans la région sud.

Nous avons calculé le total de la superficie agricole utile par région et le nombre des exploitations par région afin de les comparer à la répartition des créneaux par région toujours.

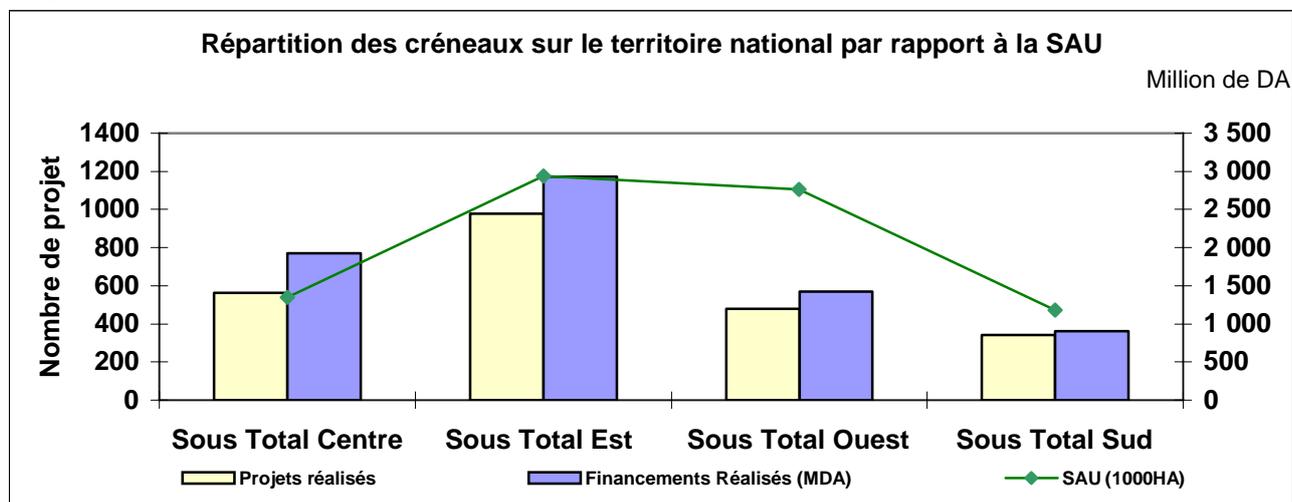
2-1 La répartition des créneaux sur le territoire national par rapport à la Superficie Agricole Utile

Tableau N°7: Répartition des créneaux sur le territoire national par rapport à la SAU

	<i>Projets réalisés</i>	%	Financements Réalisés (MDA)	%	SAU (HA)	%
Sous Total Centre	562	24%	772	27%	1 349 211	16%
Sous Total Est	978	41%	1 173	41%	2 939 838	36%
Sous Total Ouest	478	20%	571	20%	2 760 234	34%
Sous Total Sud	341	14%	362	13%	1 179 407	14%
Total	2359	100%	2 879	100%	8 228 690	100%

Source : Etablit selon les données de la SALEM et les résultats du RGA

Graphe N° 05



Si on examine la répartition du nombre des projets réalisés par région et leur part de financement, par rapport à la Superficie Agricole Utile (SAU), on remarque que la région Est représente à la fois la plus grande part des réalisations et de financement. Si cette région occupe une bonne partie de la SAU nationale (36%), ce n'est pas le cas de la région Ouest qui occupe 34% de la SAU nationale et sa part de financement est de 20% alors que le nombre de créneaux réalisés est de l'ordre de 478, la moitié du nombre des réalisations de la région Est. On peut donc conclure que cette répartition n'est pas proportionnelle avec la Superficie Agricole Utile.

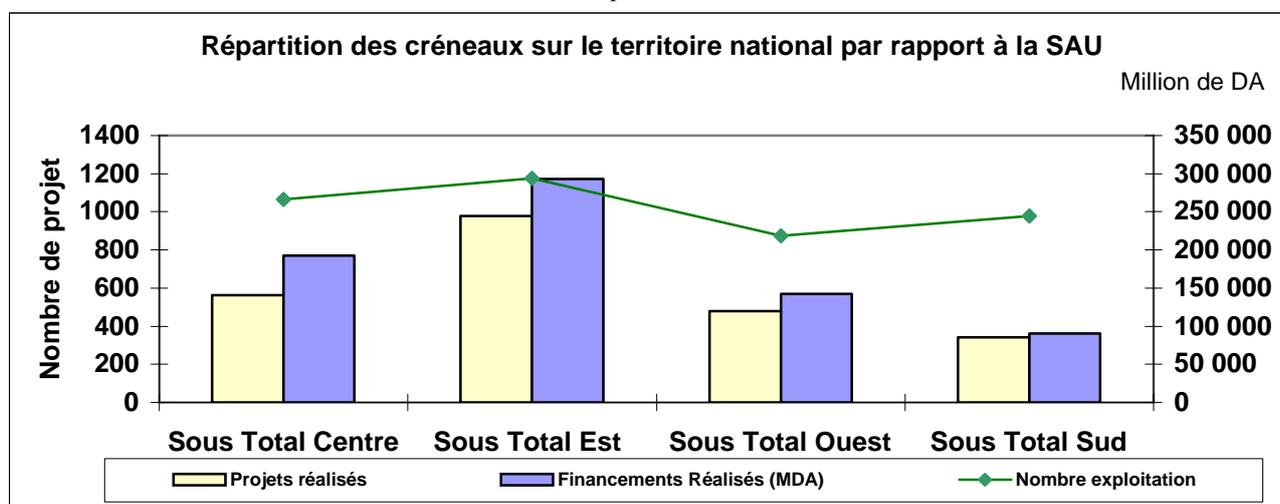
2- 2 La répartition des créneaux sur le territoire national par rapport au nombre d'exploitations

Tableau N° 8 : Répartition des créneaux par rapport au nombre d'exploitations par région

	<i>Projets réalisés</i>	<i>%</i>	<i>Financements MDA</i>	<i>%</i>	<i>Nombre exploitation</i>	<i>%</i>
Sous Total Centre	562	24%	772	27%	266 421	26%
Sous Total Est	978	41%	1 173	41%	294 212	29%
Sous Total Ouest	478	20%	571	20%	218 809	21%
Sous Total Sud	341	14%	362	13%	244 357	24%
Total	2359	100%	2 879	100%	1 023 799	100%

Source : Etablit selon les données de la SALEM et les résultats du RGA

Graphe N°6 :



Si on examine la répartition du nombre de projets réalisés par région et leur part de financement par rapport au nombre d'exploitations, on remarque que cette répartition n'est pas proportionnelle avec cette dernière.

II- Taux de recouvrement des créneaux réalisés

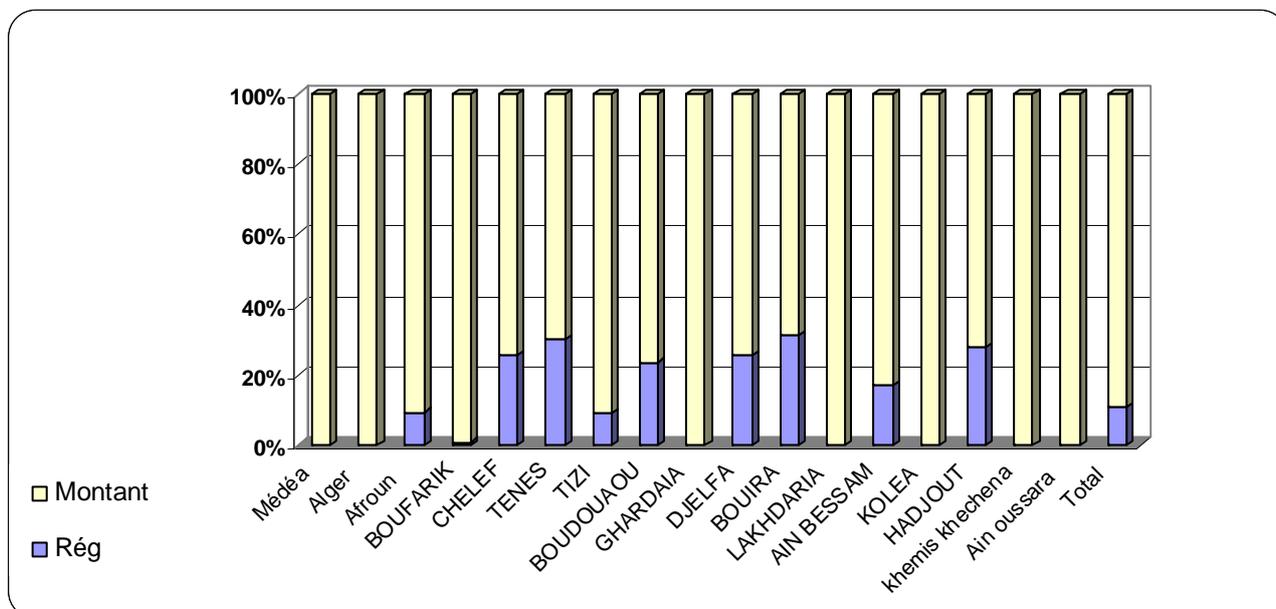
II-1 Taux du recouvrement : créneau bureaux d'étude de la région centre

Tableau 9 : Taux de recouvrement créneau bureaux d'étude de la région centre (2006)

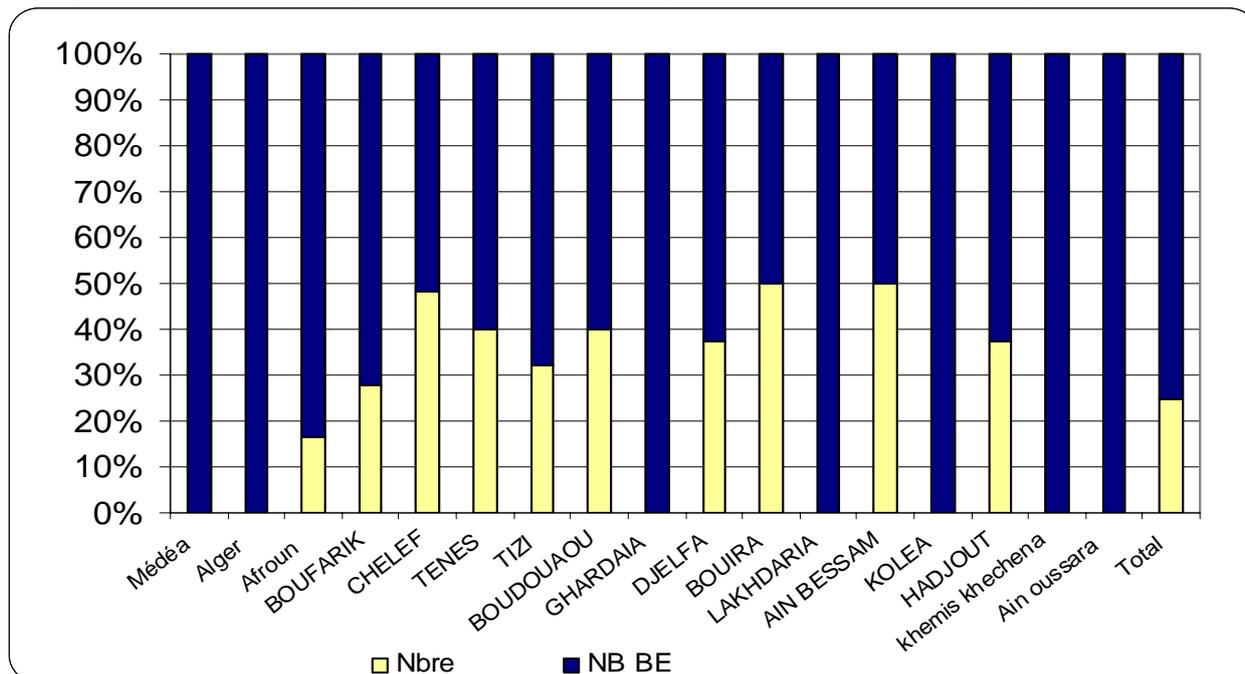
W	Recouvrement			Nombre des BE qui ont remboursé		
	Rég. en DA	Montant	%	NB BE	Nbre	%
Médéa	0	1252416	0%	12	0	0%
Alger	0	3579975,1	0%	31	0	0%
Afroun	54583,38	530521,08	10%	5	1	20%
BOUFARIK	14065,44	1592291,2	1%	13	5	38%
CHELEF	630709,29	1851810,2	34%	16	15	94%
TENES	150220,56	346851,53	74%	3	2	67%
TIZI	142938,57	1404300,9	10%	19	9	47%
BOUDOUAOU	144538,51	466816,96	31%	6	4	67%
GHARDAIA	0	2328999,7	0%	7	0	0%
DJELFA	346899,2	1010974,9	34%	10	6	60%
BOUIRA	386400,45	850980,62	45%	9	9	100%
LAKHDARIA	0	100468,64	0%	2	0	0%
AIN BESSAM	38252,36	186000,69	21%	2	2	100%
KOLEA	0	312000,46	0%	3	0	0%
HADJOUT	185263	482900,94	38%	5	3	60%
khemis khechena	0	1658315,4	0%	15	0	0%
Ain oussara	416,62	297441,38	0%	4		0%
Total	2201171,16	18253066,00	12%	180	59	33%

Source : Documents de la SALEM 2006

Graphes N°7 : Taux de recouvrement créneau bureaux d'étude de la région centre (2006)



Graphe N°8 : Pourcentage des bureaux d'étude qui ont remboursé dans la région centre (2006)



Le tableau N° 8 nous informe que le taux de recouvrement des investissements, du créneau des bureaux d'étude dans la région centre est de l'ordre de 13.71 % ce qui est considéré comme un taux faible, alors qu'un seul bureau sur 3 dans ces wilayas du centre est en train de rembourser.

Nous remarquons que le taux le plus élevé des remboursements est à la CRMA de BOUIRA suivi par CHLEF où 15 bureaux d'étude sur 16 ont remboursé leur dû avec un taux de 55%, cela est dû essentiellement à la politique des prix des études réalisées pratiquée dans cette wilaya.

Par ailleurs nous signalons que la CRMA effectue des prélèvements à partir des comptes des jeunes investisseurs créneau bureau d'études après la rémunération des services fait effectués.

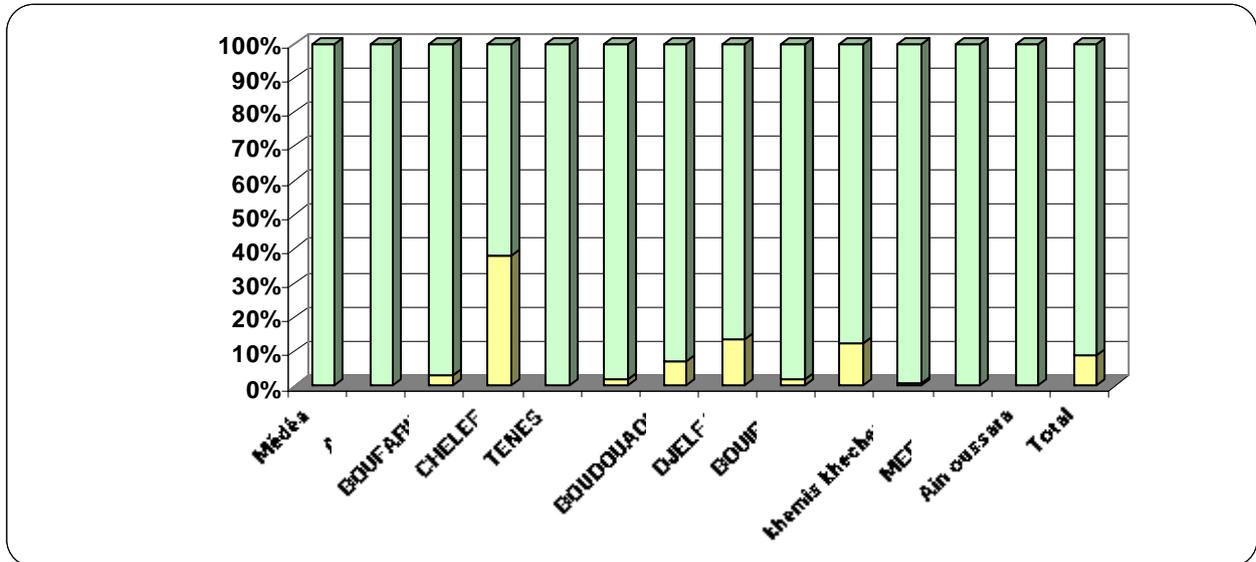
II-2 Taux de recouvrement du créneau collecte de lait dans la région centre

Tableau 10: Taux de recouvrement du créneau collecte de lait dans la région centre (2006)

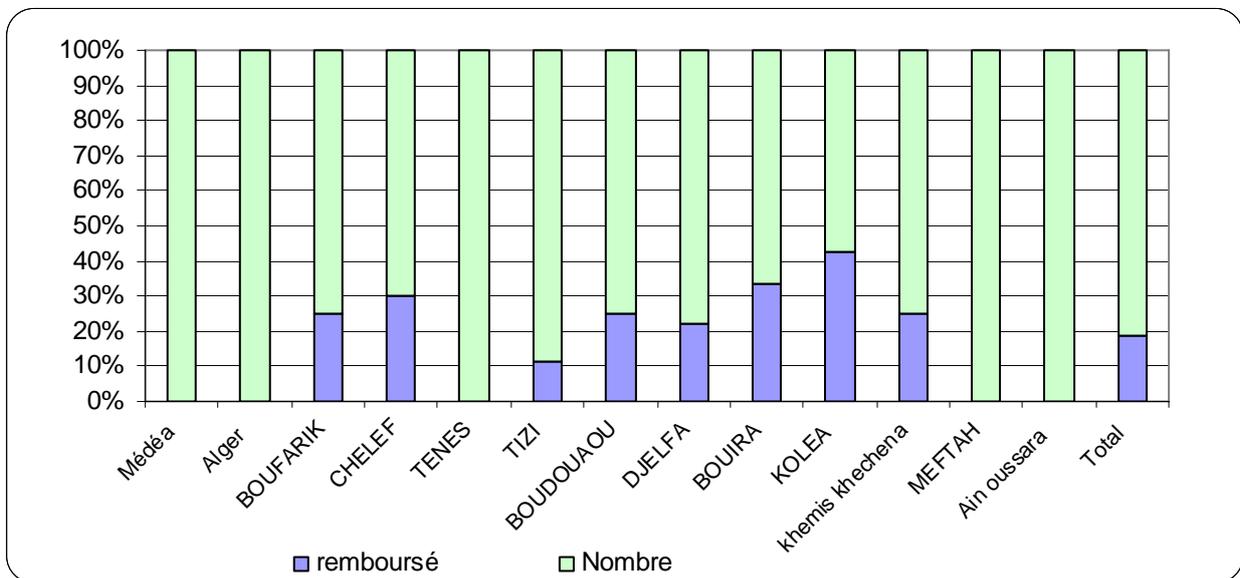
W	Recouvrement			Nombre d'éleveurs qui ont remboursé		
	Rég.	MONTANT	%		NBre	%
Médéa	0	407892,33	0%	0	2	0%
Alger	0	445577,16	0%	0	3	0%
BOUFARIK	26002,62	952495.11	3%	2	6	33%
CHELEF	510726.31	838324.13	61%	6	14	43%
TENES	0	245363.16	0%	0	2	0%
TIZI	28698,84	1164982.14	2%	1	8	13%
BOUDOUAOU	31446,12	408938.60	8%	1	3	33%
DJELFA	132295,86	817817,20	16%	2	7	29%
BOUIRA	13263,56	629599.53	2%	2	4	50%
KOLEA	102291.65	706028.68	14%	3	4	75%
khemis khechena	12326,56	874962.69	1%	2	6	33%
MEFTAH	0	245363.16	0%	0	2	0%
Ain oussara	0	490726.32	0%	0	4	0%
Total	857051,52	8228070,21	10%	19	83	23%

Source : Documents de la SALEM 2006

Graphe N°09 Pourcentage des collecteurs de lait qui ont remboursé dans la région centre (2006)



Graphe N°10 Pourcentage des bureaux d'étude qui ont remboursé dans la région centre (2006)



Le tableau 9 nous informe que le taux de recouvrement des investissements, du créneau collecte de lait dans la région centre est de l'ordre de 10 % ce qui est considéré comme un taux faible, alors qu'en moyenne un seul promoteur sur cinq dans ces wilayas du centre a commencé le remboursement de sa dette.

Nous remarquons que le taux le plus élevé des remboursements est à la CRMA de CHLEF qui dépasse 61% où 43% des promoteurs de cette région ont commencé le remboursement.

II-3 Taux de recouvrement du créneau élevage de dinde dans la région centre

Tableau 11: Taux de recouvrement élevage dinde dans la région centre 2006

W	MONTANT	REC	TAUX	NBRE	NBre	%
Médéa	4735873,47	0	0	15	0	0%
Alger	2920888,17	0	0	13	0	0%
BOUFARIK	1163269,73	0	0	26	0	0%
BOUDOUAOU	3910977,04	0	0	11	0	0%
GHARDAIA	84054,81	0	0	2	0	0%
DJELFA	6138237,00	0	0	13	0	0%
BOUIRA	419969,51	0	0	2	0	0%
KOLEA	442782,46	0	0	1	0	0%
LAGHOUAT	1668280,01	0	0	4	0	0%
Total	8820031,37	0	0%	87	0	0%

Source : Documents de la SALEM 2006

Aucun promoteur du créneau élevage de dinde n'a commencé à rembourser ses dettes, dans la région du centre.

II-4 Taux de recouvrement du créneau fabrication d'aliment de bétail dans la région centre

Tableau12 : Taux de recouvrement fabrication aliment de bétail dans la région centre 2006

W	MONTANT	REC	TAUX	NBRE	NBre	%
Alger	460493,82	0	0%	1	0	0%
CHELEF	521306,40	0	0%	1	0	0%
KOLEA	1809559,65	0	0%	2	0	0%
HADJOUT	2823625,17	0	0%	3	0	0%
Total	5614985,04	0	0%	7	0	0%

Source : Documents de la SALEM 2006

Aucun promoteur du créneau aliment de bétail n'a commencé à rembourser ses dettes, dans la région du centre.

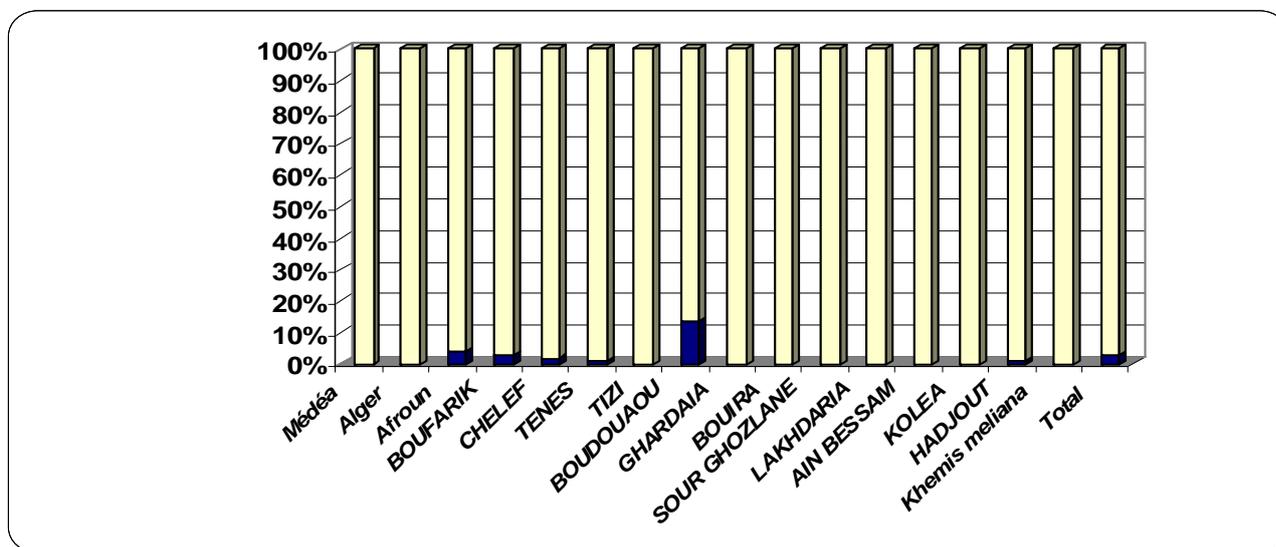
II-5 Taux de recouvrement du créneau motoculture dans la région centre

Tableau13 : Taux de recouvrement du créneau motoculture dans la région centre 2006

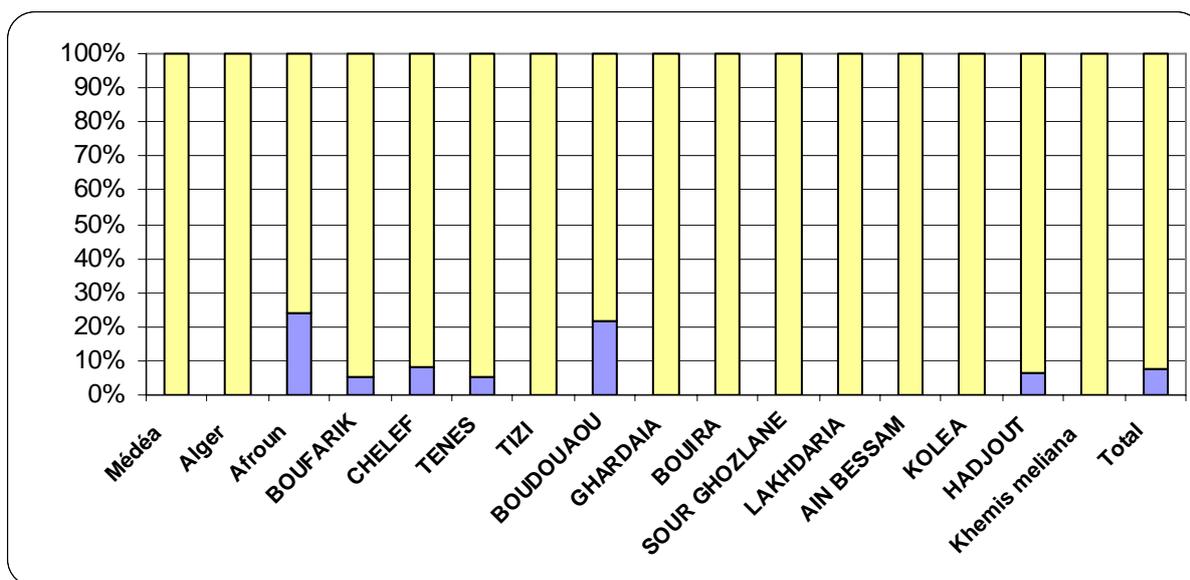
W	REC	Montant	%	NBRE	NBre	%
Médéa	0	7711674,98	0%	0	12	0%
Alger	0	2588963,54	0%	0	6	0%
Afroun	734259	18409390,2	4%	5	16	31%
BOUFARIK	473660,72	14881711,7	3%	1	17	6%
CHELEF	922129,49	43846732,4	2%	5	55	9%
TENES	98412,54	14638286,8	1%	1	19	5%
TIZI	0	25336725,5	0%	0	63	0%
BOUDOUAOU	3633880,9	25700453,5	16%	10	36	28%
GHARDAIA	0	7071209,86	0%	0	7	0%
BOUIRA	0	5095162,01	0%	0	9	0%
SOUR GHOZLANE	0	2111380,81	0%	0	4	0%
LAKHDARIA	0	5606606,41	0%	0	8	0%
AIN BESSAM	0	2571122,33	0%	0	4	0%
KOLEA	0	2086634,87	0%	0	3	0%
HADJOUT	62975,16	11627587,6	1%	1	14	7%
Khemis meliana	0	6439360,24	0%	0	12	0%
	5925317,81	195723003	3%	23	285	8%

Source : Documents de la SALEM 2006

Graphe N°11 : Taux de recouvrement du créneau motoculture dans la région centre 2006



Graphe N°12 : Taux des promoteurs qui ont remboursé dans le créneau motoculture de la région centre (2006)



3-1 Taux de mortalité élevée des bureaux d'études créés :

Pour savoir si les entreprises créées sont toujours en activité nous avons mené une enquête sur les bureaux d'études créés sur les quatre wilayas Alger, Boumerdes, Blida et Tipaza cette enquête nous permettra de savoir si ces investissements créés sont efficaces du point de vue revenu, création d'emplois et rentabilité, si leur plan des charges est suffisant afin de couvrir les charges mensuelles et comment améliorer leur situation si ce n'est pas le cas. Les résultats de l'enquête sont présentés dans le chapitre suivant.

III-L'ENQUETE

Le mode opératoire de recherche que nous avons suivi, se base sur l'utilisation d'un outil d'analyse qui est l'enquête pour collecte d'information sur la rentabilité, la productivité, le revenu, les charges et la création de l'emploi.

Nous avons utilisé un instrument de recherche qui est le questionnaire (cf. annexe), qui est l'instrument de recherche le plus usité. Il comprendra trois types de questions à savoir :

- Questions ouvertes qui sont en nombre réduit, l'avantage de ce type de question est de laisser le répondant penser et s'exprimer librement ce qui peut donner des résultats inattendus et utiles
- Des questions à choix multiples qui présentent l'avantage de fournir énormément d'informations.
- Des questions fermées qui sont faciles à dépouiller,

Dans notre cas, nous avons élaboré un questionnaire par rapport à notre cible qui comporte les ingénieurs bénéficiaires des bureaux d'études.

L'échantillonnage :

Pour choisir la méthode d'échantillonnage adéquate, on doit prendre en considération trois aspects à savoir :

- ▶ Qui doit-on interroger ?
- ▶ Combien de personnes ?
- ▶ Comment les choisir ?

En ce qui concerne le premier aspect à savoir l'unité de sondage, il est très important de la définir avec exactitude. Ce sont les propriétaires des bureaux d'études.

Le second aspect concerne la taille de l'échantillon, celle-ci est très délicate à déterminer vu le nombre des bureaux d'études sur le territoire national qui dépasse les 604 bureaux.

Nous savons par ailleurs qu'une très grande taille d'échantillon accroît le niveau de confiance quant aux résultats obtenus, mais pour des raisons de coût, de temps et de complexité de l'analyse, nous ne pouvons questionner un grand nombre de jeunes investisseurs propriétaires de bureaux d'études.

Par ailleurs, nous nous sommes basés sur deux méthodes d'échantillonnage selon notre cible : En effet, nous avons utilisé une liste de bureaux d'études dans la région centre. Cette liste révèle l'existence de près de 157 bureaux d'études dans la région centre (Alger, Blida, Boumerdes, Tipaza, Chlef, Ain Djelfa, Bejaia, Tizi ouzzou, Bouira et Médea). Nous avons choisi les quatre wilayas de la Mitidja à savoir Alger, Blida, Boumerdes, Tipaza) afin de nous permettre d'évaluer les activités de ces bureaux d'études

Nous avons arrêté notre taille d'échantillon à 64 à savoir tous les bureaux d'études qui existent sur les quatre wilayas.

1.2 Structure de l'échantillon :

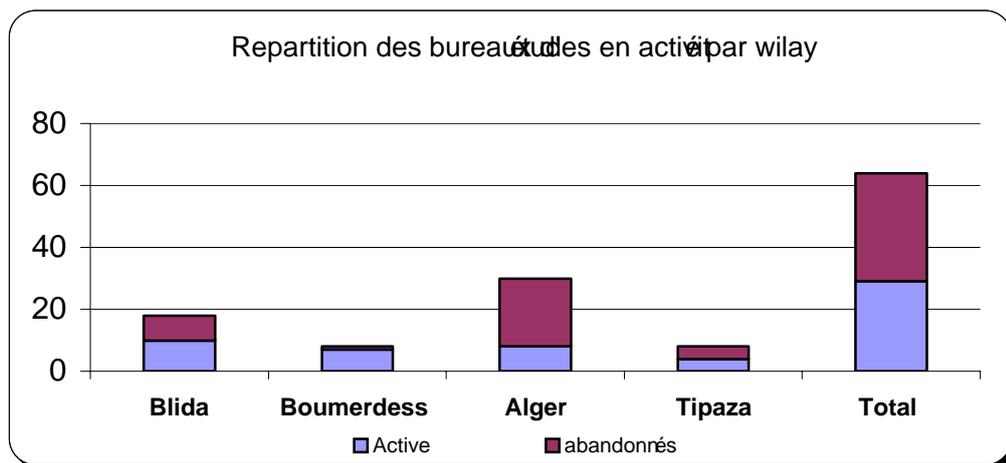
La liste de la SALEM relève l'existence de 64 bureaux d'études, théoriquement sur les quatre wilayas, (Blida, Alger, Boumerdes, Tipaza), sur le terrain nous avons trouvé 28 bureaux d'études qui exercent leurs activités, les 35 autres bureaux d'études ont abandonné (deux bureaux d'études se sont associés) :

Tableau N°14: Répartition de l'échantillon selon les wilayas

Nombre	BLIDA	BOUMERDES	ALGER	TIPAZA	Total
Théoriquement	18	8	30	8	64
Pourcentage	28%	12.5%	47%	12.5%	100%
Existence	10	7	8	4	29
Pourcentage	55.5%	87.5%	26.66%	50%	45.31%

Source : Etabli sur la base des résultats de l'enquête et les informations collectées à La SALEM

Graph N°13 : Répartition des bureaux d'études en activité par wilaya



Commentaire : les 54.7% de notre échantillon qui représente 35 ingénieurs bénéficiaires de bureaux d'études n'exercent pas leurs activités. Pourquoi ont-ils abandonné ? Comment se fait il qu'il y ait 29 qui ont pu résister et lutter pour exercer leurs activités, c'est ce que notre enquête révélera par la suite.

Sachant que le taux le plus élevé des abandons de bureaux est enregistré à Alger, nous supposons que cela est dû au fait que cette wilaya compte 31 bureaux d'études alors que le nombre d'agriculteurs dans cette wilaya est faible d'un côté, et la SAU d'Alger ne représente que 35 727/Ha.

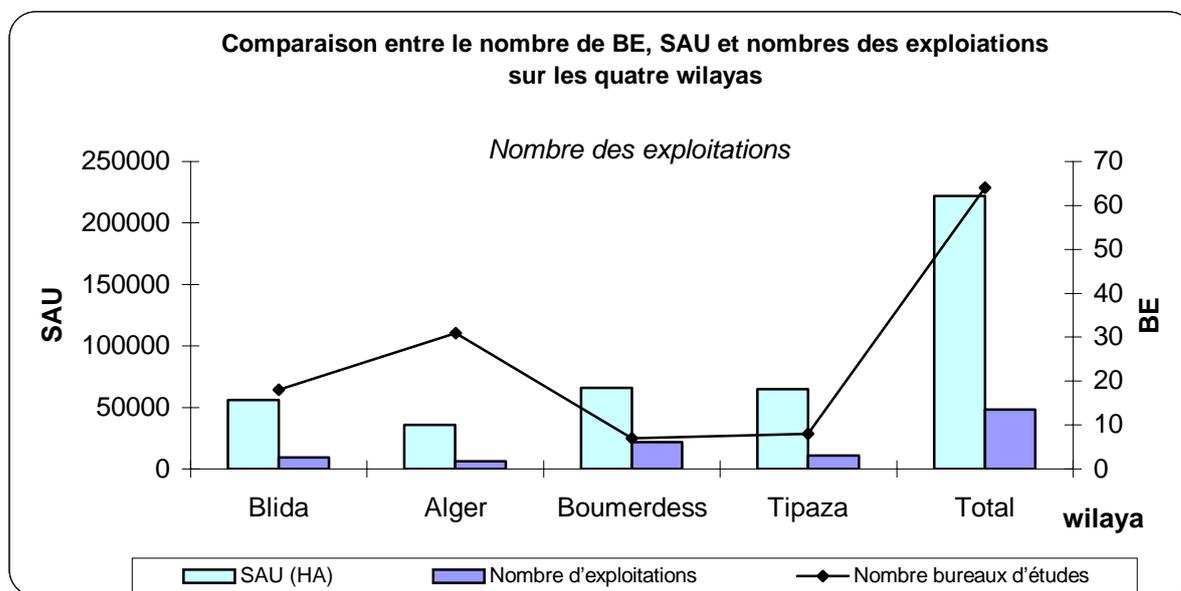
On se demande pourquoi il existe 31 bureaux sur Alger alors qu'il y n'a pas suffisamment de travail pour ces derniers ; Par contre, on se demande où sont les responsables de la Direction des Services Agricoles de la wilaya d'Alger et où sont leurs décisions sur ce sujet et puis si cette affaire a échappé au personnel de la DSA, quel est le rôle joué par la SALEM sur ce point ? Dans ce cas, pourquoi doit-on présenter une étude technico-économique à la SALEM ?

Tableau N 15: Comparaison entre le nombre de bureaux d'études, la SAU et le nombre des exploitations sur les quatre wilayas

	Blida	Alger	Boumerdes	Tipaza	Total
SAU (HA)	55942	35727	65755	64730	222154
Nombre d'exploitations	9458	6362	21638	10969	48427
Nombre bureaux d'études	18	31	07	08	64
SAU/BE (HA/BE)	3108	1152	9394	8091	3471
Nombre d'exploitation / BE	525	205	3091	1371	756

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête.

Graph N°14 : Comparaison entre le nombre des bureaux d'études la SAU et le nombre des exploitations sur les quatre wilayas



Commentaire : Nous remarquons que la wilaya d'Alger représente la superficie la plus limitée en termes de SAU et on enregistre que le nombre des bureaux d'études accordé est le plus élevé à savoir 31 bureaux ; en contrepartie, la wilaya de Boumerdes, qui compte la superficie et le nombre d'exploitations les plus élevés, enregistre la présence d'un nombre très faible de bureaux d'études, avec une moyenne de 3091 exploitations par bureau d'étude et une superficie de l'ordre de 9394 hectares par bureau d'étude.

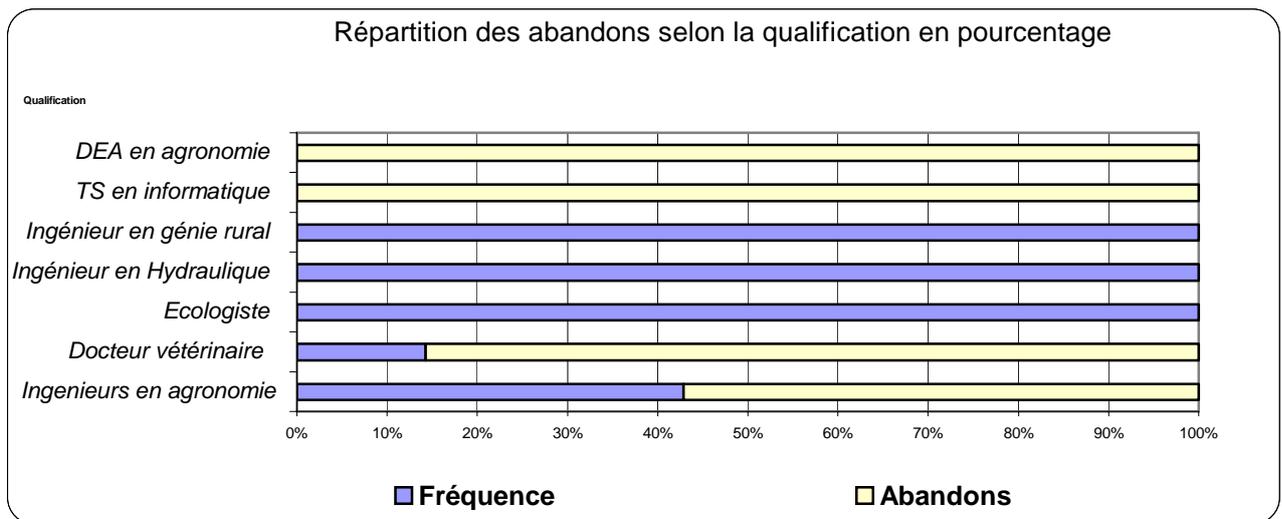
C) Répartition de l'échantillon selon la qualification

Tableau n° 16 : Répartition de l'échantillon selon la qualification

Qualification	Fréquence	Abandons	Fréquence
Ingenieurs en agronomie	49	28	57%
Docteur vétérinaire	07	06	85.7%
Ecologiste	01	0	0%
Ingénieur en Hydraulique	01	0	0%
Ingénieur en génie rural	04	0	0%
Technicien supérieur en informatique	01	1	100%
DEA en agronomie	01	1	100%
Total	64	35	54,68%

Source : Selon les résultats de notre l'enquête

Graphe N° 15 : Répartition de l'échantillon selon la qualification



Nous remarquons que 6/7 des vétérinaires ont abandonné leur activité de bureau d'étude, (qui ne représente pas d'origine leur spécialité); contre 28 ingénieurs agronomes parmi les 49 qui constituent notre échantillon, si les docteurs vétérinaires ont abandonné cette activité due à la spécialité, les 28 ingénieurs agronomes devraient avoir des raisons justifiables de cet abandon de leurs activités.

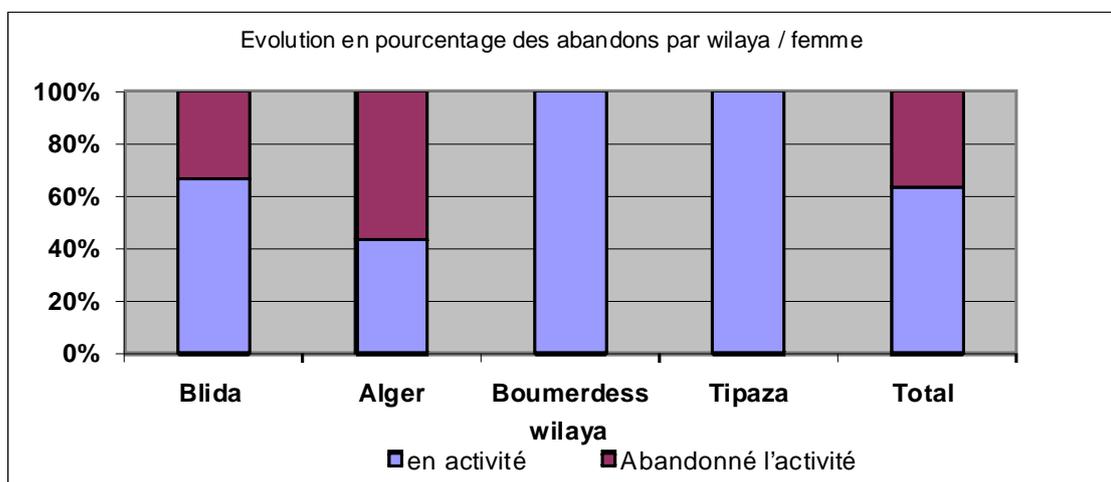
D) Répartition de l'échantillon des abandons :

Tableau n°17 : Répartition de l'échantillon des abandons / sexe / wilaya

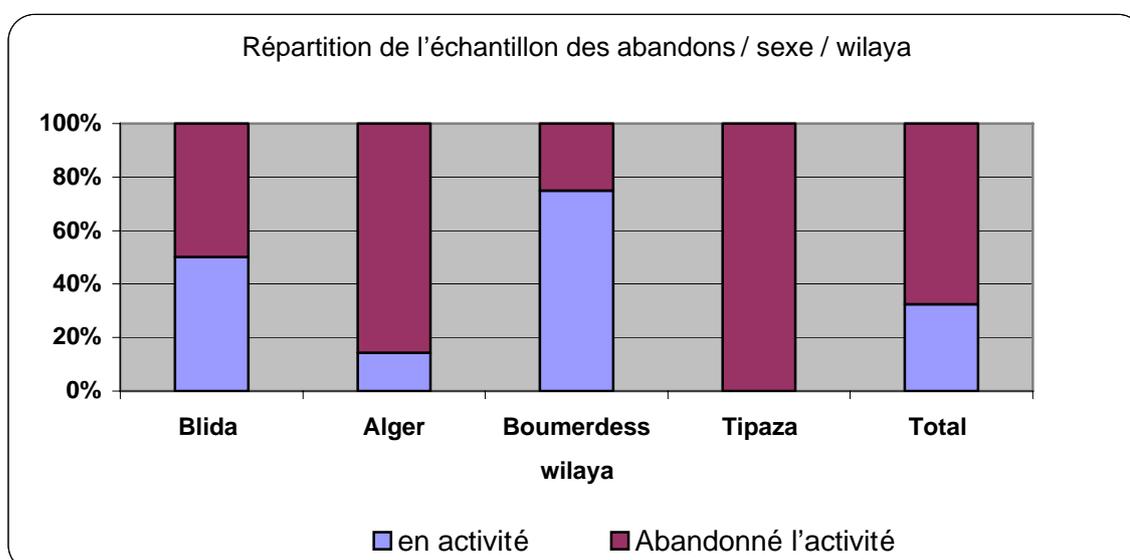
Sexe	Blida	Alger	Boumerdes	Tipaza	Total
Femme	06	16	4	4	30
Abandonné l'activité	02	09	0	0	11
%	33%	56%	0%	0%	36.66%
Homme	12	14	4	4	34
Abandonné l'activité	06	12	1	4	23
%	50%	86%	25%	100%	67.65%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°16 : Evolution en pourcentage des abandons par wilaya / femme



Graphe N°16 : Evolution en pourcentage des abandons par wilaya / homme



Nous remarquons que 23 hommes sur les 34 (les deux tiers) ont abandonné, contre 37% chez les femmes ; on remarque que pour les deux sexes, les taux d'abandons sur la wilaya d'Alger et la wilaya de Blida sont élevés, les causes y ont été citées auparavant, alors que pour la wilaya de Tipaza, les quatre bureaux d'études n'ont pas abandonné leurs activités du fait qu'ils ne payent pas la location des locaux occupés.

A partir de maintenant, les calculs en pourcentage ne prendront en considération que 28 bureaux d'études exerçant leur activité.

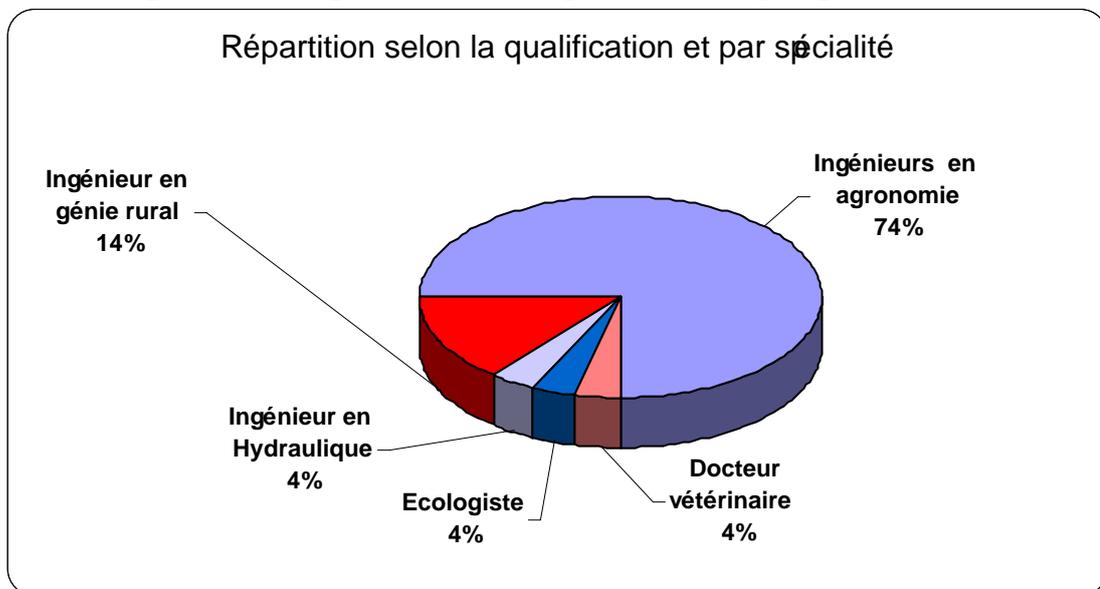
E) Répartition selon la qualification et par spécialité

Tableau N° 18: Répartition selon la qualification et par spécialité

Qualification	Nombre	%	Spécialité	Nombre	Pourcentage %
Ingénieurs en agronomie	21	75%	Zoologie	07	25%
			Phyto	04	14.3%
			Economie rurale	04	14.3%
			Pédologie	02	7.14%
			Zootecnie	03	10.7%
Docteur vétérinaire	1	3.5%	Vétérinaires	01	3.5%
Ecologiste	1	3.5%	Ecologie	02	7.14%
Ingénieur en Hydraulique	1	3.5%	Hydraulique	01	3.5%
Ingénieur en génie rural	4	14.28%	Génie Rural	04	14.3%
Total	28	100%	Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N° 17 : Répartition selon la qualification et par spécialité



Commentaire : D'après les résultats de ce tableau, nous remarquerons que 75% de notre échantillon est représenté par des ingénieurs agronomes de différentes spécialités (zoologie, économie rurale, zootecnie, phytopathologie et pédologie) ; les 25% de l'échantillon qui restent, regroupent 4 ingénieurs en génie rural, une écologiste un hydraulicien et une vétérinaire, nous pouvons dire que notre échantillon est constitué d'ingénieurs de différentes spécialités.

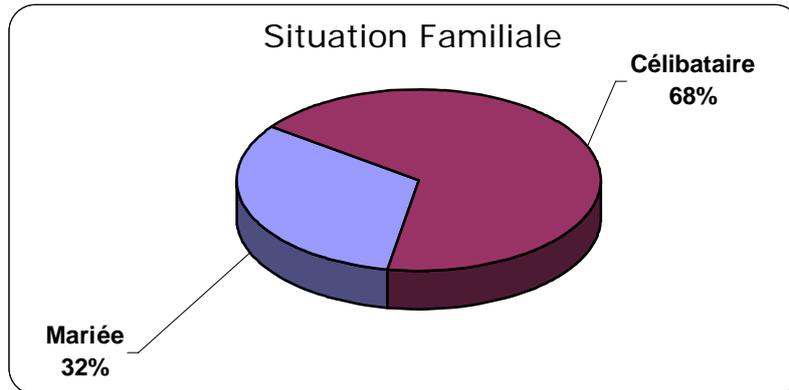
F) Répartition de l'échantillon selon la situation familiale :

Tableau n°19 : Répartition de l'échantillon selon la variable « situation familiale »

Situation familiale	Fréquence	Pourcentage %
Mariée	09	32%
Célibataire	19	68%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°18 : Répartition de l'échantillon selon la variable « situation familiale »



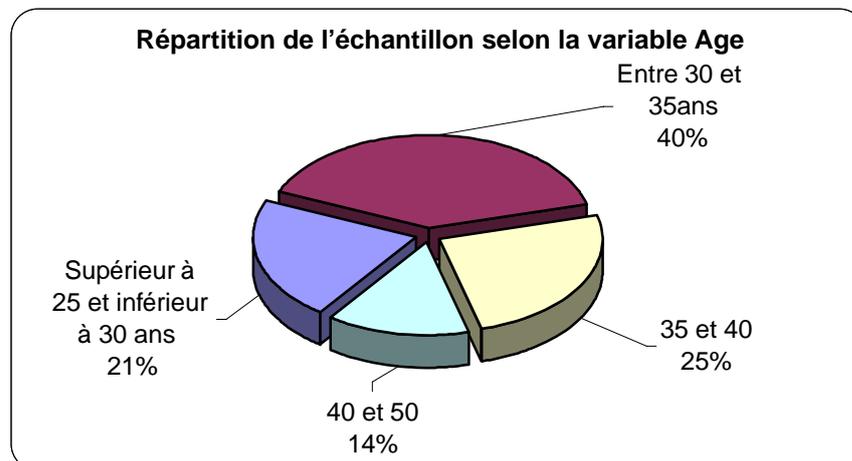
Commentaire : Selon les données de ce tableau, 68% des personnes constituant notre échantillon sont célibataires et 32% d'entre elles sont mariées.

Tableau n°20 : Répartition de l'échantillon selon la variable «Age»

Age	Fréquence	%
Supérieur à 25 et inférieur à 30 ans	06	21.42
Entre 30 et 35ans	11	39.28
35 et 40	07	25%
40 et 50	4	14.28%
Total	28	100%
Moyenne	33.6ans	

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°19 : Répartition de l'échantillon selon la variable « âge »



Commentaire : Sachant que l'âge des investisseurs varie entre 25 et 47 ans et d'après les résultats de ce tableau, nous remarquerons que la tranche d'âge qui prédomine notre échantillon est celle entre 30 et 35 Ans avec 39.3% de l'échantillon total, suivi de 25 % de personnes âgées de 35 à 40 Ans et celle de entre 25 à 30 ans représente les 21.5%; quant à la moyenne d'âge de notre échantillon elle est de 33,6 Ans.

Conclusion : Notre échantillon est constitué d'une majorité d'ingénieurs agronomes de différentes spécialités, plus des deux tiers sont des célibataires, une moyenne d'âge d'environ 34 ans, il y a beaucoup plus de femmes (68%) que d'hommes.

Les moyens d'information sur le dispositif :

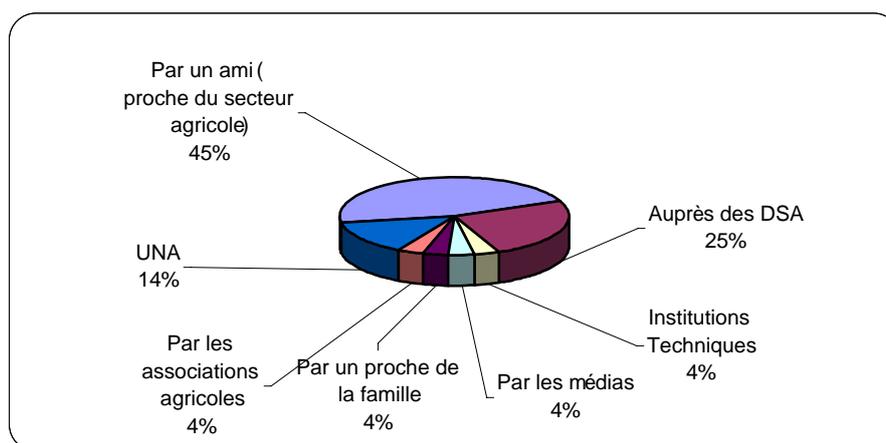
Pour savoir le moyen par lequel ont été informés les créateurs des bureaux d'études, la question suivante a été posée : Comment avez-vous été informés sur le dispositif de soutien à l'investissement?

Tableau N°21 : Fréquence des réponses pour l'information

Localisation plus proche	Nombre	Fréquence
Par un ami (<i>proche du secteur agricole</i>)	13	46,3%
Auprès des DSA	07	25%
Institutions Techniques	01	3,6%
Par les médias	01	3,6%
Par un proche de la famille	01	3,6%
Par les associations agricoles	01	3,6%
Union National des Agronomes (UNA)	04	14,3%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphes N°20 : Fréquence des réponses pour l'information



Alors que 46% des bureaux sont informés par le biais d'une personne qui exerce ou est proche d'une institution dans le domaine agricole, 25% au près des directions des Services Agricole, 14.3% par le biais de l'Union Nationale des Agronomes. Cette répartition nous montre que l'information au moment du lancement de ce programme est à l'avantage des plus proches des institutions agricoles.

Les causes du choix de création d'un bureau d'étude

Pour connaître les motivations du choix du créneau bureau d'étude la question suivante à été posée : Parmi tous les créneaux proposés pourquoi avez-vous choisi le bureau d'étude ?

Ceux qui ont répondu à cette question disent que c'est un nouveau créneau où le marché est vierge ; ce choix répond aux profils de certains ingénieurs, alors que d'autres n'ont pas choisi ce créneau, il leur a été imposé par la SALEM.

4 Faibles créations d'emplois par les bureaux d'études

Pour évaluer le nombre d'emplois créés par les bureaux d'études, la question suivante a été posée Combien de personnes travaillent dans votre BE ? les résultats sont dans le tableau si dessous :

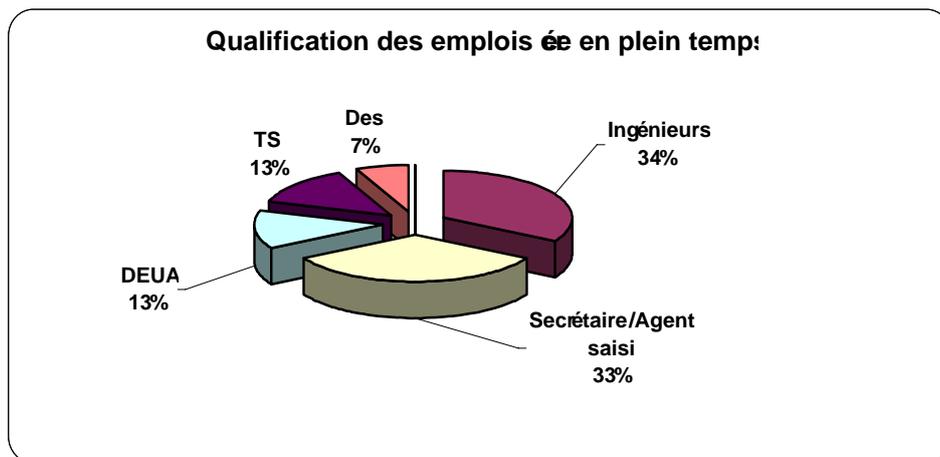
4-1 En plein temps

Tableau N°22 : Nombre et qualification des emplois créée en plein temps

Qualification	Nombre	%	Mode de paiement	Rémunération	
				Minimum	Maximum
Ingénieurs	5	33,3%	Cash	10000	15000
Secrétaire /Agent de saisie	5	33,3%	Cash	2000	8000
DEA	2	13,3%	Cash	9000	9000
TS	2	13,3%	Cash	8000	8000
DES	1	7%	Cash	10000	10000
Total	15	100%	Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°21 : Nombre et qualification des emplois créés en plein temps



Seulement 15 personnes travaillent à plein temps dans les 28 bureaux d'études qui existent. Nous signalons que l'effectif à plein temps est rémunéré selon la disponibilité du travail, et leur rémunération varie entre 2000 DA et 15000 DA avec une moyenne de 8400 DA par personne.

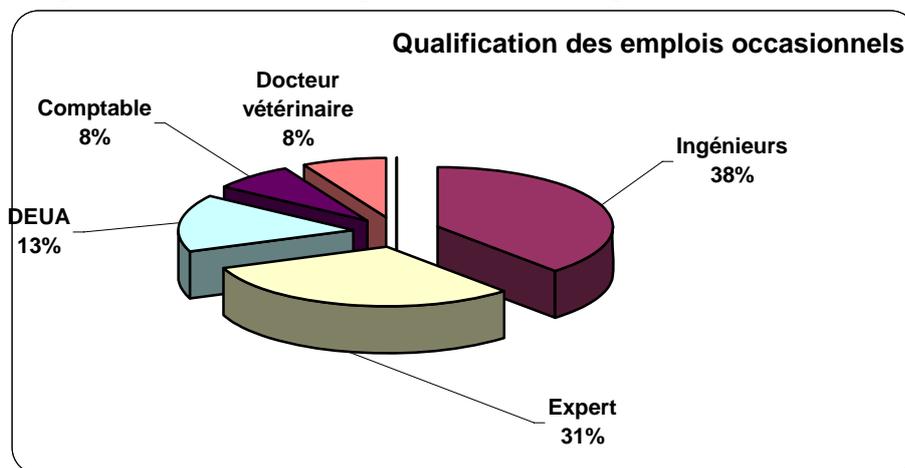
4-2 En occasionnel

Tableau N°23 : Nombre et qualification des emplois en occasionnel

Qualification	Nombre	%	Mode de paiement	Rémunération
Ingénieurs	5	38%	Cash	Au pourcentage
Expert	4	31%	Cash	
Technicien	2	15%	Cash	
Comptable	1	8%	Cash	
Docteur vétérinaire	1	8%	Cash	
Total	13	100%	Total	

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°22 : Nombre et qualification des emplois en occasionnel



Treize personnes travaillent occasionnellement avec les bureaux d'études qui existent, Nous signalons que le travail effectué par cette catégorie repose essentiellement sur la sous-traitance tel que chez les comptables, les experts et les ingénieurs du domaine agricole, bien sur la rémunération est au pourcentage du travail effectué.

On peut dire que la création de l'emploi est très loin des objectifs tracés vu que sur 64 bureaux d'études, il n'y a que 28 fonctionnels, ces derniers n'assurent pas beaucoup de travail, pire, la rémunération est faible.

CHAPITRE IV : LES CAUSES DE LA MORTALITE DES ENTREPRISES CREEES : EXEMPLE DES BUREAUX D'ETUDES

Un taux de mortalité élevé des bureaux d'étude sur la région centre a été constaté. Au cours de ce chapitre nous allons revenir sur les causes principales de mortalité de ces entreprises créées

1 - L'insuffisance des plans de charges

Pour la majorité des bureaux d'études le plan des charges est très insuffisant

1-1 UNE DEMANDE LIMITEE EN ETUDES ET CONSEILS

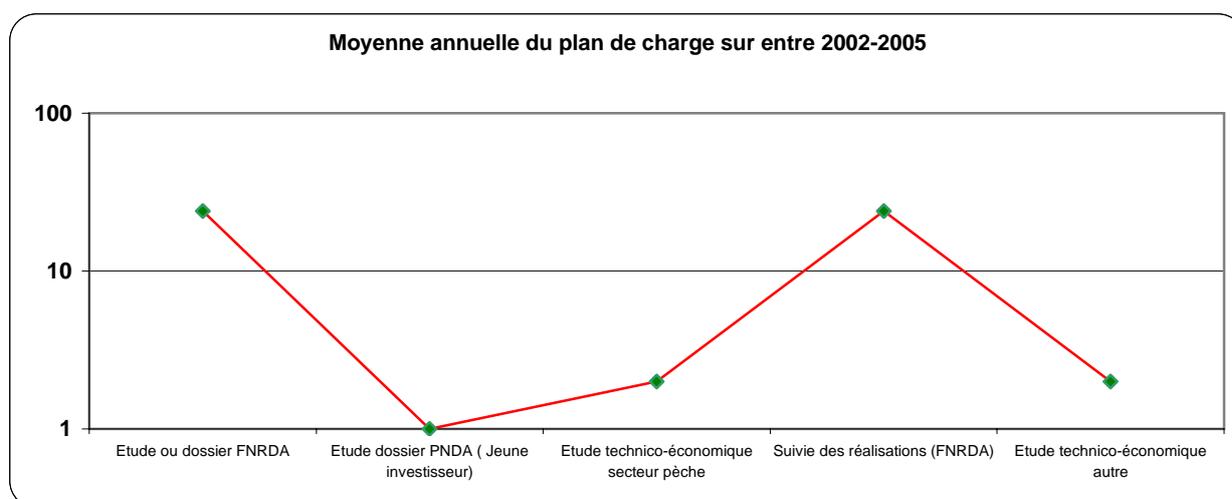
1-1-1 Fréquence de l'étude réalisée : Pour connaître le nombre moyen des études réalisées, par les bureaux d'études, des questions ont été posées à ce sujet et le résultat entre 2002 et 2005 est comme suit :

Tableau N° 24: Le plan de charges entre 2002-2005

Dossier	Nbre (moyenne / mois)	Par an	Nbre de BE
<i>Etude ou dossier FNRDA</i>	2 dossiers /mois	24	27
<i>Etude dossier PNDA (Jeune investisseur)</i>	1/an	1	11
<i>Etude technico-économique secteur pêche</i>	2/an	2	2
<i>Suivi des réalisations (FNRDA)</i>	2/ mois	24	11
<i>Etude technico-économique (autres)</i>	2/an	2	13

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°23 : Le plan de charge entre 2002-2005



Sur 27 réponses, la moyenne des dossiers reçus pour une étude dans le cadre FNRDA représente deux dossiers par mois, par ailleurs les études technico-économiques sont estimées à 2 études par an pour 13 bureaux seulement, la convention de la CRMA assure une moyenne mensuelle de 2 suivis des réalisations pour 11 bureaux, alors qu'on enregistre une faible demande concernant les dossiers jeune investisseur (PNDA), une seule demande annuellement. Ce plan des charges est très insuffisant pour répondre aux besoins financiers de l'activité,

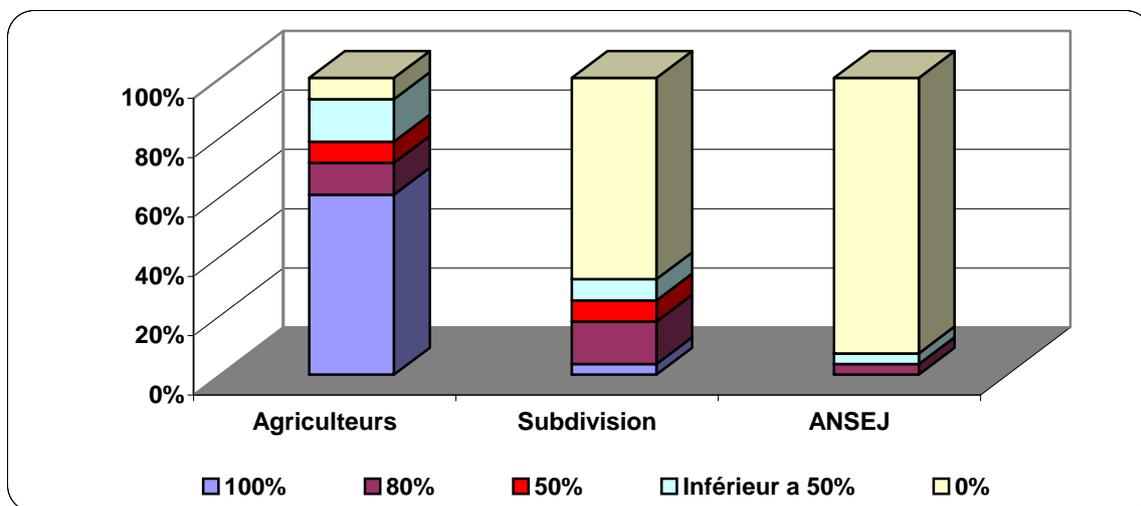
1-1-2 Source des études : Par qui vous sont confiées les études réalisées ?

Tableau N°25 : Fréquence des réponses pour l'origine des études réalisées

	Agriculteurs	%	Subdivision	%	ANSEJ	%
100%	17	60.7%	1	3.5%	0	0%
80%	3	10.7%	4	14.5%	1	3.5%
50%	2	7.14	2	7.4%	0	0%
Inférieur a 50%	4	14.28	2	7.4%	1	3.5%
0%	2	7.14	19	67%	26	93%
Total	28	100%	28	100%	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°24 : Fréquence des réponses pour l'origine des études réalisées



La majorité des études réalisées sont confiées par des agriculteurs.

1 -1- 3 Le favoritisme dans l'attribution des études :

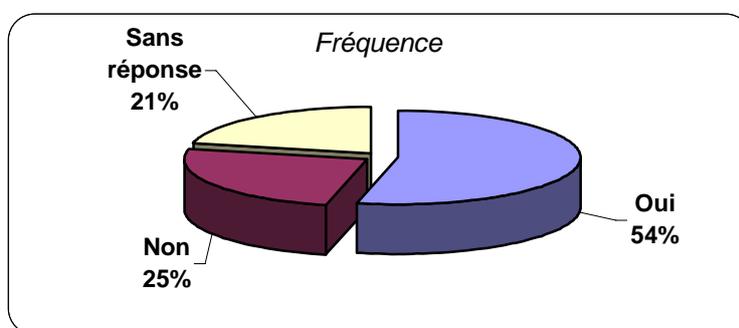
Pour savoir s'il y a un favoritisme selon les propriétaires des bureaux d'études la question suivante leur a été posée : Pensez-vous qu'il y a du favoritisme dans l'attribution des études de projets ?

Tableau N°26 : Fréquence des réponses pour le favoritisme dans l'attribution des études de projets

	Fréquence	Pourcentage %
Oui	15	54%
Non	7	25%
Sans réponse	6	21%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°25 : Fréquence des réponses pour l'origine des études réalisées



Seulement 25% des propriétaires de bureaux pensent qu'il y n'a pas de favoritisme dans l'attribution des études de projet. Par contre, 54% nous ont informés que ce phénomène existe, 21% n'ont pas voulu répondre à cette question.

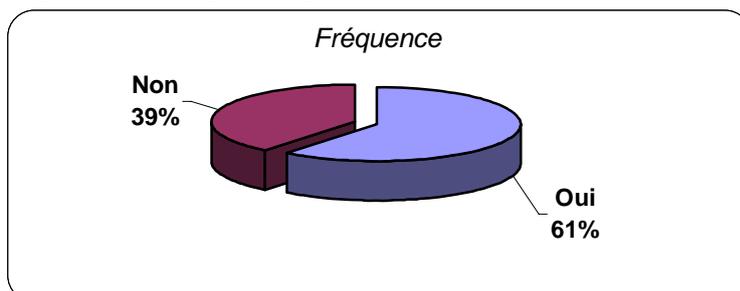
1 -1- 4: Les suivis des réalisations FNRDA :

Tableau N°27 : Fréquence des réponses pour le suivi des réalisations dans le cadre FNRDA

	Fréquence	Pourcentage %
Oui	17	60.7%
Non	11	39.3%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°26 : Fréquence des réponses pour le suivi des réalisations dans le cadre FNRDA



Commentaire : Seulement 60% de notre échantillon ont effectué le suivi des réalisations dans le cadre du FNRDA. Le reste ne l'ont pas fait par manque de moyens et parce que la rémunération n'est pas proportionnelle aux contraintes de la tâche demandée tel que l'éloignement, les risques....Sur le plan technique, le suivi se fait en parallèle des réalisations et non pas après l'achèvement des travaux.

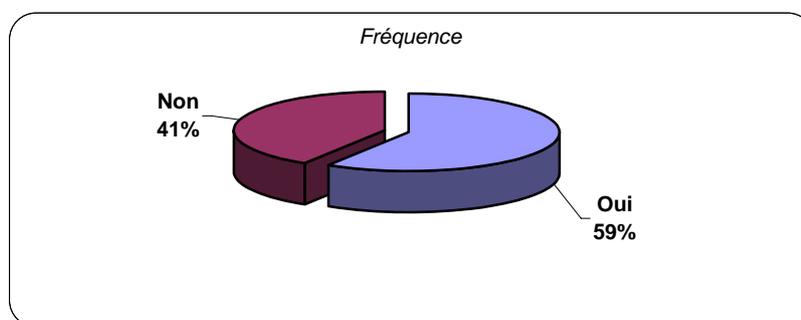
Nous signalons que le nombre de déplacements en moyenne est de deux déplacements au minimum pour chaque dossier, afin d'accomplir le suivi des réalisations FNRDA. Et pour ce qui est des rémunérations en contrepartie des services au profit de la CRMA, les résultats se présentent comme suit :

Tableau N°28: Fréquence des réponses pour la rémunération en contre partie des services au profit de la CRMA

	Fréquence	Pourcentage %
Oui	10	59%
Non	07	41%
Total	17	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°27: Fréquence des réponses pour la rémunération en contre partie des services au profit de la CRMA



59% de notre échantillon ont reçu la rémunération de leur prestation de services auprès de la CRMA. D'une part cette rémunération est très lente et en plus certains ont reçu un pourcentage seulement ; d'autre part, ceux qui ont reçu cette rémunération enregistrent un enlèvement obligatoire au profit de la SALEM afin de rembourser le crédit octroyé sans autorisation du propriétaire du compte (sans bon d'enlèvement), quelques bureaux d'études ayant constaté cette situation ont vu leur compte bloqué, pire 41% des prestataires de services auprès de la CRMA n'ont pas reçu leur rémunération. (Juin 2005).

1-2 Clients non payeurs

A) Fréquence des clients non payeurs

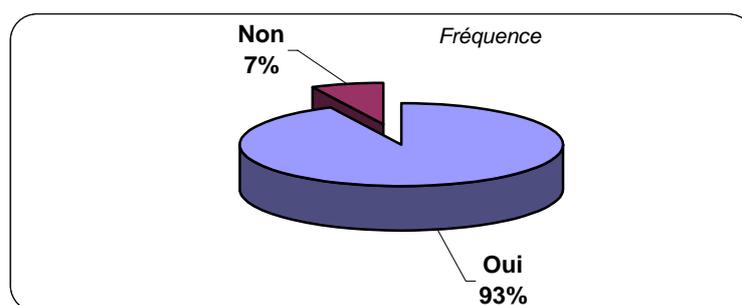
Plusieurs bureaux d'études ont rencontré des problèmes de paiement avec leur clients et la question suivante a été posée : Avez vous déjà rencontré des clients qui n'ont pas payé les frais de leurs dossiers ?

Tableau N°29 : Fréquence des réponses pour le nombre de clients non payeurs

	Fréquence	Pourcentage %
Oui	26	93%
Non	02	7%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphes N°28 : Fréquence des réponses pour le nombre des clients qui non payeurs



Commentaire : Selon les données de ce tableau, 93% des ingénieurs propriétaires de bureaux d'études souffrent du problème des clients non-payeurs des services accomplis, 7% seulement n'ont pas rencontré ce problème.

Pour évaluer l'impact de ce problème sur les finances, nous avons calculé la moyenne du montant financier des services non payés par type de service :

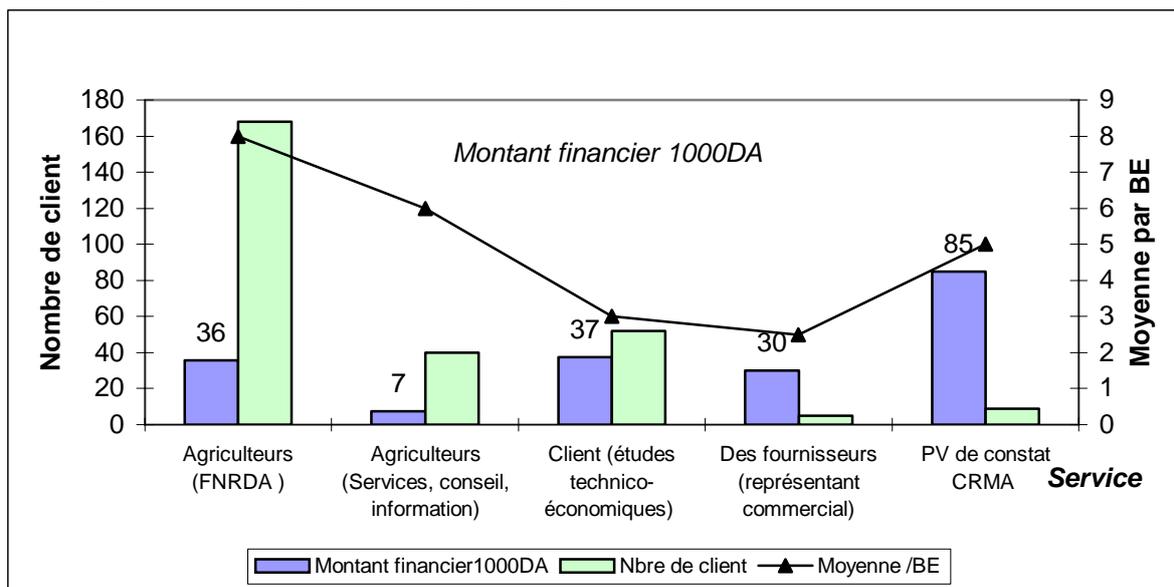
B) L'état des études ou dossiers non rétribués :

Tableau N°30 : Fréquence des réponses pour l'état des études (dossiers) non rétribués

	Nbre de client	Moyenne /BE	Montant financier
Agriculteurs (FNRDA)	168	8	35 684
Agriculteurs (Services, conseil, information)	40	6	7 333
Client (études technico-économiques)	52	3	37 437
Des fournisseurs (représentant commercial)	5	2.5	30 000
PV de constat CRMA	9	5	85 000
Total			67 828

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°29 : Fréquence des réponses pour l'état des études (dossiers) non rétribués



Avec une moyenne de 8 études FNRDA par bureau d'étude, 3 études technico-économiques, 2.5 prestations de service représentant commercial d'un fournisseur et 5 PV de constat pour la CRMA, ne sont pas rétribués, par manque d'expérience et vu la nature des clients qui sont des agriculteurs. Cette situation a engendré un manque financier de 67 828DA/BE en sur période de trois ans.

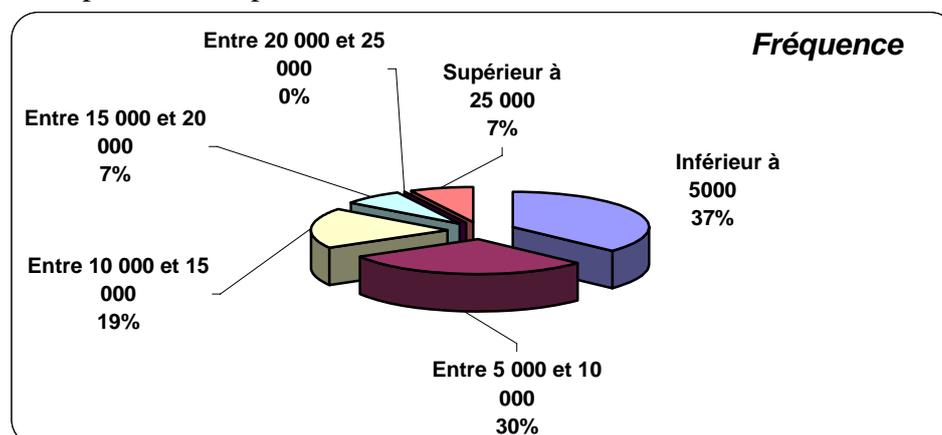
II- Une rentabilité trop faible

Tableau n°31: Répartition de l'échantillon selon la variable «revenu»

Tranche	Fréquence	%
Inférieure à 5000	10	37%
Entre 5 000 et 10 000	8	29.6%
Entre 10 000 et 15 000	5	18.5%
Entre 15 000 et 20 000	2	7.4%
Entre 20 000 et 25 000	0	0%
Supérieur à 25 000	2	7.4%
Total	27	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe n°30: Répartition de l'échantillon selon la variable «revenu»



Selon les données de ce tableau, le revenu des deux tiers des personnes constituant notre échantillon est inférieur à 10 000 DA, qui représente le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), nous avons par ailleurs 18.5% des ingénieurs dont le revenu est compris entre 10 000 et 15 000 DA. Cette tranche représente le salaire d'un ingénieur dans le secteur Etatique bien sûr, par contre 7.4% ont un revenu situé entre 15 et 20 mille dinars et enfin deux ingénieurs (7.4%) ont un revenu supérieur à 25000DA.

On peut dire qu'environ 15% de notre échantillon ont un revenu supérieur a 15000DA, tandis que 85% touchent un revenu inférieur à 15000DA.

Alors que parmi 64 bureaux d'études qui existent sur les quatre wilayas, nous enregistrons la présence de seulement 28 bureaux, dont la majorité touche un revenu inférieur à 15000DA ?

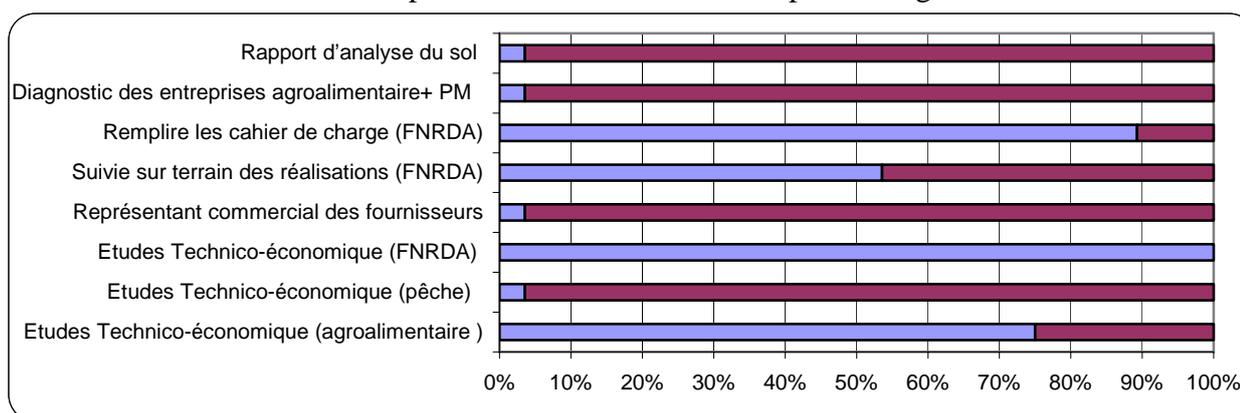
Les services offerts par les Bureaux d'études

Tableau N° 32: Les services offerts par les bureaux d'études

Localisation plus proche	Nombre	Fréquence
Etudes Technico-économique (Agroalimentaire)	21/28	75%
Etudes Technico-économique (pêche)	7/28	25%
Etudes Technico-économique (FNRDA)	28/28	100%
Représentant commercial des fournisseurs	1/28	3.5%
Suivi sur terrain des réalisations (FNRDA)	15/28	54%
Remplir les cahier de charge (FNRDA)	25/28	89.3%
Diagnostic des entreprises agroalimentaires+ Plan de marketing	1/28	3.5%
Rapport d'analyse du sol	01/28	3.5%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe n°31: Services offerts en pourcentage



Bien que les études Technico-économiques, (FNRDA), soient assurées par tous les bureaux d'études, trois quarts de notre échantillon réalisent les études Technico-économiques dans le domaine agroalimentaire, 25% réalisent celles du secteur de la pêche ; alors que seulement 15 bureaux d'études font le suivi des réalisations FNRDA.

La gamme des services proposés par les bureaux d'étude s'explique essentiellement au manque de formation, ce qui implique des questions sur leur formation

III- Évaluation des charges mensuelles :

III-1 Les charges mensuelles :

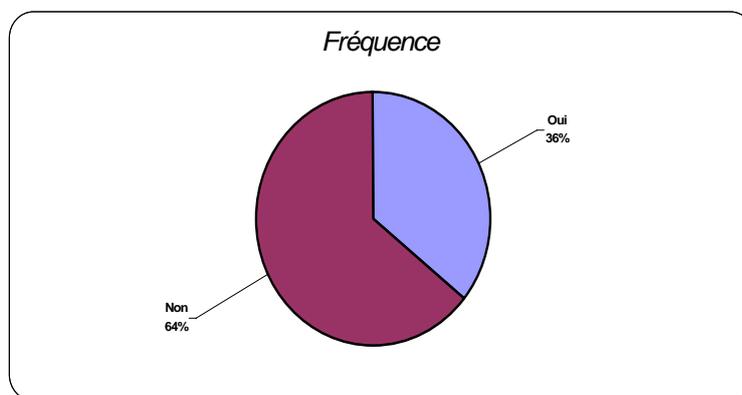
Pour savoir si les promoteurs des bureaux d'études peuvent couvrir leurs charges mensuelles, la question suivante a été posée : Arrivez-vous à couvrir vos charges mensuelles ?

Tableau N°33 : Fréquence des réponses (les charges mensuelles)

	Fréquence	Pourcentage %
Oui	10	35.7%
Non	18	64.8%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°32 : Fréquence des réponses (les charges mensuelles)



Commentaire : Soixante-cinq pourcent (65%) soit 18 bureaux d'études sur les 28 n'arrivent pas souvent à couvrir leurs charges mensuelles. Alors que 10 seulement qui ont déclaré qu'ils arrivent à couvrir leurs charges. Sur ces 10 bureaux, trois sont propriétaires de local et quatre autres ont un loyer à payer ne dépassant pas 5000DA.

III-2 Les dépenses mensuelles des bureaux d'études :

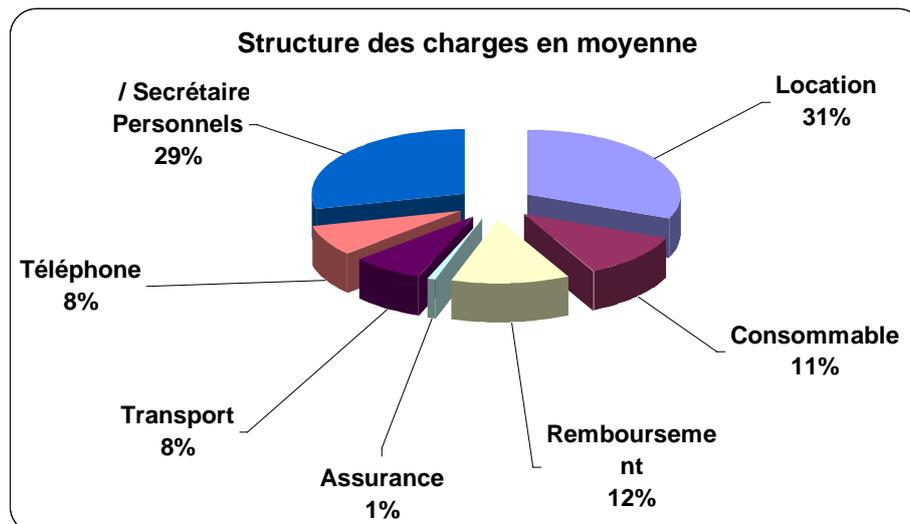
En moyenne les charges mensuelles des 25 bureaux d'études parmi les 28 qui existent sont estimées à :

Tableau N°34 : Fréquence des réponses pour l'évaluation des charges mensuelle

	%	Moyenne (mois)
Location	8225	31%
Consommable	3023	11%
Remboursement	3280	12%
Assurance	250	1%
Transport	1993	8%
Téléphone	2057	8%
Secrétaire / Personnels	7636	29%
Total des Dépenses	26 464	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°33 : Fréquence des réponses pour l'évaluation des charges mensuelles



Commentaire : Selon les données de ce tableau, en moyenne, les charges mensuelles d'un bureau d'études sont estimées à **26 464 DA** (selon notre échantillon). Cette moyenne est structurée comme suit :

La location représente 31% avec une moyenne de 8225DA, alors que le salaire du personnel (non compris le salaire du propriétaire du bureau d'études) représente 29% soit 7636DA/mois, 12% pour le remboursement et 11% pour le consommable (cartouches, papier, photocopie...), les frais de transport et de communications représentent respectivement 8%, alors que les frais de l'équipement, pour ceux qui sont assurés, équivalent à 1%.

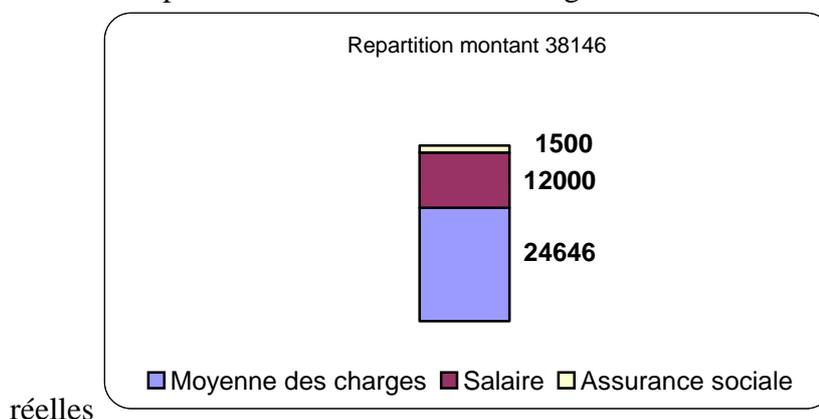
Par ailleurs, nous signalons que si on rajoute à cette moyenne le salaire mensuel du propriétaire du bureau, titulaire d'un diplôme d'ingénieur, évalué à 12000DA au minimum et l'assurance sociale estimée à 1500 DA/mois, le résultat est dans le tableau suivant :

Tableau N°35 : Estimation des charges mensuelles réelles

Mensuellement	Montant
Moyenne des charges	24646
Salaire	12000
Assurance sociale	1500
Total	38146

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°34 : Estimation des charges mensuelles



Si on fixe le montant de 38 000 DA/BE par mois, 1 368 000DA/BE sur une période de trois ans, (2002-2005), dans ce cas le nombre des exploitations expriment une demande de subvention FNRDA est insuffisant pour que le plan de charge suffise à tous les bureaux créés.

IV- Niveau de formation des responsables des BE

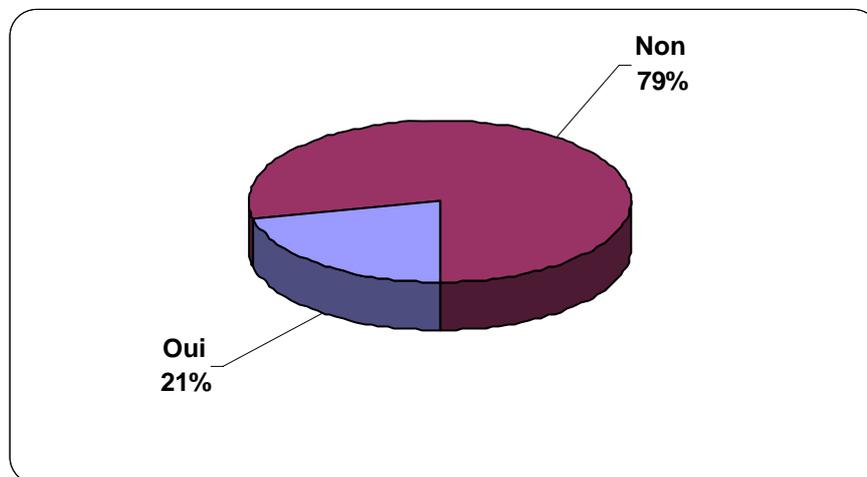
Pour savoir si la formation universitaire est suffisante pour être opérationnel, la question suivante à été posée : Votre formation à l'université vous a-t-elle permis d'être immédiatement opérationnel dans votre travail de bureau d'études (BE) ?

Tableau N°36 : Fréquence des réponses (formation)

	Fréquence	Pourcentage %
Oui	06	21.4%
Non	22	78.6%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphes N°35 : Fréquence des réponses (formation)



La majorité (79%) des bureaux d'études de notre échantillon ont déclaré que leur formation à l'université est insuffisante pour être immédiatement opérationnel dans le travail de bureau d'études.

Parmi les 79% qui ont répondu non à la question certains disent qu'il leur manquait comme formation quelques modules tels que la comptabilité, gestion et réglementation et analyse financière. Ils souhaitent que quelque modules soient créés. Ou renforcés tels que : la comptabilité, communication, management, marketing assurances et l'étude de marché.

La question suivante « Pouvez vous nous fournir des informations sur votre région ? » a été posée aux ingénieurs promoteurs de bureaux d'études

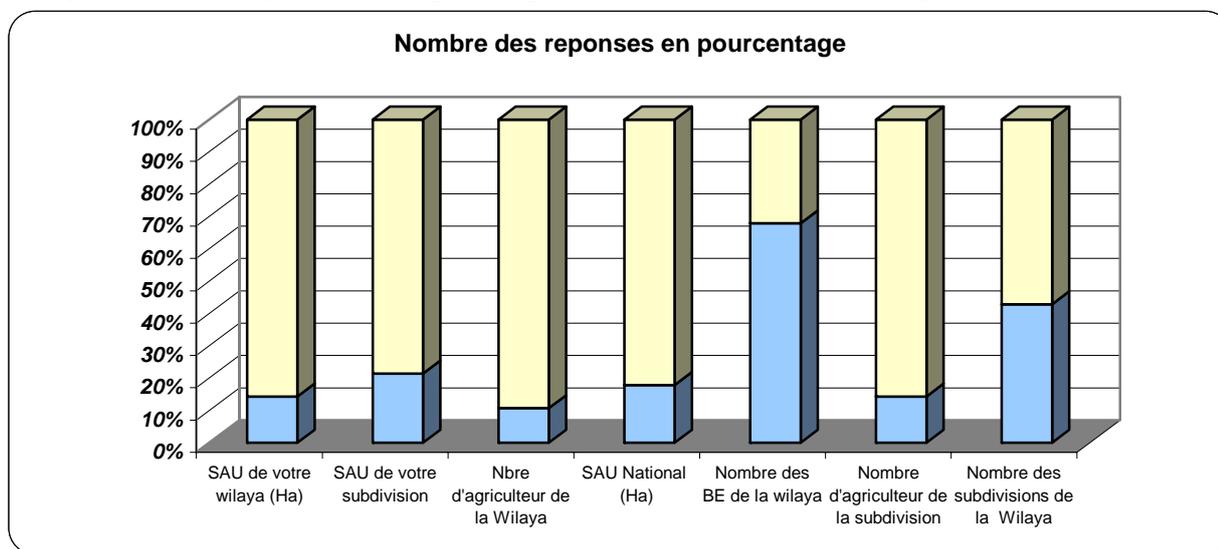
La question suivante a été posée afin de tester si les ingénieurs propriétaires de bureaux d'études sont au courant des caractéristiques de leur environnement concurrentiel comme le nombre de bureaux dans la wilaya, le nombre des exploitations et la SAU.

Tableau N°37 : Fréquence des réponses pour les informations sur la région des bureaux d'études

Question	Nombre de réponse	%	Pas de réponses	%	Réponses Fausses	%
SAU de votre wilaya (Ha)	4	14%	24	86%	0	0%
SAU de votre subdivision	6	21%	22	79%	0	0%
Nbre d'agriculteur de la Wilaya	03	11%	25	89%	0	0%
SAU National (Ha)	05	18%	23	82%	05	100%
Nombre des BE de la wilaya	19	68%	9	32%	06	31.5%
Nombre d'agriculteur de la subdivision	04	14%	24	86%	0	0%
Nombre des subdivisions de la Wilaya	12	43%	16	57%	4	33.3%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°36 : Fréquence des réponses pour les informations sur la région des bureaux d'études



Commentaire : Seulement 11% à 21% des bureaux d'études ont répondu aux questions qui portent sur la SAU nationale, de la wilaya, la subdivision, le nombre des agriculteurs de la wilaya et de la subdivision. Cependant les cinq réponses concernant la SAU nationale étaient fausses. D'autre part, 57% des propriétaires de bureaux d'études n'ont pas répondu à la question qui porte sur le nombre des subdivisions de leur wilaya, par contre 4 parmi eux ont répondu d'une manière inexacte, quant au nombre de bureaux d'études qui existent dans la wilaya on a enregistré 19 réponses (68%) et 6 réponses sont fausses. Cette synthèse nous indique que les propriétaires sont mal informés sur leur environnement concurrentiel.

V- Évaluation de la formation du ministère :

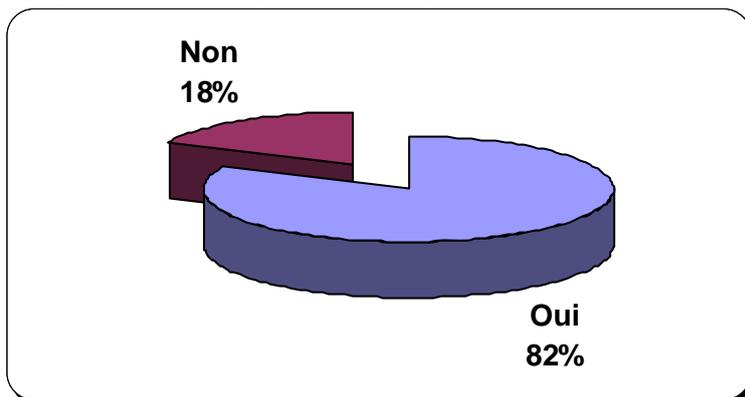
Avez-vous suivi la formation dispensée par le MADR pour les jeunes promoteurs ?

Tableau N°38 : Fréquence des réponses (formation du MADR)

	Fréquence	Pourcentage %
Oui	23	82%
Non	05	18%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°37 : Fréquence des réponses (formation du MADR)



Quatre-vingt deux pourcent, (82%), soit 23 bureaux d'études sur les 28 ont suivi cette formation du MADR.

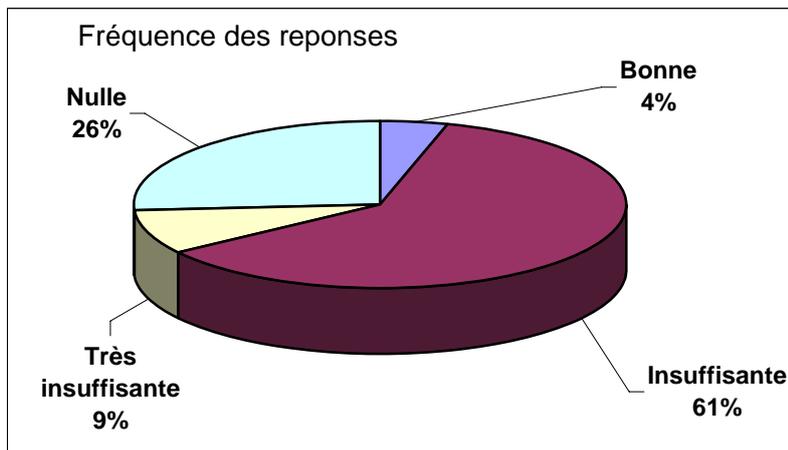
Nous avons posé la question suivante pour ceux qui ont répondu oui à la question précédente : Comment jugez-vous cette formation ?

Tableau N°39 : Fréquence des réponses pour l'appréciation de la formation du MADR

	Fréquence	Pourcentage %
Bonne	1	4.3%
Insuffisante	14	61%
Très insuffisante	2	8.7%
Nulle	6	26%
Total	23	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°38 : Fréquence des réponses pour l'appréciation de la formation du MADR



Alors qu'un seul bureau d'étude trouve que cette formation est bonne, 61% jugent qu'elle est insuffisante et 2 ingénieurs constatent qu'elle est très insuffisante et les 6 autres qui restent critiquent cette formation et jugent qu'elle est nulle.

VI- Efficacité des équipements :

La majorité des bureaux d'études ont reçu le matériel suivant :

- Deux ordinateurs,
- Deux tables,
- Une Imprimante,
- Un Bureau,
- Une Armoire,
- Cinq chaises,
- Consommable (boite de disquette et une rame de papier).

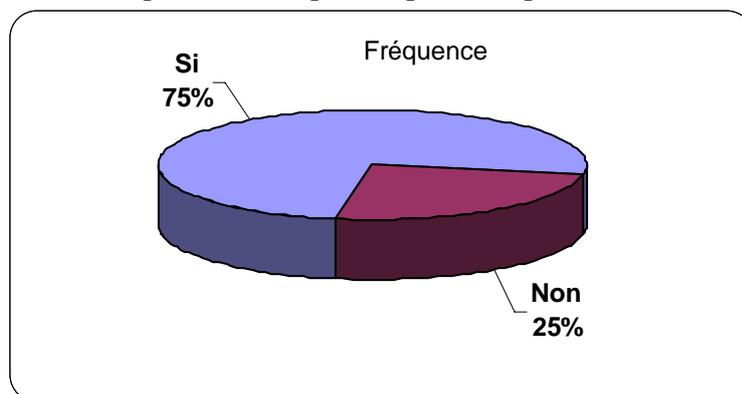
Plusieurs promoteurs ont rencontré des problèmes avec les équipements :

Tableau N°40 : Fréquence des réponses pour des problèmes avec les équipements

Réponse	Fréquence	Pourcentage %
OUI	21	75%
Non	7	25%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphes N°39 : Fréquence des réponses pour des problèmes avec les équipements



Les trois-quarts (75%) de l'échantillon ont confirmé avoir un problème avec les équipements ; Les problèmes rencontrés avec l'équipement se centralisent beaucoup plus sur le disque dur, le lecteur de disquettes, l'imprimante et l'unité centrale, alors que l'unité n'est pas un PIII. Un bureau d'étude se plaint et nous informe que son unité centrale a été déjà utilisée. Par contre, la totalité reproche aux responsables le prix de l'équipement qui est cher.

Nous signalons que deux bureaux seulement ont effectué des réparations de leurs équipements en panne par le biais de la SALEM, alors que 13 bureaux ont fait appel à des prestations de service chez des réparateurs privés, les coûts de ces services varient entre 500 et 22000 DA, une moyenne de 6000DA par bureau. Les pannes ont engendré un arrêt ou un retard d'une durée de 7 à 15 jours.

VII- Relation entre les bureaux d'étude et la DSA

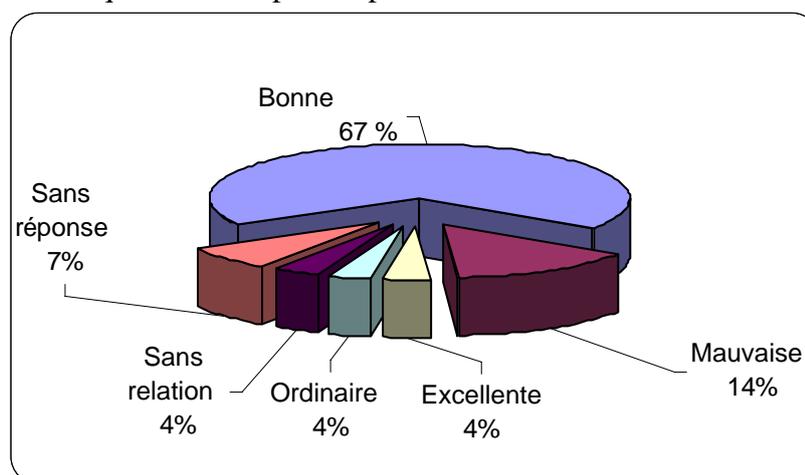
La question suivante à été posée : Comment estimez-vous votre relation avec la DSA ?

Tableau N°41 : Fréquence des réponses pour l'estimation de la relation BE avec la DSA

Estimation	Fréquence	Pourcentage %
Bonne	19	67.8%
Mauvaise	4	14.3%
Excellente	1	3.5%
Ordinaire	1	3.5%
Sans relation	1	3.5%
Sans réponse	2	7 %
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graph N°40 : Fréquence des réponses pour l'estimation de la relation BE avec la DSA



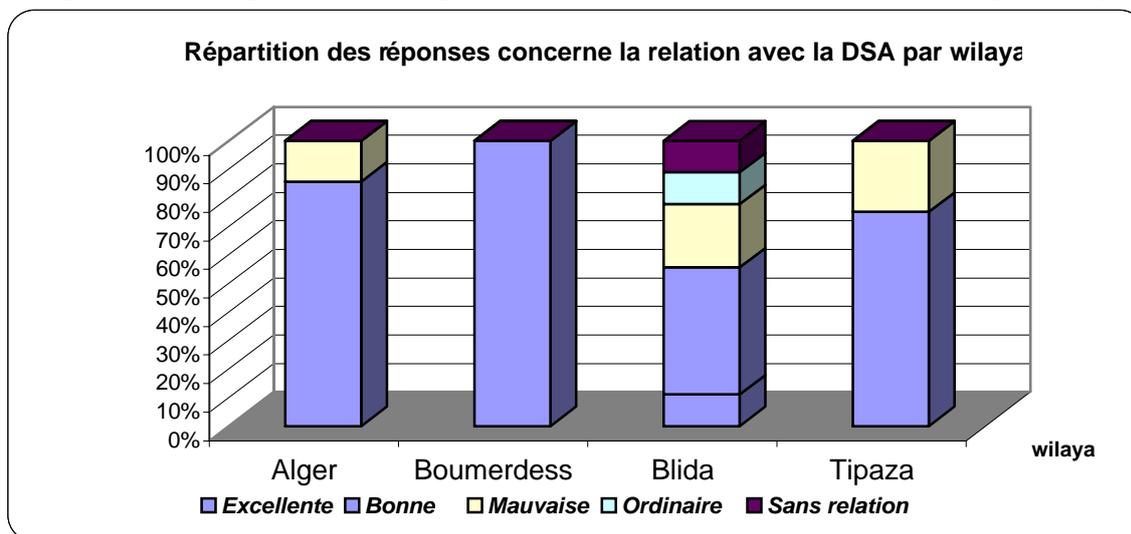
Commentaire : Prés de 68% des questionnés estiment que leur relation avec la DSA est bonne, on enregistre 14% de notre échantillon qui jugent qu'elle est mauvaise, une personne a répondu que cette relation est ordinaire et un autre trouve que cette relation n'existe pas. Ces réponses sont justifiées par des accusés de réception de plusieurs demandes d'audiences avec le Directeur de la DSA (sans suite).

Tableau 42 : Répartition des réponses concernant la relation avec la DSA par wilaya.

Relation	Alger	%	Boumerdes	%	Blida	%	Tipaza	%
Excellente	0	-	0	-	1	11%	0	-
Bonne	6	86%	6	100%	4	44%	3	75%
Mauvaise	1	14%	0	-	2	22%	1	25%
Ordinaire	0	-	0	-	1	11%	0	-
Sans relation	0	-	0	-	1	11%	0	-
Total	7	100%	06	100%	09	100%	4	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°41 : Répartition des réponses concernant la relation avec la DSA par wilaya.



Si la majorité des questionnés estiment que leur relation avec la direction des services agricoles de la wilaya est bonne avec un taux supérieur à 75% à Alger, Boumerdes et Tipaza, ce n'est pas le cas de la wilaya de Blida selon les réponses enregistrées 44% ont déclaré que cette relation est mauvaise, ordinaire ou sans relation.

VIII L'avenir de l'agriculture et des bureaux d'études selon les promoteurs :

VIII -1 L'avenir des bureaux d'études :

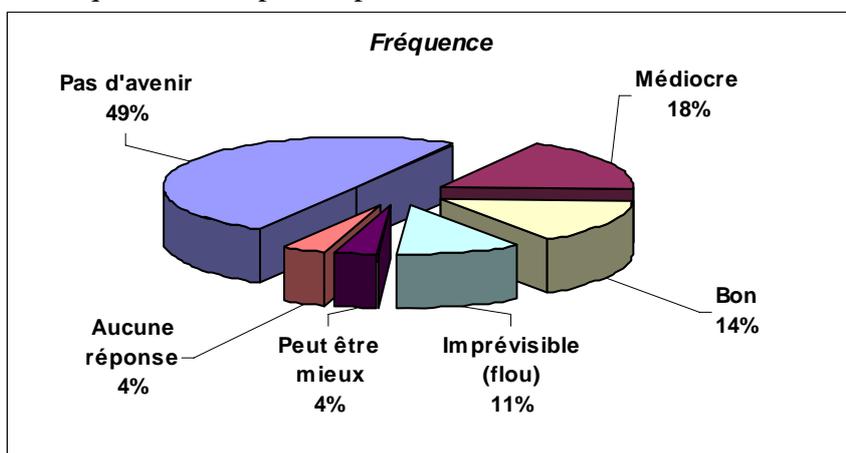
La question suivante a été posée afin de savoir « Comment voyez-vous l'avenir de votre BE? »

Tableau n°43: Fréquence des réponses pour l'estimation de l'avenir des Bureaux d'études

	Fréquence	Pourcentage %
Pas d'avenir	14	50 %
Médiocre	5	17.8%
Bon	4	14.5%
Imprévisible (flou)	3	10.7%
Peut être meilleur	1	3.5%
Aucune réponse	1	3.5%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphes n°42: Fréquence des réponses pour l'estimation de l'avenir des Bureaux d'études



La plupart des questionnés sont pessimistes à propos de l'avenir de leurs bureaux d'études. On enregistre 50% de notre échantillon qui projettent qu'il n'a pas d'avenir et 17.8% prévoient qu'il sera médiocre, 10.7% estiment que l'avenir de leur activité est imprévisible. Ces réponses sont justifiées par plusieurs causes telles que : les difficultés avec l'administration, le plan des charges très insuffisant, la baisse du nombre de clients vu la baisse des subventions FNRDA.

Par contre ceux qui sont optimistes et estiment avoir un bon avenir ne représentent que 14,5%, alors que 3.5% souhaitent qu'il sera meilleur et un seul ingénieur n'a pas répondu à cette question.

Notre point de vue pour leur avenir c'est de diversifier leurs services et être plus présent sur le terrain.

VIII -2 L'avenir de l'agriculture selon les promoteurs :

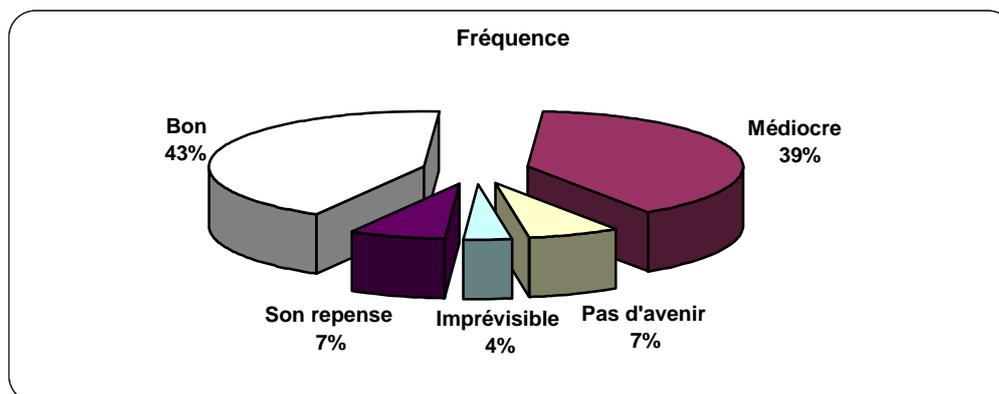
La question suivante a été posée « Comment voyez-vous l'avenir de l'agriculture dans votre région ? »

Tableau n°44: Fréquence des réponses pour l'estimation de l'avenir de l'agriculture dans la région des Bureaux d'études

	Fréquence	Pourcentage %
Bon	12	43%
Médiocre	11	39%
Pas d'avenir	2	7%
Imprévisible	1	3%
Son réponse	2	7%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphes n°43: Fréquence des réponses pour l'estimation de l'avenir de l'agriculture dans la région des Bureaux d'études



Commentaire : selon notre échantillon, 43% des questionnés prévoient un bon avenir de l'agriculture dans leurs régions, vu l'importance des subventions débloquées pour le développement de l'agriculture, 39% disent qu'elle sera médiocre, ceux qui sont pessimistes et répondu qu'elle n'aura pas d'avenir représentent 7% et ils expliquant cela par le manque de suivi, l'invasion du béton et le problème du foncier.

Alors q'un ingénieur estime que l'avenir est imprévisible et enfin deux personnes n'ont pas répondu à cette question.

VIII -3 L'envie des promoteurs de partir à l'étranger :

7-3-1 Départ à l'étranger :

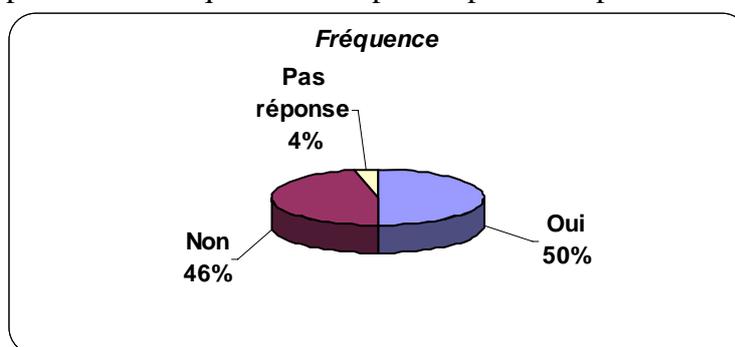
La question suivante a été posée: Partirez-vous à l'étranger si on vous offrait un visa longue durée ?

Tableau N°45 : Fréquence des réponses pour le départ à l'étranger

	Fréquence	Pourcentage %
Oui	14	50%
Non	13	46.5%
Pas réponse	1	3.5%
Total	28	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graph N°44 : Fréquence des réponses pour le départ à l'étranger



Commentaire : Selon les résultats du tableau ci-dessus, on constate que 50% des ingénieurs de notre échantillon préfèrent s'installer à l'étranger en cas de possibilité, par contre 47% ne partagent pas le même souhait.

VIII -3-2 Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la situation familiale.

Pour savoir les raisons pour lesquelles les ingénieurs ont choisi ces réponses nous présentons la répartition des réponses de notre échantillon selon la situation familiale des personnes et le revenu de leur activité :

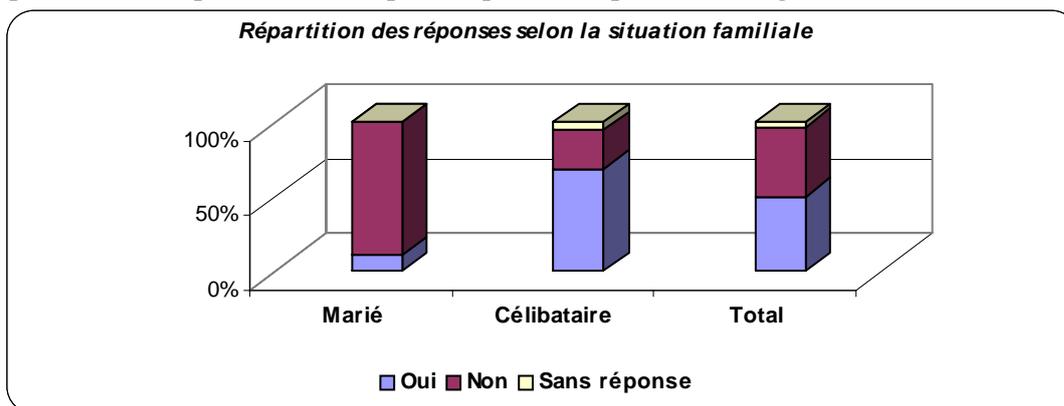
Tableau n° 46 : Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la situation familiale.

Avis	Marié	%	Célibataire	%	Total	%
Oui	1	9%	13	68.4%	14	50%
Non	08	89%	05	26.3%	13	46.5%
Sans réponse	0	0%	01	5.3%	01	3.5%

Total	9	100%	19	100%	28	100%
--------------	----------	-------------	-----------	-------------	-----------	-------------

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe n° 45 : Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la situation familiale.



Commentaire : D'après les résultats du tableau 45, on constate que le taux de ceux qui ne sont pas intéressés par un départ à l'étranger est considérable (89%) dans la catégorie des mariés, contrairement à la catégorie des célibataires ; 68% parmi eux souhaitent partir.

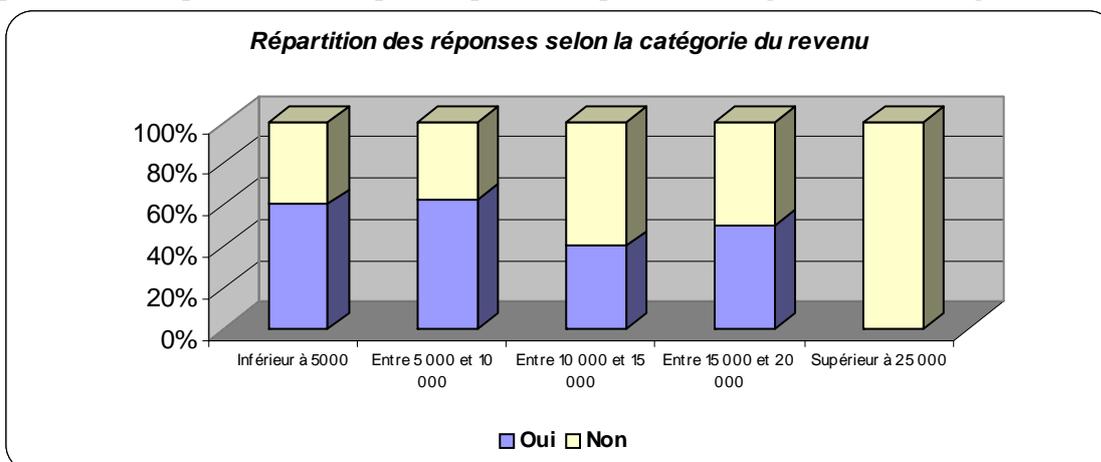
VIII -3-3 Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la catégorie du revenu.

Tableau N°47 : Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la catégorie du revenu.

Avis	Oui	%	Non	%	Total	%
<i>Inférieur à 5000</i>	06	60%	04	40%	10	100%
<i>Entre 5 000 et 10 000</i>	05	62.5%	03	37.5%	8	100%
<i>Entre 10 000 et 15 000</i>	02	40%	03	60%	05	100%
<i>Entre 15 000 et 20 000</i>	01	50%	01	50%	02	100%
<i>Supérieur à 25 000</i>	0	0%	02	100%	02	100%
Total	14	52%	13	48%	27	100%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphe N°46 : Répartition des réponses pour le départ à l'étranger selon la catégorie du revenu



Commentaire : La majorité des ingénieurs qui ont un salaire inférieur à 15000DA, sont intéressés par un départ à l'étranger

VIII -3-4 Les raisons du départ :

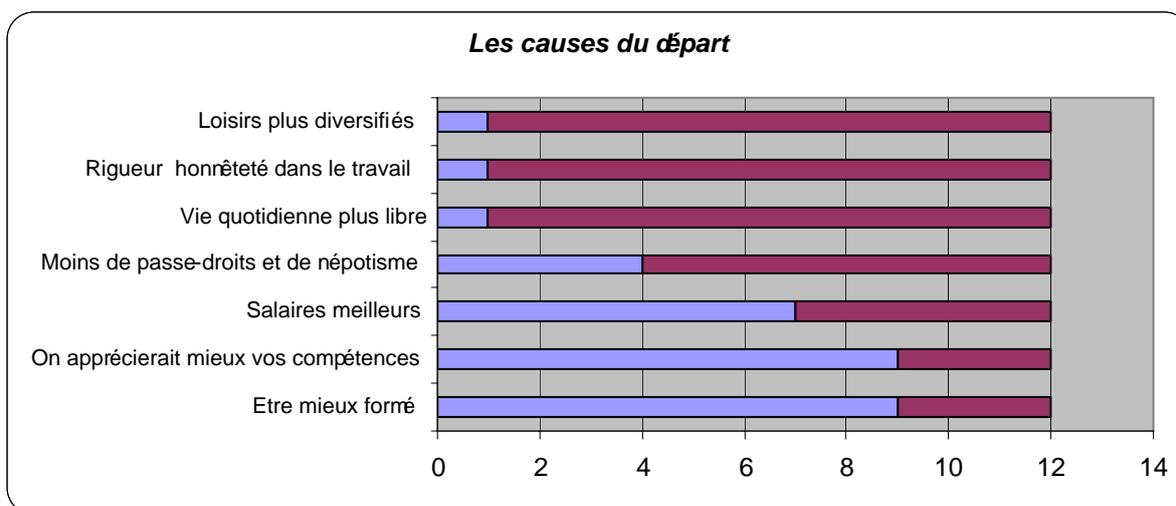
Les raisons qui motivent les promoteurs de partir à l'étranger se représentent comme suit :

Tableau N°48 : Fréquence des causes pour le départ à l'étranger

Causes	Fréquence	%
<i>Etre mieux formé</i>	9 /12	75%
<i>On apprécierait mieux vos compétences</i>	9 /12	75%
<i>Salaires meilleurs</i>	7 /12	58%
<i>Moins de passe-droits et de népotisme</i>	4 /12	25%
<i>Vie quotidienne plus libre</i>	1 /12	8%
<i>Rigueur honnêteté dans le travail</i>	1/12	8%
<i>Loisirs plus diversifiés</i>	1 /12	8%

Source : Etabli sur la base des Résultats de l'enquête

Graphique N° 47 : Fréquence des causes pour le départ à l'étranger



Commentaire : On remarque que la formation et l'appréciation des compétences sont les raisons les plus motivantes des ingénieurs pour partir à l'étranger ; le troisième critère qui les pousse à quitter le pays, selon notre échantillon, est le niveau des salaires privilégié par certains ; Moins de passe-droits et de népotisme en quatrième lieu, pour les quels on enregistre 4 réponses parmi les douze.

Une vie quotidienne plus libre, la rigueur et l'honnêteté dans le travail ainsi que les loisirs plus diversifiés sont les moins considérés pour ceux qui veulent partir.

IX- INTERPRETATION DES RESULTATS

D'après les résultats du dépouillement du questionnaire destiné aux propriétaires des bureaux d'études créés dans le cadre du dispositif de soutien aux jeunes investisseurs, dans la région de la Mitidja (Alger, Blida, Boumerdes et Tipaza) on constate que 35 ingénieurs bénéficiaires des bureaux d'études n'exercent plus leurs activités et qu'il ne reste que 28 bureaux actifs. .

Pour ceux qui exercent leur activité, leur plan des charges est très limité ; 65% soit 18 bureaux d'études sur les 28 n'arrivent pas souvent à couvrir leurs charges mensuelles, en moyenne les charges mensuelles des 25 bureaux d'études parmi les 28 qui existent sont estimées à **26464DA** sans compter le salaire mensuel du propriétaire du bureau, titulaire d'un diplôme d'ingénieur et son assurance sociale.

Par ailleurs (75%) de l'échantillon des bureaux d'études ont confirmé rencontrer des problèmes avec l'équipement et reprochent aux responsables que le prix de l'équipement trop élevé.

La majorité des ingénieurs propriétaires de bureaux d'études souffrent du problème des clients non-payeurs des services accomplis, cette situation a engendré en moyenne un manque financier de 67828DA/BE sur une période de trois ans.

Le revenu des deux tiers des personnes constituant notre échantillon est inférieur à 10000DA, qui représente le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance). Nous avons par ailleurs 18.5% des ingénieurs dont le revenu est compris entre 10000 et 15000 DA, cette tranche équivaut au salaire d'un ingénieur dans le secteur étatique, bien sur, par contre 7.4% ont un revenu compris entre 15 et 20 mille dinars et enfin deux ingénieurs (7.4%) ont un revenu supérieur à 25000DA.

Enfin parmi les 64 bureaux d'études qui existent dans les quatre wilayas, nous enregistrons la survie de 28 bureaux, dont la majorité touche un revenu inférieur à 15000DA ?

La création de l'emploi est très loin des objectifs tracés vu que sur 64 bureaux d'études, il n'existe que 28 fonctionnels, ces derniers n'assurent pas beaucoup de travail, pire la rémunération est faible ; Car seulement 15 personnes travaillent à plein temps dans les 28 bureaux d'études qui existent, Nous signalons que l'effectif à plein temps est rémunéré selon la disponibilité du travail et leur rémunération varie entre 2000DA et 15000DA avec une moyenne de 8400 DA par personne.

En parallèle, 13 personnes travaillent occasionnellement avec les bureaux d'études qui existent et nous signalons que le travail effectué par cette catégorie repose essentiellement sur la sous-traitance telle que chez les comptables, les experts et les ingénieurs du domaine agricole, bien rémunération étant au pourcentage du travail effectué.

Environ 79% des bureaux d'études de notre échantillon ont déclaré que leur formation à l'université est insuffisante afin d'être immédiatement opérationnel pour le travail de bureau d'études. D'autres ont signalé le manque en matière de modules tels que la comptabilité, gestion et réglementation, analyse financière, communication, management, marketing assurances et l'étude de marché.

Seulement 60% de notre échantillon ont effectué le suivi des réalisations dans le cadre du FNRDA, le reste n'ont pas effectué les suivis par manque de moyens et l'éloignement.

La plupart des questionnés sont pessimistes à propos de l'avenir de leur bureau d'étude ; on enregistre 50% de notre échantillon qui pensent qu'il n'a pas d'avenir et 17.8% prévoient qu'il sera médiocre, 10.7% estiment que l'avenir de leur activité est imprévisible. Ces réponses sont justifiées par plusieurs causes tels que : l'absence de statut, les difficultés avec l'administration, le plan des charges très insuffisant, la baisse du nombre de clients vu la baisse des subventions FNRDA.

CONCLUSION DEUXIEME PARTIE

Cette étude est réalisée dans le but de décrire et examiner la situation des bureaux d'études créés dans le cadre du dispositif de soutien aux jeunes investisseurs.

Dans un premier lieu nous constatons que la situation de ces bureaux d'études sur les wilayas d'Alger, Blida, Boumerdes et Tipaza est inquiétante et nous avons constaté que : 35 ingénieurs ont abandonné leur activité en 2006 parmi les 64 préexistants, sachant qu'aucun bureau d'étude n'exerce ses activités dans le domaine actuellement (2011)

Le nombre de bureaux créés par wilaya n'est pas préalablement étudié ce qui en résulte un plan de charges insuffisant d'une part, d'autre part les bureaux d'études nous ont signalé les problèmes suivants:

- Le non-respect des cahiers des charges par la SALEM, un montant qui dépasse largement le montant de l'équipement complet reçu par les ingénieurs propriétaires : signés et approuvés par la Direction des Services Agricole et la SALEM.
- D'autre part le matériel reçu est surfacturé et parfois défectueux selon les propriétaires : Non respect du contrat, Accroissement du taux d'intérêt qui passe de 4.57% à 12%.
- Les insuffisances en matière de plan de charges, du suivi et de l'orientation, le manque d'expérience, de formation et d'information ont contribué à l'échec de plusieurs bureaux.

L'espoir est né quand les conventions aux sein de la CRMA sont annoncées en mois de mai 2003, mais malheureusement la convention signée au prés des caisses régionales de la mutualité agricole pour les suivis des réalisations est considérée comme mission coûteuse vu le manque de moyens de déplacement dans des zones éloignées, risquées, ou adresse erronée ou absente. Techniquement le suivi devrait ce faire en même temps que les réalisations, chose qui ne se fait pas !

De plus le versement des rémunérations en cotre partie des services procurés par les bureaux d'études prennent énormément de temps, par ailleurs, il nous a été signalé par le biais des bureaux d'études, le prélèvement immédiat a partir du compte des propriétaires pour le remboursement de leur dettes.

En plus de la difficulté de suivi des réalisations, les conventions pour le recouvrement sont considérées comme mission presque impossible, car d'une part la visite effectuée par les ingénieurs (BE) chez les clients dont les dettes n'ont pas été remboursées vis a vis de l'institution financière, suivent la visite de l'agent du recouvrement de l'institution elle-même.

D'autre part cette mission consiste à identifier, et arriver à convaincre cette personne de rembourser ces dettes.

En mois de décembre 2004 en pleine réunion, les ingénieurs ont été informés d'une éventuelle convention très intéressante. C'était la troisième convention signée en partenariat avec les responsables de la CRMA portant sur les assurances. La rémunération est évaluée à 1% du montant assuré ce qui est très peu, vu que la majorité des agriculteurs n'ont pas d'assurance sauf quand elle est exigé par le bureau d'étude.

Un propriétaire de bureau d'étude nous a signalé que le montant de l'assurance de son client à la CRMA ne dépassait pas 8500DA, alors 85 DA e la rémunération de l'ingénieur qui a convaincu son client de s'assurer.

CONCLUSION GENERALE

L'objet de ce travail est d'évaluer le programme de création d'entreprises de services et de travaux pour les jeunes diplômés qui bénéficient de divers avantages, octroyés par le soutien de l'Etat après le lancement du plan national de développement agricole (PNDA) qui pour objectif de soutenir l'investissement dans le secteur et permettre la création de l'emploi. Dans le cadre un fonds national de régularisation et de développement agricole (FNRDA) est institué pour permettre la relance du secteur agricole et notamment le soutien aux jeunes diplômés du secteur sans emploi.

L'étude et l'analyse de la situation des bureaux d'études qui existent sur les wilayas d'Alger, Blida, Boumerdes et Tipaza, nous a montré que plusieurs bureaux ont abandonné leur activité, cela est dû essentiellement à l'insuffisance du plan de charge, d'où la plupart n'arrivent pas souvent à couvrir leurs charges mensuelles et en conséquence leur revenu est faible,

Alors que parmi 64 bureaux d'études qui existent sur les quatre wilayas, nous enregistrons la présence rien que 28 bureaux fonctionnelles (résultat de l'enquête mené en juin 2006) et aucun bureau n'exerce l'activité dans son domaine en 2011 (résultat de l'enquête mené en septembre 2011), d'où sur le plan création de l'emploi on est très loin des objectifs tracés par le programme.

Les insuffisances en matière du plan des charges, le suivi et l'orientation ; l'absence du statut, le manque à la fois de l'expérience, la formation et l'information, ont contribué à l'échec de plusieurs bureaux, ces facteurs jouent un rôle dans l'apport financier qui soutiendra et développera l'activité ces jeunes investisseurs propriétaires des bureaux d'études certaines difficultés ont été rencontrées et se résument dans ce qui suit :

- Absence d'un statut adapté
- Insuffisance du plan de charge, eu égard aux exigences du MADR en matière de performances à atteindre par les agriculteurs et de mise à niveau des exploitations,
- Sur le plan de formation on enregistre que la plupart ont déclaré que leur formation à l'université est insuffisante afin d'être immédiatement opérationnel pour exercer le travail de bureau d'études. D'autre ont signalé manque en matière de quelques modules tels que la comptabilité, gestion et réglementation, analyse financière, communication, management, marketing assurances et l'étude de marché.
- Les insuffisances en matière du plan des charges, le suivi et l'orientation ; l'absence du statut, le manque
- Insuffisance de la communication pour un programme aussi ambitieux que le PNDAR,
- Insuffisances dans le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des actions menées par les « jeunes Investisseurs ».

Malgré les trois conventions signées en partenariat avec la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole, selon les bureaux d'études ces conventions de l'assurance et le recouvrement et service fait, font l'objet d'un travail dur et risqué et insuffisant du point de vue rémunération. D'un autre côté la majorité des ingénieurs propriétaires des bureaux d'études souffre des clients non-payeurs aux services accomplis.

Nous signalons aussi que le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) a retiré l'agrément à l'établissement financier Société algérienne de leasing mobilier (SALEM SPA). En septembre 2008.

La Commission bancaire a désigné un liquidateur à la Société algérienne de leasing mobilier aux fins de prise en charge ; nous rappelons que La SALEM Spa est le premier établissement financier spécialisé dans le leasing en Algérie, une activité qui consiste à accorder des prêts pour le financement à hauteur de 100% des projets de locataires et preneurs, sociétaires de la CNMA, industriels, entrepreneurs, exploitants agricoles, jeunes promoteurs ou encore particuliers.

Nous tenons à signaler que ces bureaux d'études n'exercent plus leurs fonctions (abondons) suite à l'absence d'un plan de charge ce qu'il résulte des difficultés financières, enquête menée en septembre 2011, par contre suite au lancement des prêts bonifiés à hauteur d'un million de dinar par hectare seront alloués pour la mise en valeur des terres et la création d'exploitations.

Pour créer davantage d'emplois, le secteur va consolider la démarche de filières en associant le producteur agricole au transformateur, à ce titre, « des crédits bonifiés et à terme seront mis à la disposition des unités industrielles agroalimentaires (laiterie, conditionnement de tomate...) qui accorderont à leur tour des préfinancements aux éleveurs et cultivateurs de leurs filières ».

Dans ce contexte nous enregistrons que sept bureaux d'études sur les soixante-quatre qui existe sur Alger, Blida, Boumerdes et Tipaza, ont pris contacte avec Bureau Nationale Etudes pour le Développement Rural « BNEDER » pour s'enquérir des modalités de concrétisation de ces projets et assurer l'accompagnement technique adéquat aux agriculteurs afin d'augmenter la production agricole et prendre en charge leurs activités.

Il convient de rappeler en réponse a notre question principale que le dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole mis en place pour le financement des projets destinés aux jeunes investisseurs « le cas des bureaux d'études » n'a pas atteint ces objectifs tracés avec confirmation de nos hypothèses.

Dans notre travail de recherche nous avons évalué le programme de création d'entreprises de services et de travaux pour les jeunes diplômés qui bénéficient de divers avantages, octroyés par le soutien de l'Etat après le lancement du plan national de développement agricole (PNDA) qui pour objectif de soutenir l'investissement dans le secteur et permettre la création de l'emploi.

L'étude et l'analyse de la situation des bureaux d'études qui existent sur les wilayas d'Alger, Blida, Boumerdès et Tipaza, nous a montré que plusieurs bureaux ont abandonné leur activité, cela est dû essentiellement à l'insuffisance du plan de charge, d'où la plupart n'arrivent pas souvent à couvrir leurs charges mensuelles et en conséquence leur revenu est faible,

Alors que parmi 64 bureaux d'études qui existent sur les quatre wilayas, nous enregistrons la présence de 28 bureaux fonctionnels (résultat de l'enquête menée en juin 2006) et aucun bureau n'exerce l'activité dans son domaine en 2011 (résultat de l'enquête menée en septembre 2011), d'où sur le plan création de l'emploi on est très loin des objectifs tracés par le programme.

Les insuffisances en matière du plan des charges, le suivi et l'orientation, l'absence de statut, le manque à la fois d'expérience, la formation et l'information, ont contribué à l'échec de plusieurs bureaux, ces facteurs jouent un rôle dans l'apport financier qui soutiendra et développera l'activité ces jeunes investisseurs propriétaires des bureaux d'études.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGE :

Pascon (P), Conseils pratique pour la préparation des mémoires et thèses, RSH Maroc, 1981.

Robert (P), Le petit Robert » Les dictionnaires le Robert Paris 1996.

Roux (P), Economie agricole Volume 1 : « Les fondements de l'économie », Lavoisier Paris, 1986.

Bedrani S., 1995. L'intervention de l'Etat dans l'agriculture en Algérie. Options Méditerranéennes, n°14, 1995 ;

Bedrani S : *L'agriculture algérienne depuis 1966 : Etatisation ou privatisation. OPU, Alger et ECONOMICA, Paris, 1981.*

Bessaoud O., Tounsi M., 1995. Les stratégies agricoles et agroalimentaires de l'Algérie. Options Méditerranéennes, n°14, 1995.

Bayet V –H : L'accueil dans les entreprises et les administrations, Chihab, Alger, 1995

Belaiboud M : De la survie à la croissance de l'entreprise, OPU, Alger, 1995.

Bouyakoub F : l'entreprise et le financement bancaire, Casbah Edition, Alger, 2003.

THESES :

Dekal (T), La BADR et le financement du secteur agricole, mémoire d'ingénieur agronome, INA 1997.

Djellab (S), Le crédit agricole en Algérie Thèse de magistère en agronomie, INA, 1998.

Nouar (N) et Zerrar H L'efficacité du système de crédit agricole, Mémoire d'ingénieur agronome INA 1993.

Nagel O. : la relation banque –entreprise analyse du risque – crédit entreprise, Mémoire de D.E.A, prospective et stratégie des organisations, C.N.M.A, Paris, 1996.

SITE INTERNET :

<http://www.apce.com/>

<http://www.ansej.org.dz/>

<http://www.cnma.dz/>

<http://www.bneder.dz/>

<http://www.cread.fr/>

<http://www.minagri.dz/>

Résumé : Dans notre travail de recherche nous avons évalué le programme de création d'entreprises de services et de travaux pour les jeunes diplômés qui bénéficient de divers avantages, octroyés par le soutien de l'Etat après le lancement du plan national de développement agricole (PNDA) qui pour objectif de soutenir l'investissement dans le secteur et permettre la création de l'emploi.

L'étude et l'analyse de la situation des bureaux d'études qui existent sur les wilayas d'Alger, Blida, Boumerdes et Tipaza, nous a montré que plusieurs bureaux ont abandonné leur activité, cela est dû essentiellement à l'insuffisance du plan de charge, d'où la plupart n'arrivent pas souvent à couvrir leurs charges mensuelles et en conséquence leur revenu est faible,

Alors que parmi 64 bureaux d'études qui existent sur les quatre wilayas, nous enregistrons la présence rien que 28 bureaux fonctionnelles (résultat de l'enquête mené en juin 2006) et aucun bureau n'exerce l'activité dans son domaine en 2011 (résultat de l'enquête mené en septembre 2011), d'où sur le plan création de l'emploi on est très loin des objectifs tracés par le programme.

Les insuffisances en matière du plan des charges, le suivi et l'orientation ; l'absence du statut, le manque à la fois de l'expérience, la formation et l'information, ont contribué à l'échec de plusieurs bureaux, ces facteurs jouent un rôle dans l'apport financier qui soutiendra et développera l'activité ces jeunes investisseurs propriétaires des bureaux d'études.

Mot clé : Bureau d'étude, leasing, création entreprise, jeunes diplômés, création d'emploi

Abstract: In Our research work we evaluated the program for the creation of services and works companies for young graduates who benefit from various advantages, granted by the State support after the launch of the National Agricultural Development Plan (NADP) which aims to support investment in the sector and enable the creation of employment.

The study and analysis of the situation of the consulting firms which exist on the country region of Algiers, Blida, Boumerdes and Tipaza, showed us that several offices have abandoned their activity, this is due mainly to the insufficiency of the Load plan, hence most often fail to cover their monthly expenses and as a result their income is low,

While there are only 64 offices in the four country region, we have only 28 functional offices (the results of the survey carried out in June 2006) and no office is active in its field in 2011 (Result of the survey carried out in September 2011), hence the creation of employment is very far from the objectives set by the program.

Inadequacies in the load plan, monitoring and orientation; Lack of status, lack of experience, training and information, have contributed to the failure of several offices, these factors play a role in the financial contribution that will support and develop the activity These young investors owners of consulting firms.

Key words: Design office, leasing, company creation, young graduates, job creation

ملخص

يعتبر هذا البحث بمثابة دراسة تحليلية للوضع الاقتصادي لمكاتب الدراسات التي أنجزت في إطار المخطط الوطني لتنمية الفلاحية وتم تمويلها من طرف بنك السلام. هذه المكاتب يشرف عليها مهندسين فلاحين في إطار تدعيم استثمار القطاع وتوفير مناصب عمل.

البحث والتحليل لوضعية مكاتب الدراسات بمنطقة المتيحة وتخطى أربع ولايات: البليدة, الجزائر, بومرداس وتيبازة أو تخطى عدد كبير منها لنشاطها وهذا ناتج على نقص عبء العمل مما أثرى على المداد خيل والربح.

من بين 64 مكتب على المنطقة, لم يتبقى سوى 28 مكتب ينشط في سنة 2006 واختفاء شبه كلي في سنة 2011, مما نستنتج أننا بعيدين كل البعد على الهدف المسطر من جانب توفير مناصب العمل والأهداف المسطرة في البرنامج.

نقص في التجربة, الإعلام, التعلم و التوجيه زيادة على ذلك غياب نصوص قانونية التي تحمي وضعية المكاتب المنشأة في القطاع سارعت إلى فشل حتمي لهذه الفئة.

كلمات البحث: مكاتب الدراسات, التأجير, الخريجين, التوظيف

ANNEXES

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

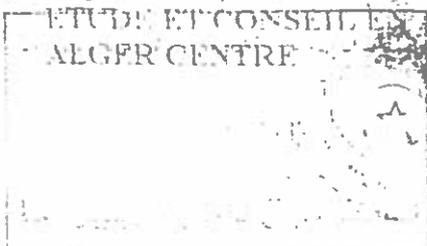
MINISTERE DE L' AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.

Décision n° 121... du 10/06/2003 portant octroi au soutien
à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole sur les ressources
du fonds national de régulation et de développement agricole
(FNRDA)

LE DIRECTEUR DES SERVICES AGRICOLES DE LA WILAYA D'ALGER.

- Vu l'arrête interministériel n° 00538 du 25 juin 2000 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses en déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n°302-067 intitulé « fonds national de régulation et de développement agricole » modifié et complété ;
- Vu la décision ministérielle n° 599 du 08 juillet 2000 fixant les conditions d'éligibilités au soutien sur le FNRDA , ainsi que les modalités de paiement des subventions modifiée et complétée ;
- Vu la lettre ministérielle du 14 juin 2000 relative au financement du développement du secteur agricole par la CRMA ;
- Vu la convention du 1^{er} septembre 2001 entre le ministère de l'agriculture et CNMA relative à la mise en œuvre financière des programmes de développement du secteur agricole soutenus par le FNRDA ;
- Vu la note ministérielle n°309 du 08 juillet 2000 adressée aux D.S.A relative aux mesures préparatoires pour la réalisation des actions et opérations des programmes de développement du secteur agricole ;
- Vu la décision ministérielle n°1374 du 31 octobre 2001 portant mise en place du dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole ;
- Vu la décision ministérielle n°1425 du 1^{er} décembre 2001 portant programme de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole sur les ressources du FNRDA ;
- Vu le procès verbal n° 11 DU 21/05/2003 de la réunion du comité technique de la wilaya d'ALGER

Vu le cahier des charges signé par : M. BOUSSAÏBOUC SAÏBETSA
Agissant en qualité de PROMOTEUR pour la réalisation d'une unité
ETUDE ET CONSEIL EN AGRICULTURE dans la commune de
ALGER CENTRE



مجلس التنمية المحلية
البلدية
مجال التنمية المحلية



DECIDE

Article 1^{er} : les actions et/ou opérations à réaliser et consignées dans le cahier des charges sus visé , partie intégrante de la présente , sont acceptées pour leur réalisation avec financement par crédit bail par la société de leasing SALEM , avec paiement sur les fonds publics (FNRDA) de cinquante pour cent (50 %) des quittances de loyer .

Article 2 : les actions et opérations en cause seront financées par la Société SALEM conformément aux dispositions légales régissant le crédit bail.

Article 3 : les dépenses à la charge du FNRDA devront être effectuées par la CRMA territorialement compétente, au vu des quittances de loyer signées par le promoteur et ministérielle N° 1374 sus visée (article 14 notamment) portant mise en place du dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole.

Article 4 : la durée de la réalisation physique des actions et opérations est fixée à mois, à compter de la date de signature de la présente décision.

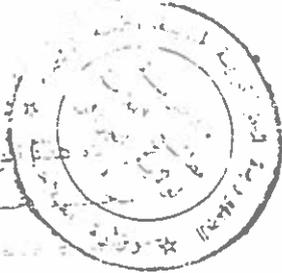
Article 5 : la présente Décision prend effet à partir de la date de sa signature.

Article 6 : la Directeur de la Société SALEM ou son représentant légal (CRMA) et le chef de service du FNRDA de la DSA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

10 JUN 2003

Fait à ALGER Le

Le Directeur des Services Agricoles
et du développement rural



من الوزير وبفويض منه
مدير المصالح الفلاحية لولاية الجزائر

امضاء: أيمن أحسن

من رئيس المجلس الشعبي بلدي
التحتية تفويض منه
جمال العاصمي

Annexe III

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décision N° 004.102.I.C.E.1..... du 14 - 01 - 2002
Portant octroi du soutien à l'investissement
d'appui à l'exploitation agricole sur les
ressources du Fonds National de
Régulation et Développement Agricole
- F.N.R.D.A -

Le Directeur des Services Agricole de la Wilaya de : BLIDA

- Vu l'arrêté interministériel n° 00586 du 25 Juin 2000 déterminant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale N° 302-067 intitulé <<Fonds National de Régulation et de Développement Agricole>> modifié et complété ;
- Vu la Décision ministérielle N° 599 du 08 Juillet 2000 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le FNRDA, ainsi que les modalités de paiement des subventions modifiées et complétées ;
- Vu la lettre ministérielle du 14 Juin 2000 relative au financement du développement du secteur agricole par la CNMA et les CRMA ;
- Vu la Convention du 1^{er} Septembre 2001 entre le Ministère de l'Agriculture et la CNMA, relative à la mise en œuvre financière des programmes de développement du secteur agricole soutenus par le FNRDA ;
- Vu la Note Ministérielle N° 309 du 08 Juillet 2000 adressée au DSA relative aux mesures préparatoires pour la réalisation des actions et opérations des programmes de développement du secteur agricole ;
- Vu la Décision Ministérielle N° 1374 du 31 Octobre 2001 portant mise en place du dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole ;
- Vu la Décision Ministérielle N° 1426 du 1^{er} Décembre 2001 portant programme de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole sur les ressources du FNRDA ;
- Vu le procès-verbal du 14 - 01 - 2002 de la Commission technique de la Wilaya ;
- Vu le Cahier des charges signé par M^r REZZOUK Abdelhakem
Agissant en qualité de : Ingénieur d'Etat en Génie Rural

-REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE-

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

WILAYA DE BLIDA

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES

Dispositif de Soutien à l'investissement d'appui à
l'exploitation agricole.
Convention, portant sur les droits et les obligations
des cellules d'étude et de conseil.

Dénomination : Bureau d'études techniques (Agriculteur assimilé)

Nom : BENAOUIDA

Prénom : Mohamed

Carte d'agriculteur assimilé, n° Délivrée le

Adresse : 35, Rue Ben Ahmed Ali Mongaie w. Blida.

Numéro de téléphone : 025 74 64 32

Agissant en sa qualité d'Agriculteur assimilé.....

et en référence aux textes ci-après régissant la mise en œuvre du PNDP et du dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole :

L'arrêté interministériel (MA - MF) portant la nomenclature des opérations et actions de développement du secteur agricole, soutenu par le F.N.R.D.A.

Décision ministérielle (MA), relative aux conditions d'éligibilité au F.N.R.D.A., aux modalités de paiement des subventions, et au montant des soutiens aux actions et opérations de développement du secteur agricole visées par le fond.

La lettre ministérielle du 14 juin 2000, portant sur le financement de développement du secteur agricole par les C.N.M.A et les C.R.M.A.

L'instruction relative aux conditions d'accès au crédit de la Caisse de Mutualité agricole.

La convention liant le ministre de l'Agriculture et la C.N.M.A, relative à la mise en œuvre financier des programmes de développement du secteur agricole soutenus par le F.N.R.D.A.

La note ministérielle adressée aux D.S.A., relative aux mesures préparatoires des actions et opérations des programmes de développement du secteur agricole.

L'Édition n° 1324 SM du 26 Août 1992, concernant le 14 août 2000.

la Régulation et le Développement Agricole (FNRDA) ainsi que les modalités de paiement des subventions.

L'article 01 de cette même Décision insistant sur la présentation par le postulant « d'un plan de développement pluriannuel de l'exploitation agricole » définissant les opérations d'investissement à entreprendre dans l'espace et dans le temps, avec les impacts économiques attendus.

- La Décision n° 1374/S.M du 31 octobre 2001, portant mise en place du dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole et notamment son article 5 relatif à l'élaboration au bénéfice du postulant, d'une étude technico-économique par les jeunes diplômés universitaires, installés, dans le cadre du dispositif de soutien à l'exploitation agricole.

Article 01 : Objet de la convention

Cette présente convention a pour objet de définir les droits et les obligations de la cellule d'étude et de conseils, dans le cadre de l'élaboration des études technico-économiques au profit des agriculteurs et des jeunes diplômés universitaires retenus dans le dispositif de soutien à l'investissement à l'appui à l'exploitation agricole.

Article 02 :

Les travaux à effectuer portent sur :

- ✦ L'étude et le renseignement de la demande d'adhésion aux programmes de développement agricole
- ✦ L'élaboration d'études technico-économiques, dans le cadre des programmes de développement soutenus par le FNDDA
- ✦ Les différentes études d'expertise des actions ou opérations soutenues par le Fonds National de développement agricole.

Article 03 :

En relation avec le projet reconversion, filière i, l'étude technico-économique prévisionnelle est composée des éléments suivants :

- ✓ Description du projet et de la situation de départ
- ✓ Evaluation de la situation (objectif final)
- ✓ Le projet de développement : Planification des investissements et de leur financement
- ✓ Trésorerie prévisionnelle : analyse budgétaire et évolution de la trésorerie.

Article 04 :

Les offres de services et les coûts sont précisés comme suit :

Demande d'adhésion..... : 2000 Dinars

Etude technico économique... : 1.500 dinars/ha ! programmes de reconversion et des filières

Autres études : A négocier avec le demandeur.

Les documents sont remis au demandeur en quatre exemplaires et les prestations sont à la charge du demandeur (agriculteur, éleveur etc....)

Article 05 :

En cas de non respect des clauses de ce présent cahier des charges, le concerné est tenu de rembourser les frais financiers perçus et sera exclu de la liste des cellules d'étude et de conseil conventionnées.

Le Directeur des
Services Agricoles.

Le responsable de la cellule
d'étude et de conseils .

Bureau d'Etudes Technique
Agriculture Assimilé
Rue Ben Ahmed Ali Mouzaia
DCN°: 08 Ing Aff02

BENAOUDA Mohamed
Garant

2003 عاى 7
مستورع التكنولوجية الزراعية
لشركة التكنولوجية الزراعية

السيد : ش. ص. ص. ص.



Handwritten signature and text at the bottom right of the page.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL DE
LA WILAYA D'ALGER

Subdivision deB.i.R.K.H.A.D.E.M.....
N°...../Sub/2003

PROCES VERBAL DE RECEPTION
UNITE / ETUDES ET CONSEILS

L'an deux mille trois et le ..11.....10..... ; il a été procédé
Par Mr. Le subdivisionnaire deB.i.R.K.H.A.D.E.M.....

A la réception de l'Unité Etudes et Conseils de Mr./ Melle. BOUSSEKSOU SABRIJA

Promoteur, dans le cadre du soutien à l'exploitation agricole détenant une

Décision d'octroi n° 125. du ...10.1.06.1.2003

L'intéressé dispose :

- D'un local d'une surface de (M2)...30..m.².....sis à (adresse exacte)
..Coopérative...En...Nahda...N°...S.S.A...Birkhadem...Alger ..
- D'un contrat de location d'une durée de ...23 mois... (avance: 12 mois)
Pour un montant de (DA).....6000.DA...1. mois..

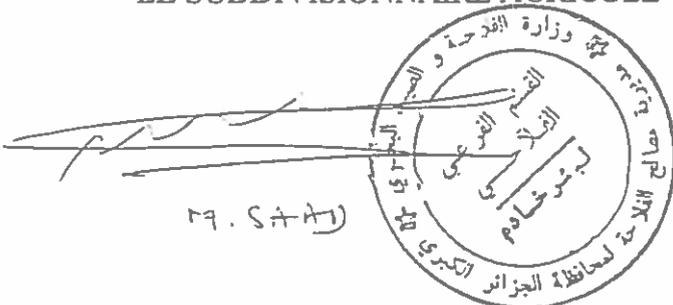
Ce bureau est équipé du matériel cité en annexe
(en détail physique et financier ainsi que son état)

Le promoteur suscit  est install  et op rationnel

Fait  ...Birkhadem, le1.1.10.1.2003 ..

LE SUBDIVISIONNAIRE AGRICOLE

LE JEUNE INVESTISSEUR
(Unit  / Etudes et Conseils)



S. BOUSSEKSOU
GERANTE

ANNEXE
P.V. DE RECEPTION
UNITE / ETUDES ET CONSEILS

Désignation	U	Quantité	P.U. TTC	Montant total (DA)
- Micro - Ordinateur P II avec accessoires		2	56.000	95.726,50
- Onduleur : 500 VA		2	9243	15.800,00
- Imprimante Jet d'encre HP 3420 C		1	6903	5900,00
- table micro		2		
- Fauteuil roulant		2	4500	7692,31
- Bureau avec caisson		2	8200	14.017,09
- Chaise Réception		1	8775	7500,00
- Armoire		4	2650	9059,83
- Boite cloquette		1	12.285	10.500,00
- Rame de Papier		2	300	512,82
		1	350,24	299,35
MONTANT TOTAL - TTC				195.399,24

N.B. : Etat du matériel: - Problème avec une unité centrale, les ports de connexion du clavier, de la souris ainsi que celui de la carte mère non ajustés.
- Les câbles des deux onduleurs ne tiennent pas (les 6 câbles).
- Anomalies de montage de l'armoire.

Fait à... Bir.Khadem....., le.....1.1./...10./...2003 .

LE BENEFICIAIRE
(Unité/ Etudes et Conseils)



S. BOUSSEKSOU
GERANTE

Signature

LE SUBDIVISIONNAIRE



Signature

Annexe I

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES DE LA WILAYA DE

DEMANDE D'ADHESION AU DISPOSITIF
DE SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT
D'APPUI A L'EXPLOITATION AGRICOLE

Présentée par M. en sa qualité de :

Pour réaliser le projet d'investissement d'appui à l'exploitation agricole, suivant :

.....
.....
.....
.....

CADRE RESERVE AUX SERVICES DE L'ADMINISTRATION AGRICOLE

Date de transmission à la DSA : N° Dossier :

Date de dépôt :

Services ayant reçu le dossier :

Date de la réunion du Comité Technique de Wilaya :

Décision du Comité Technique de Wilaya :

I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

- Nom et prénom :
- Adresse :
- Date et lieu de naissance :
- Formation et diplômes :

II - IDENTIFICATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT

- Créneau d investissement choisi :
- Objectifs ciblés par l'investissement:
-
- Localisation du projet d'investissement:
- Surface du projet d'investissement:
- Nombre d'emplois projetés :dontpermanents.
- Pour les emplois permanents préciser, en annexe, le profil de chacun notamment :
 - Les diplômes et / ou qualifications
 - Le lieu de résidence.

III - NATURE ET MONTANTS DE L' INVESTISSEMENT ENVISAGE

- Nature de l'investissement (indiquer les principales actions et opérations du projet d'investissement) :
-
-
- Montant global de l'investissement :
- Délais d'exécution (en mois):
- Le bénéficiaire a - t - il déjà bénéficié d'un soutien de l'Etat (ANSEJ - ADS - FNRDA- Autres à préciser) pour d'autres investissements, si oui indiquer la nature et les montants.
.....
-
- Le bénéficiaire a - t - il déjà bénéficié d'un crédit bancaire ou autres. Dans l'affirmative, indiquer la nature et les montants des dettes en principal et en intérêts à la date de la présente demande.

IV – PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ETUDE TECHNICO ECONOMIQUE :

- Equipements et / ou Matériels à acquérir :

.....

- Local :

- o En propriété :.....
- o Location : préciser le montant de location :.....

- Matières premières :

.....

Coût du projet (en dinars algériens)

Opérations à réaliser	Quantité	Coût global	Soutien sollicité (FNRDA)	Echéancier d Réalisation
TOTAUX				

• Financement du projet souhaité par le demandeur :

- Société leasing SALEM : DA
- Soutien sollicité : DA
- Autres (à préciser) : DA
- Total DA

• Exploitation annuelle attendue

- Chiffre d'affaires DA
- Charges d'exploitation DA
 (dont remboursement leasing) (DA)
- Marge bénéficiaire DA

Autres observations utiles :

.....

Fait à, le.....
 Signature authentifiée du demandeur

Mr. DAHMANE RACHID
Bureau d'études et conseils
En Agriculture-marche couvert
TIPAZA 42 000
Tel : 024-47-86-63

TIPAZA, le 03-03-2003

A Monsieur le directeur général de la SALEM
ALGER

Objet : Demande de matériel

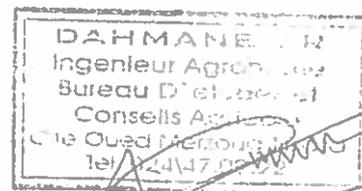
Monsieur,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement solliciter votre haute bien vaillance de bien vouloir considérer notre demande relative aux équipements indispensable au bon fonctionnement du bureau d'études .

Nous portons a votre connaissance ,Monsieur, que notre travail de terrain en vue de mener a bien notre étude, nécessite surtout un moyen de déplacement (véhicule utilitaire) pour accomplir convenablement notre mission a laquelle nous sommes dévoués, une photocopieuse, une armoire, un appareil photo, un tiodyte pour les levés et bornages, un scanner ,une table traçante, une relieuse .

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable ,veuillez agréer ,Monsieur, l'expression de notre profond respect.

Le représentant du bureau d'études



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'agriculture
Direction des services agricoles

Wilaya de : TIPAZA
Daïra de : SIDI AMAR
Commune de : MENACEUR

Annexe I
D.M N°168/24.04.2002
Complétant et modifiant la
D.M N°005599

Plan Nationale de Développement Agricole

**Demande d'un soutien par les fonds publics
d'investissements et d'éveloppement d'une exploitation
agricole**

Présentée par M. : **IMMOUDANE DJELLOUL** agissant en qualité de : *Agriculteur* dans le cadre de l'instruction ministérielle n°00599 du 08 juillet 2000 modifiée et complétée, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Identification – Numéros :		
<i>Carte agriculteur</i> 461454	<i>Fiche d'exploitation</i> 1108	<i>Recens. Général RGA</i>

Pièces jointes en photocopie : Carte d'agriculteur + fiche d'exploitation

Demande déposée auprès de la subdivision de : MENACEUR et enregistrée sous le n°
le : contre accusée de réception.

1 – IDENTIFICATION :

1 – 1 L'exploitant :

- Nom : **IMMOUDANE** Prénom : **DJELLOUL**
- Qualité : **Agriculteur** Age : **72 ans**
- Adresse : **SIDI SALAH - MENACEUR**
- Formation :
- Qualification :

1 – 2 L'exploitation :

- Forme juridique : **prive**
- Adresse de l'exploitation : **SIDI SALAH - MENACEUR**
- Appellation (raison sociale) :
- Surface agricole totale (SAT) en hectares : **07 Ha**
- Surface agricole utile (SAU) en hectares : **07 Ha** dont irriguée : **02 Ha**
- Spéculations dominantes (préciser le produit et la surface en hectares) : **fourrage**

2 – NATURE ET MONTANT DES INVESTISSEMENTS ENVISAGÉS :

2 – 1 Descriptif général des investissements à réaliser dans les douze mois* :

- Nature et délais (indiquer les principales actions et leur lieu d'implantation ainsi que les délais de réalisation dans la limite de douze mois) :

2 – 1 – 1 Investissements relatifs à l'itinéraire technique :

.....
.....
.....
.....

FRDM : CNMHA DG

وزارة الفلاحة



الصندوق الوطني للتعاون الفلاحي

Caisse Nationale de Mutualité Agricole

Le Directeur Général

N. Réf. : 1515/DG

Alger, le

19 OCT 2004

الجزائر العاصمة في

Messieurs les Directeurs
des Caisses Régionales

OBJET / Participation des Bureaux d'Etudes (SALEM)
aux actions de prospection commerciale.

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie commerciale cohérente et organisée, notamment en ce qui concerne les assurances agricoles, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre les dispositions utiles à l'effet d'intégrer les Bureaux d'Etudes créés sous l'égide de la Salem dans les actions de prospection et de sensibilisation des fellahs.

Ainsi, je vous demande sans délai, chacun en ce qui le concerne de :

- Les réunir
- Les informer
- Leur donner le maximum d'information sur l'implantation des fellahs dans vos zones respectives.

Cette action qui est permansée à l'avenir en sus de votre programme de prospection exécutée par vos agents concernés, permet d'accroître leurs plans de charge et de réaliser une meilleure couverture de la demande du fait des actions de proximité qu'ils mènent avec les fellahs dans le cadre du contrôle des travaux réalisés au titre du PNDA.

SIEGE SOCIAL : 24, BOULEVARD VICTOR HUGO - ALGER
TEL : 021 74 35 31 / 74 28 40 / 74 33 48 / 74 33 28 / 73 46 33 - FAX : 021 74 50 21

الصندوق الجهوي للتعاون
الفلاحي بالمتفرون
- النمبر 1515 / 2004 -
الرقم 1515 / 2004
21 OCT 2004
اليوم



Caisse Nationale de Mutualité Agricole

Service
Le Directeur Général

N. RÉF. : 1719 / D5

Alger, le 31 OCT 2004

الجزائر العاصمة في

Messieurs les Directeurs
des Caisse Régionale
de Mutualité Agricole

OBJET / Participation des Bureaux d'Etudes aux actions de recouvrement des créances .

Dans le cadre de l'élargissement du plan de charge confié aux Bureaux d'études initiés dans le cadre du programme « jeunes investisseurs » il vous est demandé, en sus des actions déjà confiées, de les associer dans l'acte de recouvrement des créances tant en matière bancaire que assurance .

1) - en matière de créances assurances :

- La rémunération est de 1% sur les sommes récupérées et ne concerne que les créances qui ont plus d'une année d'âge .

2) - en matière bancaire :

- pour les crédits PNDA : en sus des 5000 DA forfaitaires pour l'obtention de l'ASF, une commission de 1% est accordée sur la partie du crédit complémentaire CRMA recouvrée .
- pour les crédits Hors PNDA : Une commission de 1% est accordée sur le montant récupéré .

-REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE-

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AYA DE BLIDA

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES

Dispositif de Soutien à l'investissement d'appui à
l'exploitation agricole.
Convention, portant sur les droits et les obligations
des cellules d'étude et de conseil.

Dénomination : Bureau d'études techniques (Agriculteur assimilé)

Nom : BENAOUA

Prénom : Mohamed

Carte d'agriculteur assimilé, n° Délivrée le

Adresse : 35, Rue Ben Ahmed Ali Mongaie w. Blida.

Numéro de téléphone : 025 44 64 32

Agissant en sa qualité d'Agriculteur assimilé.....

en référence aux textes et après régularisation la mise en œuvre du PND et du dispositif de soutien à l'investissement d'appui à l'exploitation agricole :

arrêté interministériel (M.A - M.F) portant la nomenclature des opérations et actions de développement secteur agricole, soutenus par le F.N.R.D.A.

circulaire ministérielle (M.A), relative aux conditions d'éligibilité au F.N.R.D.A. aux modalités de paiement des subventions, et au montants des soutiens aux actions et opérations de développement du secteur agricole visées par le fond.

lettre ministérielle du 14 juin 2000, portant sur le financement de développement du secteur agricole par C.N.M.A et les C.R.M.A.

instruction relative aux conditions d'accès au crédit de la Caisse de Mutualité agricole.

convention entre le ministre de l'Agriculture et la C.N.M.A. relative à la mise en œuvre financier des programmes de développement du secteur agricole soutenus par le F.N.R.D.A.

circulaire ministérielle adressée aux D.S.A. relative aux mesures préparatoires des actions et opérations des programmes de développement du secteur agricole.

Décision n° 1324 SM du 26 Août 1992, portant sur le 14 octobre 2000.

la réglementation et le Développement Agricole (F.N.R.D.A) ainsi que les modalités de paiement des subventions.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL DE
LA WILAYA D'ALGER

Subdivision deB.i.R.K.H.A.D.E.H.....
N°...../Sub/2003

PROCES VERBAL DE RECEPTION
UNITE / ETUDES ET CONSEILS

L'an deux mille trois et le ..11.....10..... ; il a été procédé
Par Mr. Le subdivisionnaire deB.i.R.K.H.A.D.E.H.....

A la réception de l'Unité Etudes et Conseils de Mr./ Melle. BOUSSEKSOU SABRIWA .

Promoteur, dans le cadre du soutien à l'exploitation agricole détenant une

Décision d'octroi n° 125. du ..10.10.2003

L'intéressé dispose :

- D'un local d'une surface de (M2) ...30...m²...sis à (adresse exacte)
...Coopérative...En...Nahda...N°...S.S.A...Birkhadem, - Alger .
- D'un contrat de location d'une durée de ...23 mois... (avance : 12 mois)
Pour un montant de (DA).....6000.DA.../mois..

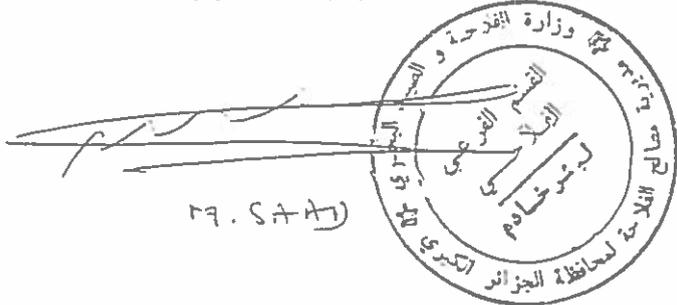
Ce bureau est équipé du matériel cité en annexe
(en détail physique et financier ainsi que son état)

Le promoteur suscité est installé et opérationnel

Fait à...Birkhadem, le ...1.1./10.1.2003 .

LE SUBDIVISIONNAIRE AGRICOLE

LE JEUNE INVESTISSEUR
(Unité / Etudes et Conseils)



S. BOUSSEKSOU
GERANTE

SOCIETE ALGERIENNE DE LEASING MOBILIER

Etablissement Financier Agréé Par Décision de La Banque d'Algérie N° 9703 28/06/1997
SPA au capital social de 200 Millions de DA

DIRECTION GENERALE

Alger :26 /Mars /2002

NOTE D'INFORMATION

La mise à la disposition des véhicules de liaison aux bureaux d'études dans le cadre de l'opération « Investissement d'appui à l'exploitation agricole » se fera après que le DSA aura vérifié le démarrage effectif des activités du bureau .

La mise en application de cette disposition est assujetti à l'avis favorable du DSA territorialement compétent .

Le Directeur Général de la SALEM



المدير العام

بن تيارو محمد مولود

Il demeure entendu que l'intervention des Bureaux d'Etudes ne portera que sur les dossiers qui ont fait l'objet de toutes les démarches internes de recouvrement et sont admis en contentieux selon les procédures en usage .

En tout état de cause, l'ensemble des actions initiées avec les Bureaux d'Etudes seront examinées et explicitées lors d'une rencontre nationale qui sera organisée incessamment à Alger, et qui regroupera l'ensemble des Bureaux d'Etudes et les directeurs des CRMA. .

• Vous voudrez bien à cet effet , informer les Bureaux d'Etudes de votre région sur le contenu de ces directives et prendre les dispositions utiles, pour la préparation de cet important événement .

Copie : MM le Secrétaire Général
L'Assistant de DG P/ suites utiles.
Les D. S R / pour suites utiles
et coordination avec les CRMA

